



Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing

« Ensemble, nous avons réussi ! »

Comment les travailleuses domestiques dans le monde
ont acquis leur statut et leurs droits internationaux



Celia Mather



Remerciements

L'auteure tient à remercier sincèrement :

- tous ceux qui ont bien voulu accorder des entrevues (voir la liste complète à la fin du présent document), ainsi que Sofía Treviño, de WIEGO, pour avoir contribué aux entrevues en espagnol;
- tous ceux qui ont commenté les projets et offert leurs conseils, notamment Karin Pape (WIEGO/IDWN), Chris Bonner (WIEGO), Barbro Budin (UITA), Dan Gallin (GLI), Elizabeth Tang (IDWN), Anneke van Luijken (anciennement IRENE/IDWN) et Demetria Tsoutouras et Sofía Treviño (WIEGO).

Dans un même temps, elle aimerait présenter ses excuses les plus sincères à tous ceux qui auraient pu apporter des idées et renseignements précieux si le temps avait permis d'autres consultations et entretiens.

À propos de l'auteure

Celia Mather est depuis le début des années 1980 auteure de publications traitant des droits des travailleurs dans l'économie mondiale. Elle est la rédactrice du rapport des conférences européenne (2005) et mondiale (2006) sur les organisations de travailleuses domestiques et a soutenu le Réseau international des travailleuses domestiques (International Domestic Workers' Network, IDWN) en rédigeant des dépliants, bulletins de nouvelles, documents de politique, présentations et discours, surtout au cours du processus menant à l'adoption de la Convention 189 de l'OIT en 2011.

Date de publication : Octobre 2013

Numéro ISBN : 978-92-95095-83-0

Publié par Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO) WIEGO est un organisme caritatif à responsabilité limitée par garantie – Société no 6273538, Organisme de bienfaisance enregistré no. 1143510.

Secrétariat WIEGO

Harvard Kennedy School,
79 John F. Kennedy Street
Cambridge, MA 02138, États Unis
www.wiego.org

WIEGO Limited

521 Royal Exchange
Manchester, M2 7EN
Royaume Uni

Pour contacter IDWN : idwn@idwn.info

Droit d'auteur © WIEGO. La reproduction de ce rapport est autorisée à des fins d'éducation et d'organisation, moyennant mention de la source.

Photo de couverture : S. Treviño

Concepteur : Julian Luckham de Luckham Creative

Table des matières

Introduction	1
1. Comment les travailleuses domestiques du monde entier se sont-ils organisés ?	3
2. L'OIT : enfin, les choses commencent à bouger	22
3. En préparation pour les négociations	29
4. Y être et atteindre notre but !	46
5. La Convention des travailleuses et travailleurs domestiques... et maintenant ?	76
6. Enseignements clés à tirer par d'autres travailleurs.....	82
Informations complémentaires	86
Personnes interviewées et consultées pour cette publication.....	87

« C'était très important d'être écoutés aux Nations Unies, lieu de la prise de décisions. C'était une expérience inoubliable. Je sentais à chaque instant que je portais le message de toutes les travailleuses dans ce secteur.

Tout travail est porteur de dignité. Nous devons cesser d'être des servants, des humbles, des petits qui ne méritent rien. Maintenant, pour la première fois, nous pouvons parler en des termes qui sont les nôtres. »

Juana Flores, Alliance nationale des travailleurs domestiques, États-Unis

«Rien pour nous sans nous »

Devise du SADSAWU, Afrique du Sud

« Passer de la 'table de cuisine' à la table de négociation internationale, cela ne tombe pas du ciel. Les travailleuses domestiques organisées avaient un tremplin, l'IDWN, pour se propulser sur la scène internationale... Les travailleuses domestiques avaient non seulement l'ambition, mais aussi la capacité manifeste de changer l'histoire. »

Karin Pape, ancienne coordonnatrice, Réseau international des travailleuses domestiques (IDWN)



*Les représentants des
travailleuses domestiques
d'Afrique, CIT 2011*



Photo: WIEGO

*Les représentants des
travailleuses domestiques
d'Asie, CIT 2011*



Photo: WIEGO

*Les représentants des
travailleuses domestiques
d'Amérique latine, CIT 2011*



Photo: WIEGO

Introduction

Le 16 juin 2011, les travailleuses domestiques dans le monde entier et leurs partisans ont fait un grand pas en avant en élargissant les droits des travailleurs et les droits humains. Ce jour-là, les représentants de gouvernements, d'employeurs et de syndicats, réunis à la Conférence internationale du Travail (CIT) à Genève, en Suisse, ont voté une nouvelle convention pour protéger les travailleuses et travailleurs domestiques dans le monde entier.

Les travailleuses et travailleurs domestiques ont été ignorés, dénigrés et même abusés tout au long de l'histoire. Nous ne savons toujours pas précisément combien ils sont dans le monde, mais nous savons qu'il y en a des dizaines de millions. La grande majorité sont des femmes, mais il y a aussi des millions d'enfants travailleurs domestiques. Maintenant, ils sont officiellement reconnus comme des « travailleurs » et jouissent des mêmes droits du travail et autres droits humains que tous les autres travailleurs. Ils sont devenus visibles et ont commencé à apprécier à sa juste valeur leur immense contribution à la société et à l'économie dans son ensemble.

La Convention 189 concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (ou la C189 en abrégé) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la recommandation qui l'accompagne (R201) ont tardé à venir. Mais, en moins d'une décennie, il s'est produit un grand élan, puis une majorité écrasante des gouvernements a accepté ces instruments internationaux.

Au cours des deux années qui ont suivi, pas moins de huit pays avaient officiellement ratifié la C189, ce qui signifie qu'ils ont accepté d'incorporer les dispositions de la Convention dans leur législation nationale. Ces pays sont, dans l'ordre de ratification, l'Uruguay, les Philippines, l'île Maurice, le Nicaragua, l'Italie, la Bolivie, le Paraguay et l'Afrique du Sud. Vu le nombre de pays l'ayant ratifiée, la C189 est officiellement entrée en vigueur, à l'échelle mondiale, le 5 septembre 2013. Qui plus est, le nombre de ratifications dans le courant d'une si courte période en fait manifestement l'une des plus importantes.

Dans l'intervalle, à l'heure de la rédaction du présent document, plusieurs pays, notamment la Colombie et l'Allemagne, sont très près de la ratification. D'autres, dont l'Australie, la Belgique, le Costa Rica, le Danemark, la Guyane et la Norvège, auraient également pris des mesures en vue de la ratifier prochainement. D'autres encore, comme l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Finlande, le Malawi, la Namibie, l'Arabie saoudite, l'Espagne, Singapour, la Thaïlande, le Vietnam, les Émirats Arabes Unis, et les États-Unis, ont apporté à leurs lois les améliorations nécessaires pour donner plus de protections aux travailleurs domestiques. La Commission européenne a aussi encouragé les pays de l'Union européenne à mettre en œuvre la Convention de l'OIT.

La C189 se révèle donc être le moteur de changement pour lequel les travailleuses et travailleurs domestiques du monde entier se sont battus. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour que la C189 soit ratifiée par plus de pays et qu'ils s'emploient tous à mettre en œuvre les lois qui devraient protéger les travailleurs domestiques.

Bien plus, il faudra un changement radical dans les sociétés en général, c'est-à-dire un changement qui fera reconnaître la contribution vitale de ces travailleurs, non pas seulement comme une



« bonne chose », mais aussi comme quelque chose qui est en fait sain pour tout le monde, y compris les millions des personnes, dont beaucoup sont aussi des travailleurs, voire même des adhérents syndicaux, qui emploient des travailleuses domestiques.

Il ne fait aucun doute que l'adoption de la C189 représente une étape importante et un progrès historique. Alors, comment a-t-elle été possible ? Quel en est l'origine ? Qui en a semé les graines et les a cultivées ? Qui sont les acteurs et quel est le rôle de chacun ? Quels enseignements peut-on tirer à l'intention des autres qui souhaitent promouvoir une société mondiale fondée sur l'égalité, la justice, le respect et les droits pour tous ? Tel est notre questionnement en nous attelant à la rédaction du présent document. En particulier, nous nous sommes penchés sur le rôle des travailleuses domestiques eux-mêmes, leurs efforts et ceux de leurs organisations qui ont joué un rôle fondamental dans l'édification de leur propre histoire.

« Le 16 juin 2011, notre rêve est devenu une réalité, et nous sommes libres — plus jamais des esclaves, mais des travailleuses. Nous ne pouvons pas nous arrêter maintenant. Nous n'arrêterons pas tant que la présente Convention de l'OIT n'aura pas été mise en œuvre. Nous avons donc du travail à faire et, oui, nous serons unis comme jamais auparavant. La voix des travailleuses domestiques ne peuvent pas être réduits au silence. »



Photo: WIEGO

Myrtle Witbooi, présidente, Réseau international des travailleuses domestiques (IDWN)

« Le 16 juin 2011, lorsque la C189 a été adoptée, les travailleuses domestiques ont gagné l'un des combats les mieux engagés et les plus justifiés jamais. Les voix, les expériences et les visions des travailleuses domestiques ont finalement été entendues et respectées non seulement au sein du mouvement syndical, mais aussi par les gouvernements et de nombreux employeurs. »



Photo: WIEGO

Ron Oswald, secrétaire général de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA).

1. Comment les travailleuses domestiques du monde entier se sont-ils organisés ?

Ce n'est qu'en 2006 que les organisations de travailleuses domestiques du monde entier se sont rencontrées à l'occasion de leur toute première conférence mondiale. Jusque-là, les travailleuses domestiques avaient établi des organisations dans de nombreux pays et, en Amérique latine, ils avaient même créé une confédération régionale. Toutefois, au niveau transnational ils savaient généralement peu de choses les uns des autres. Ils ne s'étaient certainement pas encore mobilisés ou organisés à l'échelle mondiale.

Il y avait de nombreuses initiatives en cours. Par exemple, les organisations de travailleuses domestiques d'Amérique latine, d'Afrique du Sud, de Trinité-et-Tobago et des Philippines, ainsi que des militants pour les droits des femmes et pour un « salaire pour le travail domestique » ("wages for housework"), se sont réunis lors de la 4e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Beijing, en Chine, en septembre 1995. Ainsi réunis, ils ont décidé de bâtir le Réseau international des travailleuses de service domestique (INWDS) et de commencer à exiger qu'ils soient reconnus comme des « travailleuses », mais sans succès à ce moment. Le mouvement syndical mondial avait encore les yeux rivés sur les travailleurs « salariés » et les relations d'emploi formelles, et le momentum nécessaire pour porter l'initiative des travailleuses domestiques n'était pas au rendez-vous. Les actions visant à organiser ces derniers sont donc restées, en grande partie, d'ordre local.

Dans certains pays, les travailleuses domestiques n'avaient pas légalement le droit de former des syndicats ou d'y adhérer, alors qu'une telle interdiction enfreint les droits internationaux du travail qui devraient s'appliquer à tous les travailleurs. Les travailleuses domestiques n'étaient tout simplement pas reconnues comme des « travailleuses » ou « employées ». Ils étaient plutôt des « bonnes », des « serviteurs » ou, avec condescendance, des « aides », autant d'appellations qui n'ont laissé à certains d'autres choix que de former leur propre association. Dans d'autres pays, cependant, il existait des syndicats de travailleuses domestiques ou des syndicats ayant des adhérents parmi les travailleuses domestiques, certains depuis des décennies.

D'autres citoyens se sont aussi montrés de plus en plus concernés par la question. Dans de nombreux pays, après avoir été approchés par les travailleuses domestiques, ils ont contribué à mettre en place des organismes de soutien de types bien différents. Encouragés à se réunir, et ce par des groupes de femmes, des groupes confessionnels, des groupes de travailleurs migrants, des organisations de défense des droits humains et d'autres, les travailleuses domestiques se sont vues proposer des locaux et ont bénéficié du soutien militant. Beaucoup de leurs organisations étaient très fragiles, et certaines n'ont pas duré.

Reste que dans l'ensemble, il y avait au sein des organisations de travailleuses domestiques une mobilisation croissante, une volonté d'être de plus en plus visibles et de faire entendre leur voix. Cet élan mobilisateur est l'élément essentiel ayant permis d'arriver à la C189 qui reconnaît les droits de tous les travailleurs domestiques. Les pages qui suivent se veulent un tableau, un aperçu des efforts d'organisation engagés à l'époque par les travailleuses domestiques du monde entier et dont la détermination a permis l'adoption de la C189.



Amérique latine

En Amérique latine, les travailleuses domestiques se sont organisés depuis longtemps et ont marqué beaucoup de progrès. En voici des exemples notables :

- **Chili** : l'organisation des travailleuses domestiques remonte aussi loin que les années 1920 et le syndicat SINTRACAP (Sindicato Interempresas de Trabajadoras de Casas Particulares), fondé en 1957, a des sections dans tout le pays.
- **Brésil** : dans la ville de Sao Paulo, une travailleuse domestique, Laudaline de Campos Mello, a commencé à organiser ses consœurs et confrères en 1936. En 1997, la Fédération nationale des travailleuses domestiques (FENATRAD) a été fondée et, en 2009, comptait 35 syndicats affiliés dont certains participent à la négociation collective officielle au niveau de l'Etat.
- **Costa Rica** : ASTRADOMES, l'association de travailleuses domestiques, a été fondée en 1991 et ses rangs sont largement constitués de travailleuses domestiques migrantes venues des pays voisins d'Amérique centrale. Elle a réussi à faire modifier des lois et les travailleuses domestiques ont aujourd'hui le droit à un jour de congé par semaine.
- **Bolivie** : les syndicats de travailleuses domestiques y ont été interdits jusqu'aux années 1980 mais, en 2003, FENATRAHOB, la Fédération nationale des travailleuses domestiques de la Bolivie, a réussi à faire adopter au Parlement bolivien une loi sur le travail domestique salarié (Loi no 2450 : Ley de Regulación del Trabajo del Hogar Asalariado). En 2006, Casimira Rodríguez, ancienne leader des travailleuses domestiques, a été nommée Ministre de la Justice.
- **Pérou** : les groupes d'employés de maison dans tout le pays, soutenus par IPROFOTH, une ONG, ont réussi à faire adopter en 2003 une loi sur le travail domestique qui établit des droits pour les travailleuses domestiques : contrat de travail, durée maximale du travail, congés annuels, etc.
- **Uruguay** : les travailleuses domestiques ont, depuis 2006, les mêmes droits que les autres travailleurs et le Syndicat unique des travailleuses domestiques (Sindicato Único de Trabajadoras Domésticas, le SUTD), siège au conseil tripartite sur les salaires où il négocie avec la Ligue des ménagères de l'Uruguay, qui représente les employeurs.

L'Amérique latine est la première région du monde à mettre en place une confédération des organisations de travailleuses domestiques, la Confédération des travailleuses domestiques d'Amérique latine et des Caraïbes (Confederación Latinoamericana y del Caribe de Trabajadoras del Hogar, **CONLACTRAHO**). Elle a été fondée en mars 1988, à l'occasion d'une réunion de 11 organisations de travailleuses domestiques d'Amérique latine à Bogota, en Colombie. Depuis lors, elle est toujours dirigée par d'anciennes travailleuses domestiques. Aujourd'hui, elle a des affiliées dans 13 pays hispanophones et lusophones, plus une au Canada, mais ne couvre pas les pays des Caraïbes de langue française ou anglaise. Lors de sa conférence en avril 2006, CONLACTRAHO a décidé de se mobiliser en faveur d'une Convention de l'OIT, alors en cours de discussion dans leur région (voir la « Déclaration de Montevideo », page 25).



Caraïbes anglophones

- **Trinité-et-Tobago** : le Syndicat national des employées domestiques (National Union of Domestic Employees, NUDE) qui a vu le jour en 1974, s'est inscrit officiellement en 1982 et, malgré son effectif relativement faible, a été très visible et actif à l'échelle nationale et internationale, par exemple, lors de réunions régionales de l'OIT à la fin des années 1990.
- **Jamaïque** : l'Association des employées de maison de la Jamaïque (Jamaica Household Workers' Association, JHWA) a été fondée en 1991 à la suite des ateliers de formation parrainés par le Bureau des affaires féminines de la Jamaïque. En 2010, la JHWA comptait plus de 1000 membres et, deux ans plus tard, son effectif a plus que doublé. Le 15 mars 2013, la JHWA est devenue un syndicat officiel et se nomme le Syndicat des employées de maison de la Jamaïque (Jamaica Household Workers' Union, JHWU).

Amérique du Nord

- **États-Unis** : au niveau fédéral, les travailleuses domestiques ont été exclus de la *National Labor Relations Act* et des lois sur les droits civils, parce qu'ils ne sont pas définis comme des « employés ». Résultat : elles ne peuvent ni adhérer à un syndicat ni négocier collectivement pour améliorer leurs conditions de travail. Mais, en 2000, les travailleuses domestiques à New York, dont beaucoup sont issues des Caraïbes, des pays d'Amérique latine et des communautés d'immigrants asiatiques, se sont mobilisés pour fonder la première organisation de travailleuses domestiques (Domestic Workers United, DWU) aux États-Unis. En moins de deux ans, elles avaient réussi à faire adopter une loi municipale qui impose aux agences de placement de travailleuses domestiques l'obligation d'informer travailleuses et employeurs des droits des travailleurs. La DWU a maintenu sa campagne en forgeant des alliances et, en 2010, a vu adopter le *New York State Domestic Workers Bill*, un projet de loi révolutionnaire. Dans l'intervalle, en 2007, la DWU, partie prenante d'un nouveau réseau en cours de formation aux États-Unis, a participé à un rassemblement des travailleuses domestiques à Atlanta, en Géorgie. Un an plus tard, l'Alliance nationale des travailleuses domestiques (National Domestic Workers Alliance, NDWA) a organisé son premier congrès et, en 2010, comptait dans ses rangs une trentaine d'organisations de travailleuses domestiques.
- **Canada** : il existe au Canada depuis de nombreuses années des organisations de soutien aux travailleuses domestiques, en particulier l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ), depuis 1975, et l'Association des travailleuses domestiques de la Colombie-Britannique (West Coast Domestic Workers Association in British Columbia), depuis la fin des années 1980. Avant la privatisation, les aides familiales étaient également encadrées par certains syndicats du secteur public. Au Québec, l'AAFQ a conclu un accord de collaboration avec le Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES). Dans certaines provinces, comme en Ontario qui a établi la *Loi sur les normes d'emploi* en 2000, et au Québec aussi, les travailleurs domestiques ont obtenu des droits juridiques, même s'ils sont difficiles à faire valoir dans la réalité. Par ailleurs, le permis de travail des travailleuses domestiques migrants est lié à un employeur, les laissant très vulnérables. Depuis le milieu des années 2000, les groupes de défense des droits des migrants ont commencé à travailler avec les syndicats comme le fait Migrants avec le Syndicat des Métallurgistes.



Afrique

- **Afrique du Sud** : Le Syndicat des travailleuses domestiques d’Afrique du Sud (South African Domestic Workers’ Union, SADWU) a été fondé en 1985, à une époque où le mouvement syndical en Afrique du Sud commençait à se mobiliser pour miner et finalement renverser le régime raciste de l’apartheid. Le rôle des « bonnes » noires qui aidaient des familles blanches, souvent mal traitées par leurs « madames », a laissé des traces indélébiles dans les annales de la lutte pour l’égalité des droits dans le pays. Cette lutte a conduit le nouveau gouvernement de l’ANC à inclure les travailleuses domestiques dans la législation du travail adoptée en 1995. En 1997, devant des difficultés financières, SADWU a fermé ses portes. En 2000, il a été remplacé par le Syndicat sud-africain des travailleuses domestiques, du service et unis (South African Domestic, Service and Allied Workers’ Union, SADSAWU), sous la direction de Myrtle Witbooi qui est devenue plus tard la première présidente du Réseau internationaux de travailleuses domestiques (IDWN).
- **Tanzanie** : le travail domestique est l’un des secteurs clés de CHODAWU (Conservation, Hotels, Domestic and Allied Workers’ Union) depuis sa fondation en 1995. Les travailleuses domestiques sont reconnues dans les statuts du syndicat et représentées dans toutes des structures, notamment le comité exécutif. Depuis 1996, le Programme international pour l’élimination du travail des enfants (IPEC) de l’OIT appuie une campagne engagée dans le pays contre le travail des enfants comme domestiques, un soutien qui a vraiment aidé à sensibiliser le public au problème et à faire gagner aux travailleuses domestiques d’importantes protections juridiques (voir page 24).
- **Kenya** : le syndicat KUDHEIHA a commencé à organiser les travailleuses domestiques dans les années 1980 et son effectif est monté à plus de 11 000 membres. Cependant, il a stagné et ses adhésions se sont réduites à presque rien. Au milieu des années 2000, il s’est remis en route, soutenu par les organisations syndicales internationales comme l’UITA / IDWN (voir page 16) et le Centre de solidarité / ACILS (États-Unis). KUDHEIHA a depuis pris de l’ampleur. En 2011, il comptait 15 000 travailleuses domestiques inscrites en tant que membres et réussissait à faire adopter de nombreuses mesures juridiques, notamment le droit des travailleuses domestiques de s’organiser en syndicats, le droit au salaire minimum et la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail.
- **Bénin** : SYNEHM et SEHM/BA, dans le nord du pays, se sont établis au début des années 2000 et, en 2009, comptaient environ 500 membres. En 2009, les employées domestiques ont acquis le statut de travailleuses dans le code du travail du pays.
- **Guinée** : Il n’y est apparu de syndicat ou d’organisation de travailleuses domestiques qu’en 2011, lorsque SYNTRAD, le syndicat de travailleuses domestiques a été constitué et a vu son effectif monter rapidement à 1210 membres.

En 2009, lorsque la coordonnatrice régionale de l’IDWN, Vicky Kanyoka, a entrepris sa recherche des organisations de travailleuses domestiques en Afrique, elle en a recensé neuf. En 2011, leur nombre avait doublé sous l’effet des activités et du soutien d’acteurs internationaux et sous-régionaux.



Asie

- **Inde** : Dans les années 1960, une sœur catholique belge, Jeanne Devos, a commencé à travailler avec les travailleuses domestiques dans l'Etat du Tamil Nadu et, en 1985, elle a fondé à Mumbai le Mouvement national des travailleuses domestiques (National Domestic Workers' Movement, NDWM), une organisation de défense des droits qui travaille pour et avec les travailleuses domestiques dans quelque 23 Etats de l'Inde. L'Association des travailleuses indépendantes (Self Employed Women's Association, SEWA), un syndicat de plus de 1,3 million membres issus du secteur informel, comprend les travailleuses domestiques comme l'un de ses secteurs principaux.
- **Hong Kong** : le Syndicat des travailleuses domestiques d'Asie (Asian Domestic Workers' Union, ADWU) a vu le jour le 1er mai 1989, puis s'est affilié à la confédération syndicale HKCTU. Fort du soutien de l'UITA, il a réuni un effectif de 4500 membres en règle et réussi à faire améliorer les salaires et les contrats pour les travailleuses domestiques migrants. Cependant, sous l'effet des conflits internes, ADWU s'est dissout environ 10 ans plus tard et a été remplacé par des organisations de travailleuses domestiques fondées sur l'origine nationale : Philippines, Thaïlande, Indonésie, Népal et Hong Kong. En 2010, la Fédération des syndicats de travailleuses domestiques d'Asie (Federation of Asian Domestic Workers Unions, FADWU) a été créée pour rassembler ces organisations et compte aujourd'hui sept affiliées représentant plus de 2000 membres.
- **Indonésie** : le syndicat de travailleuses domestiques Tunas Mulia a été fondé en 2003, dans la ville de Yogyakarta, à l'issue de réunions organisées à l'origine sous forme de groupes d'études dans les mosquées en vue de faire valoir les droits travailleuses domestiques. Le travail domestique n'étant pas reconnu comme « travail » à l'époque par le gouvernement, les travailleuses domestiques ne pouvaient pas faire inscrire leur syndicat au départ, mais ont pu le faire par la suite. Il a connu des hauts et des bas, mais a pu maintenir un programme imaginaire d'activités comme une école de formation technique et la mise à disposition d'un contrat de travail modèle. Le syndicat a joué un rôle clé dans la fondation de Jala-PRT, un réseau des organisations de travailleuses domestiques dans le pays, et il incite les travailleuses domestiques dans d'autres villes, telles que Semarang et Medan, à créer un syndicat du même genre.
- **Népal** : le Syndicat indépendant des travailleuses domestiques du Népal (NIDWU) a été établi en 2006, dans le cadre de la fédération syndicale GEFONT, grâce au soutien du Programme de lutte contre le travail des enfants de l'OIT (IPEC) (voir page 24), de l'IDWN (voir ci-dessous) et d'autres organisations internationales.

Le **Réseau des travailleuses domestiques d'Asie** (Asian Domestic Workers' Network, ADWN) a été établi en 2005 comme organisation régionale, à la suite d'un atelier organisé l'année précédente à Hong Kong par le Comité des femmes asiatiques (Committee for Asian Women, CAW) ayant agi de concert avec les organisations de travailleuses domestiques de cinq pays d'Asie. Les ateliers sous-régionaux, organisés aux Philippines (2005), au Népal (2006) et en Indonésie (2007), ont permis au réseau de se développer. Rapidement, il a rassemblé 11 organisations membres du Sri Lanka, de l'Inde, du Népal, de l'Indonésie, de la Corée et de Hong Kong, dont cinq sont des organisations menées par les travailleuses domestiques eux-mêmes, les autres étant des organisations de soutien.



Europe

Le premier échange régional entre organisations de travailleuses domestiques a eu lieu en 2005, à l'occasion d'une conférence organisée à Bruxelles par la Confédération européenne des syndicats (CES). Catelene Passchier, responsable de la CES et issue du mouvement syndical des Pays-Bas, se préoccupait depuis longtemps du manque d'attention de la part des syndicats à la question des travailleuses domestiques. De concert avec Anneke van Luijken de IRENE (Industrial Restructuring Education Network Europe, ONG européenne établie aux Pays-Bas), elle avait tenté d'inscrire cet enjeu à l'ordre du jour d'une conférence qu'elles ont préparée en 2003 sur les efforts d'organisation dans l'économie informelle, mais n'ont alors suscité que peu d'intérêt. Alors, elles ont décidé de faire mûrir l'idée et d'organiser une autre conférence portant précisément sur les droits des travailleurs domestiques.

Travaillant avec PICUM, organisation de soutien aux travailleuses migrants en situation irrégulière en Europe, et bénéficiant de leurs réseaux, elles ont attiré à la conférence de 2005 près de 100 participants venus de 19 pays européens (Europe occidentale, Europe de l'Est et Scandinavie), qui représentaient des syndicats, des groupes de soutien aux migrants, des organisations de femmes, des organismes européens et internationaux et des groupes anti-pauvreté comme Oxfam, ainsi que des chercheurs universitaires. C'était la première fois que les organisations européennes échangeaient des informations de leurs propres pays sur la façon dont le travail domestique est organisé, la nature de l'emploi, la législation sociale relative aux travailleuses domestiques et les réactions ou réponses des syndicats.

Ces échanges ont révélé d'énormes différences entre les pays européens. Dans certains cas, le travail domestique lié aux soins des enfants, des malades, des handicapés et des personnes âgées a, au cours des dernières décennies, été organisé dans le secteur public, dans le cadre du programme officiel « Chèque-service » en France et en Belgique ou du régime « Services à domicile » au Danemark. Ceux qui font ce travail sont souvent organisés dans des syndicats de travailleuses du secteur public, bien que cela varie beaucoup d'un pays à l'autre. Reste cependant que beaucoup de travail domestique et de soins relève toujours des arrangements informels entre le ménage et le travailleur. Par ailleurs, beaucoup de travail qui était assuré dans le secteur public est maintenant, sous l'effet de la privatisation, confié à des entreprises privées, ce qui signifie que la plupart des syndicats sont écartés ou n'ont qu'une faible présence. Devant l'afflux de migrants vers l'Europe pour travailler dans ce secteur, les organisations de soutien aux migrants, notamment dans les grandes villes, sont devenues actives.

Entre les gouvernements et l'Union européenne, la situation générale, en ce qui concerne les questions que suscite le travail domestique, est caractérisée par l'inaction, voire même l'oubli volontaire. Ce fut surtout le cas pour les travailleuses domestiques migrantes, exposés à de nombreux abus et mauvais traitements et même à des situations proches de l'esclavage. L'OIT a été, elle aussi, épinglée par Gloria Moreno Fontes Chammartin, responsable du Programme des migrations internationales (MIGRANT) de l'OIT, lorsqu'elle a évoqué l'absence de mesures concrètes : « Certains disent que les défaillances au niveau national et international sont peut-être voulues parce que beaucoup de décideurs sont, eux aussi, employeurs de travailleuses domestiques. »



Catelene Passchier a exhorté les syndicats présents à la conférence de 2005 à s'impliquer davantage, en particulier au niveau international. « *Au niveau de l'OIT, nous devons... relancer le débat sur l'établissement d'une Convention sur les travailleuses domestiques et/ou d'autres instruments... afin d'assurer aux travailleuses domestiques dans le monde une protection de base, une question soulevée pour la première fois dans les années 1960 !* », dit-elle. Les objectifs fixés lors de la conférence pour les syndicats incluent :

- « *réaffirmer fortement que les travailleuses domestiques sont couverts par les conventions fondamentales de l'OIT;*
- *travailler avec la CISL (aujourd'hui la Confédération syndicale internationale, CSI) pour relancer les discussions sur la Convention de l'OIT sur le travail domestique, qui demeurent inachevées;*
- *encourager les syndicats affiliés à développer, en collaboration avec des groupes de travailleuses migrants, leur capacité de lobbying auprès des gouvernements à ce sujet.* »

Malheureusement, il y a eu au niveau européen peu de développements à la suite de cette conférence, que ce soit en termes d'approfondissement des échanges entre les organisations de travailleuses domestiques ou en termes de politique. Il ne reste pas moins, cependant, que la conférence a servi d'aiguillon vers une planification plus intensive des efforts en vue d'une conférence mondiale qui débouchera sur une Convention de l'OIT offrant précisément des protections aux travailleuses domestiques.

Informations complémentaires

« **Sortir de l'ombre : Organiser et protéger les travailleurs domestiques en Europe. Le rôle des syndicats** », rapport de la conférence de la CES tenue à Bruxelles en avril 2005 (novembre 2005) : http://www.etuc.org/sites/www.etuc.org/files/Rapport_domestic_workers_1.pdf



Informations complémentaires

Chris Bonner, "Domestic Workers around the World: Organising for Empowerment", 2010: www.wiego.org/publications/domestic-workers-around-world-organising-empowerment

WIEGO tient une base de données (WORD) sur les organisations de travailleurs du secteur informel dans le monde entier, y compris les travailleurs domestiques : <http://wiego.org/wiegodatabase> (en anglais)



Migrants transfrontaliers

Les dernières décennies ont créé une nouvelle vague de migration liée à la recherche d'emploi. Des millions de femmes issues des communautés les plus démunies du monde se sont déplacées loin de leur famille, parfois vers des pays très éloignés, pour travailler comme domestiques. Par exemple, il y a de très grands flux en provenance de l'Asie du Sud et du Sud-Est au Moyen-Orient et en Europe, puis des pays d'Amérique du Sud vers les pays nord-américains.

Une situation particulièrement préoccupante est celle des travailleuses domestiques qui, parce qu'ils arrivent dans des pays étrangers grâce aux familles d'expatriés ou de diplomates qui les emploient et sont souvent titulaires d'un visa ou permis de travail spécial lié à cette famille ou mission diplomatique, se trouvent privés de leur passeport par leur employeur, même si cet acte est une violation des droits fondamentaux. Ces travailleuses sont encore plus vulnérables parce que, s'ils s'enfuient suite à des abus, elles deviennent tout de suite « sans papiers », sans-abris et clandestins, donc sans le droit de travailler ailleurs.

Aussi n'est-il pas étonnant que, dans certains pays, les travailleuses domestiques migrantes soient les premiers à s'organiser, souvent sans le soutien des syndicats, du moins au départ :

- **Royaume-Uni** : les travailleuses domestiques migrantes à Londres ont commencé à s'organiser dans les années 1980. Elles étaient en grande partie des Philippins, soutenus par des prêtres catholiques et des religieuses ainsi que la Commission des travailleurs migrants philippins. Leurs activités les ont progressivement amenés à s'organiser eux-mêmes, notamment à travers Justice pour les travailleuses domestiques (Justice for Domestic Workers, J4DW), que soutiennent aujourd'hui le syndicat Unite et le centre de plaidoyer Kalayaan. Une vidéo « **Actions of Justice 4 Domestic Workers, 2009-2012** » peut être visionnée sur le site : www.ituc-csi.org/video-uk-actions-of-justice-4
- **Indonésie** : au cours des dernières décennies, l'Indonésie a vu partir des millions de femmes travailler dans les ménages en Europe, au Moyen-Orient ou dans d'autres pays asiatiques comme Hong Kong, la Malaisie et Singapour. Le commerce est organisé par les agences de placement de main-d'œuvre qui, très mal réglementées, ouvrent la porte aux abus, un sujet d'actualité brûlant dans la presse indonésienne. En plus d'un syndicat à Hong Kong (voir page 7), les travailleuses migrantes indonésiennes ont mis en place une organisation similaire (IMWU NL) aux Pays-Bas, en service depuis le début de 2011, qui est soutenue par le syndicat FNV Bondgenoten.
- **Asie** : En 2008, l'Alliance des travailleuses domestiques migrantes d'Asie (Asia Migrant Domestic Workers' Alliance, ADWA) a été créée pour les travailleuses domestiques migrantes et son secrétariat a été établi au Migrant Forum in Asia (MFA) (voir page suivante). Après avoir été dirigée à l'origine par une coalition d'ONG et par l'Alliance progressiste du travail (Alliance of Progressive Labor, Philippines), elle s'est dotée d'un Comité directeur actuellement composé de représentantes d'organisations de travailleuses domestiques.

De nombreux groupes de soutien aux migrants, tels que le MFA et le réseau RESPECT en Europe, focalisés depuis longtemps sur les travailleuses domestiques, proposent des activités reflétant les besoins exprimés par les travailleuses domestiques dont le nombre a fortement augmenté au cours des dernières décennies. Ce ne sont pas des organisations formées par les travailleuses domestiques eux-mêmes, mais des réseaux qui les intègrent et qui les soutiennent.

- **Migrant Forum in Asia (MFA):** www.mfasia.org
- **Migrante International:** www.migranteinternational.org
- **Respect Network Europe:** www.respectnetworkeu.org

Les partisans des droits humains et du travail

Au cours des dernières années, d'autres réseaux et organismes internationaux des droits humains, du travail et des femmes ont, eux aussi, accordé un vif soutien aux travailleuses domestiques. Au niveau international, il convient de mentionner les suivants :

- **Human Rights Watch:** HRW a, en 2001, commencé à étudier les conditions des travailleuses domestiques, en particulier celles des enfants et des travailleuses domestiques migrantes, et, en 2006, a publié le rapport suivant : « **Passés sous silence : Abus commis contre les travailleurs domestiques dans le monde** » (« Swept Under the Rug: Abuses against Domestic Workers Around the World »), avec un résumé et des recommandations en arabe, indonésien et espagnol. Voici le résumé en français. : www.hrw.org/reports/2006/07/27/swept-under-rug
- **Anti-Slavery International:** Dans sa lutte contre l'esclavage et le travail forcé dans le monde, ASI se penche sur le travail domestique, une mission qui l'a amené à faire des recherches dans la région du Moyen-Orient et du Golfe (2006) : www.antislavery.org/includes/documents/cm_docs/2009/t/traffic_women_forced_labour_domestic_2006.pdf ASI a aussi lancé la campagne « **Home Alone** » pour mettre fin à l'esclavage domestique au Royaume-Uni : www.antislavery.org/english/campaigns/home_alone/domestic_workers_visa_action.aspx
- **ONU Femmes :** Cette organisation des Nations Unies a commencé à répondre notamment à la demande massive de migrantes pour travailler comme domestiques dans le monde entier : <http://www.unwomen.org/fr>
- **Committee for Asian Women:** Le Réseau des travailleuses domestiques d'Asie (Asian Domestic Workers Network, ADWN) (voir page 7) a été encouragé et soutenu fortement par le CAW : <http://cawinfo.org>
- **Global Network:** Étant un réseau international d'ONG et de syndicats, ce réseau a contribué aux activités notamment en Asie à l'époque où les syndicats nationaux savaient encore peu de choses sur les travailleuses domestiques et leurs revendications : www.theglobalnetwork.net

Bien sûr, il y a des dizaines d'autres organisations de droits humains, de groupes de femmes et autres entités dans les pays du monde entier qui s'emploient à dénoncer l'exploitation des travailleuses domestiques et à les soutenir par la recherche et le plaidoyer. Malheureusement, ils sont trop nombreux pour être cités ici.



La Conférence mondiale des organisations de travailleuses domestiques : une première mondiale

En novembre 2006, la toute première Conférence mondiale des organisations de travailleuses domestiques a eu lieu à Amsterdam, sous le thème de « la protection pour les travailleuses domestiques ! », et a été organisée par la FNV, la confédération syndicale des Pays-Bas. La FNV, ainsi que IRENE et PICUM qui ont aidé à organiser la conférence européenne un an et demi plus tôt (voir page 8), cherchaient cette fois-ci à faire participer encore plus d'organisations. Le Comité des femmes asiatiques (CAW) avait contribué à fonder le Réseau des travailleuses domestiques asiatiques (ADWN, voir page 7). L'Asia Monitor Resource Centre (AMRC), établi à Hong Kong, y prêtait main forte aux développements en cours. Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO) et le Global Labour Institute (GLI) faisaient participer les travailleuses domestiques à leurs activités visant à organiser les travailleurs du secteur informel.

Mais, pour ce qui des fonds nécessaires, il a fallu beaucoup d'efforts pour les réunir et, fort heureusement, la Fondation des Droits de l'Homme au Travail en a donné assez pour qu'Anneke van Luijken, de IRENE, puisse se consacrer toute une année à l'organisation de cette conférence. Finalement, les fonds voulus pour la conférence sont venus d'une vingtaine de sources différentes, dont le Fonds catholique Cebemo, la FNV Mondiaal des Pays-Bas, d'autres syndicats européens et scandinaves, des organisations de développement international telles que Humanitas/Oxfam Novib et les ONG de soutien à l'emploi.

« C'était vraiment dur aussi de convaincre de nombreux syndicats d'y travailler », se rappelle Anneke. « Ils savaient que c'était important, mais soutenaient que ce n'était pas vraiment leur 'cause' ou 'priorité'. Ils n'étaient 'pas sûrs' s'ils pouvaient envoyer quelqu'un, et ainsi de suite ». Sachant cependant que les syndicats devaient s'impliquer pour tirer des résultats solides d'une telle conférence, elle s'est alors tournée vers les femmes au sein des organisations syndicales internationales, comme la chargée de l'Égalité de la CSI Kamalam et son homologue à l'UITA, Barbro Budin, qui lui ont apporté beaucoup de soutien. Anneke a également trouvé du soutien auprès des ONG et des réseaux, tels que WIEGO (Chris Bonner) et le Comité des femmes asiatiques (Lee Siew Hwa), de même qu'au sein des différents services de l'OIT, notamment Manuela Tomei, Gloria Moreno Fontes Chammartin et Simel Esim. Ces femmes, qui estimaient que la priorité accordée à cette question s'imposait depuis longtemps, ont mis beaucoup de leur énergie dans les préparatifs.

En fin de compte, en plus des syndicats internationaux et nationaux, des réseaux de soutien à l'emploi, du personnel du BIT et des universitaires, la conférence a attiré quelque 60 participants issus des organisations de travailleuses domestiques.

Ces organisations et syndicats provenaient de toutes les régions du monde : l'Amérique latine et les Caraïbes (Bolivie, Pérou, Trinité-et- Tobago et la Confédération latino-américaine CONLACTRAHO); l'Afrique (Afrique du Sud et Namibie) ; l'Asie (Inde, Hong Kong et Indonésie) ; l'Amérique du Nord (Canada et États-Unis) ; et l'Europe (Danemark, Espagne, Suisse et Pays-Bas). De fait, les organisateurs de la conférence étaient surpris de voir combien de syndicats de travailleuses domestiques et autres organisations basées sur leurs adhérents du monde entier ont pu y assister. C'était la première fois, par exemple, que CONLACTRAHO, la confédération latino-américaine, bien qu'elle ait été établie 18 ans plus tôt, participait à une conférence en Europe et que nombre de participants en entendaient parler. Dans l'ensemble, les organisateurs de la conférence s'attendaient à accueillir plutôt des ONG et organismes de soutien, mais ont réalisé que les travailleuses domestiques étaient déjà en train de s'organiser.

Des réseaux de soutien des travailleuses migrantes en provenance d'Asie et de l'Europe, des organisations de soutien telles qu'Anti-Slavery International et le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC) de l'OIT étaient également présents à la conférence. La présence d'universitaires des Émirats arabes unis, de l'Indonésie et de l'Europe, travaillant au Moyen-Orient, et d'un responsable au Bureau régional des États arabes de l'OIT, signifiait que cette région était aussi représentée.

Le participation de l'UITA et de la CSI, deux confédérations syndicales internationales, était particulièrement notable en ce qu'elles ont impulsé par la suite la construction et le maintien du réseau international d'organisations de travailleuses domestiques et rallié le soutien des syndicats à la campagne en faveur de la Convention de l'OIT (voir pages 33-37).

Pour les organisations des travailleuses domestiques et leurs défenseurs, la conférence a été une nouvelle occasion d'échanger des informations à l'échelle mondiale. Ils ont parlé de la situation dans leur propre pays et région ou encore ont cherché à connaître le profil des travailleuses domestiques (femmes, enfants, migrants, minorités, etc.), les conditions dans lesquelles elles vivent et travaillent (de l'état d'esclavage au travail dans le secteur public dans plusieurs ménages), les dispositions juridiques gagnées de haute lutte, la nature de leurs organisations, la façon dont elles avaient été conçues, leurs partisans et ainsi de suite.

La conférence durant, les leaders des travailleuses domestiques ont fait entendre leurs revendications, en particulier la reconnaissance de leur contribution à l'économie et à la société ainsi que leur droit de jouir des droits au même titre que les autres travailleurs. Il était clair à quel point ils étaient frustrés face à l'ignorance et même l'hostilité de la société en général.

Au-delà des échanges d'informations et de points de vue, les participants ont également commencé à se connaître les uns les autres et se sont montrés solidaires, convaincus qu'en travaillant ensemble ils pourraient réaliser quelque chose d'important.

De leur côté, les organisateurs de la conférence ont mis l'idée d'une Convention de l'OIT à l'ordre du jour. Or, il se trouvait que beaucoup de participants ne savaient rien ou presque sur l'OIT ou ses structures et processus. Pour combler les lacunes, Simel Esim, alors spécialiste des questions du genre au Bureau régional des États arabes de l'OIT, a résumé l'approche suivie par l'OIT à ce jour en matière de droits pour les travailleuses domestiques. Elle a confirmé que « bien qu'il n'y ait pas encore de programme d'action complet sur le «travail décent pour les travailleuses domestiques», il



y a des propositions qui circulent au sein de l'OIT en vue d'en élaborer un. Un tel programme aurait le soutien de nombreux spécialistes de l'OIT chargés des questions techniques... ». Cette nouvelle qui démontrait qu'il y avait déjà du soutien et de l'action autour de cet enjeu au sein de cette organisation internationale a donné espoir et élan à tous.

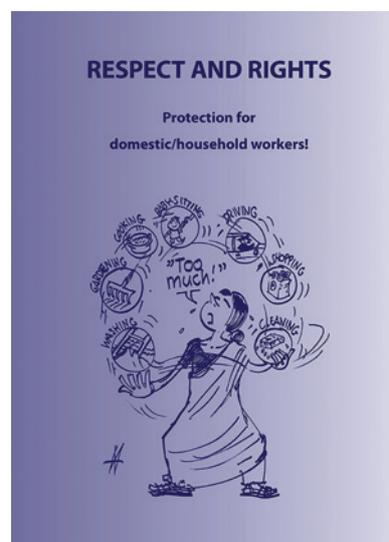
La conférence a convenu d'un communiqué intitulé « Travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques » (le libellé de l'OIT) et ses recommandations comprenaient :

- mettre sur pied un Groupe de travail intérimaire pour examiner la nécessité et la possibilité d'un réseau international en faveur des droits des travailleurs domestiques/employés de maison, un tel réseau devant être dirigé par des représentants des travailleurs domestiques, et non par les organisations de soutien;
- explorer, en collaboration avec les syndicats internationaux, la possibilité d'une Convention de l'OIT sur les droits des travailleurs domestiques/employés de maison, que ce soit les travailleurs nationaux ou les migrants; et
- soutenir les efforts d'organisation des travailleurs domestiques/employés de maison à tous les niveaux : local, national, régional et international.

De même, la conférence a suggéré que ces activités soient interreliées par les efforts d'organisation en vue d'une Convention de l'OIT comme outil de mobilisation des travailleuses domestiques.

Informations complémentaires

"Respect and Rights: Protection for domestic/household workers!", rapport de la conférence internationale tenue à Amsterdam en novembre 2006, IRENE/UITA (août 2008), IRENE/IUF, August 2008: www.idwn.info (en anglais)



Après la Conférence mondiale : les prochaines étapes

À peine quelques semaines après la Conférence mondiale, les prochaines étapes ont déjà été amorcées. L'organisatrice principale de la conférence, Anneke van Luijken, s'est réunie avec l'UITA et la CSI. Dan Gallin, du Global Labour Institute (GLI), réputé leader syndical international, a également joué un rôle important en aidant à convaincre les autres dirigeants syndicaux d'apporter le soutien nécessaire. Ils pourraient bien devoir trouver des moyens imaginatifs de le faire, disait-il, mais c'était bien le moment à saisir. De même, un élément clé dans le développement du réseau et de la lutte en faveur de la Convention était le soutien de WIEGO (Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation), un réseau mondial à vocation recherche-politique-action.

Dans les mois qui ont suivi, les fonds reçus de la Fondation Ford ont permis à Anneke de poursuivre le travail en attendant que des ressources supplémentaires puissent être trouvées. Dans l'intervalle, elle et ses pairs de l'UITA et de WIEGO, formant un Comité de gestion intérimaire, ont travaillé ensemble préparant ainsi le terrain pour le nouveau réseau afin qu'il soit à même de s'engager dans la mobilisation nécessaire à une Convention de l'OIT comme il avait été convenu à la Conférence mondiale.

L'UITA, un accueil propice



Heureusement, l'UITA a décidé de prendre les devants et, à partir de ce moment-là, son soutien, crucial et novateur au sein du mouvement syndical international, avait vraiment de quoi lui faire pardonner beaucoup de choses parce que l'UITA (Union internationale des travailleuses de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes) avait depuis longtemps refusé de représenter les travailleuses domestiques comme l'un de ses secteurs. Pourtant, beaucoup de ses affiliés, notamment en Europe et en Afrique, représentent déjà les travailleuses domestiques, sans oublier les préoccupations croissantes, surtout au sein des comités des femmes syndiquées dans le monde entier, devant les conditions des travailleuses domestiques, en particulier les migrantes.

En 1997, l'UITA a adopté une politique visant à s'engager résolument dans ces questions, forte de ses acquis dans la lutte pour l'égalité et le soutien aux syndicats qui entendent organiser les travailleurs marginalisés tels que les travailleurs agricoles migrants. Mais, s'agissant de l'organisation des travailleuses domestiques, l'UITA n'avait jamais eu assez de ressources pour en faire autant qu'elle aurait voulu.

Maintenant, comme il se développe un réseau international de travailleuses domestiques, l'UITA était heureuse de lui apporter un soutien vital, en respectant le fait que les travailleuses domestiques voulaient un réseau ouvert, plutôt qu'une organisation formelle basée sur les membres, afin d'être aussi inclusif que possible. D'ordinaire, les fédérations syndicales internationales (FSI), comme l'UITA, n'acceptent en tant que membres que les syndicats officiellement établis. Toutefois, consciente du fait que, dans de nombreux pays, les travailleuses domestiques ne sont pas légalement autorisées à se constituer en syndicats, l'UITA a donc accepté



Ensemble, nous avons réussi !

Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux

que le nouveau réseau accueille de nombreuses associations et organisations de soutien qui ne sont pas des syndicats. De même, sachant que les représentants des travailleuses domestiques voulaient diriger le réseau, et non pas le confier à d'autres, qu'ils soient membres de syndicats ou des ONG de soutien, l'UITA a érigé un nouveau modèle de FSI et a posé les bases de l'organisation d'un réseau ouvert afin que ce dernier puisse se développer comme une entité semi-autonome au sein de la structure de l'UITA, preuve de sa grande souplesse et de sa compréhension politique.

Bien entendu, de son point de vue, l'UITA avait le souci de faire comprendre clairement que les membres du nouveau réseau respecteraient les principes fondamentaux qui régissent le fonctionnement de l'UITA. Cela était tout entendu pour le nouveau réseau qui voyait comme extrêmement important d'avoir une base d'attache à une fédération syndicale internationale qui pouvait promouvoir la question officiellement auprès de l'OIT et donner au réseau une crédibilité organisationnelle, un élément utile à la collecte de fonds. Par ailleurs, l'UITA a intégré les leaders des travailleuses domestiques dans ses programmes mondiaux et a encouragé ses affiliés à faire de même. Cette mesure, source de crédibilité politique, s'est articulée autour de l'action de Barbro Budin, responsable des questions d'Égalité à l'UITA, qui a largement favorisé le démarrage du réseau, puis l'a aidé à gagner les faveurs des syndicats dans le monde entier.

En Afrique, à la même époque où ce travail allait commencer, l'UITA a eu un nouveau projet régional des femmes en Afrique, financé par les syndicats suédois et consistant à travailler avec les syndicats affiliés dans 15 pays du continent. Dès le départ, en vertu du projet qui faisait de l'organisation des travailleuses domestiques une partie intégrante des activités, tous les syndicats devaient prendre des mesures pour organiser plus de travailleuses domestiques ou, si ces derniers n'étaient pas l'un de leurs secteurs, à tout le moins agir en commun et appuyer ainsi les revendications des travailleuses domestiques.

Par exemple, au Kenya, un séminaire a été organisé fin 2008 pour encourager le syndicat KUDHEIHA à renforcer ses rangs parmi les travailleuses domestiques. Le séminaire a été dirigé par Vicky Kanyoka, alors présidente du Comité régional des femmes en Afrique de l'UITA, et qui peu après est devenue coordonnatrice régionale de l'IDWN pour l'Afrique (voir page 40). Fort des conseils de cette dernière, ainsi que des ressources humaines et financières provenant du projet, d'autres syndicats kenyans affiliés à l'UITA et du Centre de solidarité aux Etats-Unis, KUDHEIHA a pu augmenter ses adhésions à quelque 10 000 parmi les travailleuses domestiques en deux ans. En « voyageant ensemble » en Afrique, comme l'a dit Adwoa Sakyi, le Projet des femmes et l'IDWN ont atterri dans 18 pays et permis d'organiser près de 95 000 travailleuses domestiques.

Accessoirement, le Projet a fait que tous les syndicats partenaires ont pris conscience des questionnaires et des rapports (voir page 28) que l'OIT ferait parvenir à leur gouvernement et de la nécessité d'influer sur leurs réponses. Au Ghana, par exemple, des séminaires spéciaux ont été organisés à cette fin pour les syndicats et, selon Adwoa Sakyi, coordonnatrice du Projet des femmes, cette sensibilisation a été, sans aucun doute, un facteur déterminant en ce qu'elle a conduit tant de gouvernements africains à soutenir la Convention (voir page 63).

WIEGO : soutien de formes multiples



WIEGO a également joué de nombreux rôles au fil des étapes. Siégeant au Comité de gestion intérimaire, elle a aidé à élaborer des stratégies, à planifier et à fournir un soutien pratique pour le réseau en développement. Par exemple, son rôle dans l'octroi de fonds nécessaires au développement du réseau, en particulier auprès du Fonds OMD3 et du ministère néerlandais des Affaires étrangères, s'est révélé incontournable.

Grâce à ses contacts au sein des organisations des travailleuses informelles dans le monde, WIEGO a pu recenser plusieurs groupes de travailleuses domestiques et les mettre en contact avec le réseau international alors en développement. Outre son soutien massif à la communication, WIEGO a également mis à contribution ses solides capacités de recherche à l'appui du plaidoyer de même que ses experts qui ont commencé à recueillir des données statistiques et autres éléments d'information sur les travailleuses domestiques et la valeur de leur travail qui, jusque-là, avait été relativement ignorée (voir pages 42-44). Cet ensemble d'information diffusé sur le site Web de WIEGO et ailleurs a aidé à mieux faire comprendre les questions ou enjeux et à grossir les rangs des partisans.

Cette activité, chose intéressante, a également permis de renforcer la collaboration entre un organisme syndical formel et un réseau international de travailleuses dans l'économie informelle. La relation a pris de l'ampleur lorsque Karin Pape, conseillère régionale pour l'Europe de WIEGO, a été détachée auprès de l'UITA pour devenir la coordonnatrice intérimaire de l'IDWN (voir page 39) et, plus tard, quand Barbro Budin, chargée des questions d'Égalité à l'UITA, s'est jointe au conseil d'administration de WIEGO. Cette union fructueuse des forces sert encore d'exemple à d'autres acteurs dans le mouvement syndical mondial.



Photo: WIEGO



Ensemble, nous avons réussi !

Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux

Le Comité de gestion intérimaire du Réseau

Au cours des 18 mois suivant la Conférence mondiale, le Comité de gestion intérimaire s'est attelé à favoriser le développement du réseau. Ont participé à ce travail Anneke van Luijken (de IRENE, qui a malheureusement dû fermer ses portes à peu près à la même époque faute de financement), Barbro Budin de l'UITA, Chris Bonner et Karin Pape de WIEGO, et Dan Gallin du Global Labour Institute (GLI) en tant que soutien et conseiller.

Ils ont gardé le contact avec les organisations de travailleuses domestiques et ont développé d'autres liens encore par le biais de leurs contacts dans le monde entier. Le comité a mis en place un nouveau site Web www.domesticworkerrights.org (devenu plus tard www.idwn.info) et a encouragé la traduction, en particulier en anglais, espagnol et français, pour favoriser la communication et le partage d'information. D'autre part, ils ont cherché à obtenir des fonds, aussi bien pour le réseau que pour la publication du rapport de la Conférence mondiale, puis ont également développé des idées permettant de structurer le réseau de façon démocratique et de s'assurer que les représentants des organisations de travailleuses domestiques, quelle que soit leur provenance ou région, jouissent des pouvoirs de décision, comme l'exige la Conférence mondiale. Bien entendu, le principe directeur clé consistait à faire en sorte que les travailleuses domestiques se trouvent vraiment au cœur du processus, qu'ils deviennent beaucoup plus visibles et qu'ils expriment leurs propres revendications — aux niveaux national et international — pour faire avancer les choses, plutôt que de dépendre seulement du soutien et des efforts des tiers. Le plan, tel qu'il a été décidé lors de la conférence, était de mettre sur pied un Groupe de travail intérimaire composé des leaders des travailleuses domestiques, qui prendrait les rênes de la construction du nouveau réseau. Cependant, il a fallu du temps pour mobiliser les ressources nécessaires et le Groupe n'a pu se réunir pour la première fois qu'en septembre 2008 (voir page 29). Dans l'intervalle, le Comité de gestion intérimaire a poursuivi les travaux.



Photo: WIEGO

La CSI : un autre partenaire clé



La Confédération syndicale internationale (CSI), un autre partenaire clé dans la promotion des idées issues de la conférence, était un allié important en ce sens que les membres de la CSI sont des fédérations syndicales nationales des pays du monde entier et que leur soutien apparaissait décisif, surtout au niveau du processus de l'OIT.

Qui plus est, les fédérations syndicales nationales, dont la plupart sont affiliées à la CSI, ont un statut officiel auprès de l'OIT. Elles constituent son Groupe des travailleurs qui, étant l'un des trois partenaires du « dialogue social » de l'OIT, est chargé de négocier avec les gouvernements et les employeurs (voir page 23).

En outre, la CSI fournit le secrétariat du Groupe des travailleurs à l'OIT et son travail, consistant notamment à établir une liaison avec les responsables au sein des différents services de l'OIT et à conseiller le réseau, aurait une valeur inestimable. Sans un tel soutien, il aurait été impossible pour le réseau des travailleuses domestiques, aussi fort soit-il, d'entrer dans les « couloirs officiels du pouvoir » de l'OIT et de réussir à faire consacrer leurs droits par une Convention.

Par ailleurs, alertées et guidées par la CSI, qui joue ainsi un autre rôle important vers la victoire finale, ses affiliées dans le monde entier se sont engagées dans le processus de l'OIT, en agissant en particulier auprès de leur propre gouvernement (voir pages 33-35). En octobre 2009, la CSI a accordé à la campagne des travailleuses domestiques une place de choix dans le cadre de sa Conférence mondiale des femmes à laquelle ont participé 450 déléguées venues de plus de 100 pays. L'année suivante, la CSI a publié une brochure et un guide pour inciter les syndicats à « travailler pour et avec les travailleuses domestiques en prévision de la CIT 2011 et au-delà », comme l'a dit la secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow. Ces publications ont eu un effet décisif. Au fil des mois, les syndicats, en nombre croissant, ont réagi de manière positive en ouvrant leurs rangs aux dirigeants des travailleuses domestiques et en les invitant à participer aux discussions à propos d'une convention.

Au cours des prochaines années, des interviews « Gros plan », publiées sur le site Web de la CSI, ont contribué à rehausser le profil des questions des travailleuses domestiques et de leurs leaders. Parmi ces interviews, il faudra citer celles des représentants syndicaux, tels que Titus Mlengeya de CHODAWU (Tanzanie), Fatou Bintou Yaffa du CNTS (Sénégal) et Albert Njeru de KUDHEIHA (Kenya), ainsi que les leaders des organisations de travailleuses domestiques, qui ne sont pas des syndicats, comme Marcelina Bautista de la confédération CONLACTRAHO en Amérique latine, et Priscilla González de Domestic Workers United (Etats-Unis). D'autres acteurs clés, comme Luc Demaret, le responsable OIT/ACTRAV du portefeuille du travail domestique, ont été interviewés aussi (voir page 30).

Informations complémentaires

« **Union View: Domestic Work: Mobilising for an ILO Convention** », CSI, juin 2010 : www.ituc-csi.org/IMG/pdf/VS_domestiques_EN.pdf

« **Action Guide: Decent Work, Decent Life for Domestic Workers** », CSI, novembre 2010 : www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ITUC_dwd_AnglaisWEB.pdf



Ensemble, nous avons réussi !

Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux

Indonésie : « Ils nous ont accordé un soutien immense »

« Au début, les fédérations syndicales en Indonésie ont résisté à l'idée d'accepter n'importe quelle organisation de travailleurs domestiques dans la délégation officielle des travailleurs indonésiens à la CIT, parce qu'aucune n'était affiliée. Elles ne voulaient pas vraiment aider.

Mais alors, la CSI est intervenue et leur a demandé de le faire, et elles ont accepté, même si nous n'étions pas encore membres. C'était la première fois qu'elles nous acceptaient comme «travailleuses».

Lors de la CIT 2010, je faisais partie de la délégation officielle des travailleuses indonésiennes. J'ai eu le grand soutien de Fish (Ip Pui Yu) de l'IDWN. Elle a fait des dessins ébauchant la composition du comité tripartite et s'en est servi pour expliquer le processus des négociations entre les trois parties, à savoir le qui, le quoi et le quand. Une fois à Genève, les syndicats m'ont aussi aidée à comprendre le processus officiel. Ils avaient beaucoup plus d'expérience.

Puis, les syndicats ont commencé à nous aider à formuler aussi nos revendications nationales au DPR (parlement). «Nous sommes derrière vous. N'ayez pas peur», disaient-ils. Cet appui nous a donné la confiance nécessaire pour prendre la parole devant le DPR, ce que nous n'avions pu faire auparavant parce que nous avions peur. Ils nous ont accordé un soutien immense. »

Sayuti de Tunas Mulia, syndicat des travailleuses domestiques, Jogjakarta, Indonésie

Les alliances se multiplient

Le jeune réseau, l'IDWN, avait non seulement besoin de renforcer la collaboration avec les syndicats, mais aussi de forger d'autres relations. Bien plus, il devait mobiliser plus de travailleuses domestiques, en particulier ceux qui ont peu ou pas de liens avec une organisation syndicale, s'il voulait développer sa base de connaissances sur eux. Dans la foulée, il devait aussi faire pression sur les gouvernements et faire beaucoup plus de travail de sensibilisation du public.

Dès lors, les contacts ont été renforcés avec d'autres groupes et réseaux de soutien des travailleurs, notamment ceux qui agissent en faveur des travailleuses domestiques migrantes, et ces derniers ont commencé à organiser des activités en commun. Par exemple, le réseau de l'Alliance des travailleuses domestiques migrantes d'Asie (ADWA), le Migrant Forum in Asia (MFA), le réseau RESPECT (Europe) et l'Alliance nationale des travailleuses domestiques (NDWA) aux États-Unis ont publié un dépliant commun appelé « Appel mondial à l'action ». Le dépliant a fait le point sur ce qui se passait et a souligné comment les journées internationales et nationales annuelles — en particulier en 2010 et début 2011 — pourraient servir à rallier le soutien et attirer l'attention du public. Ce pouvait être, par exemple, la Journée internationale des femmes (le 8 mars), la Fête du travail (le 1er mai), la Journée des droits de l'homme (le 10 décembre) ou la Journée internationale des migrants (le 18 décembre). La Journée nationale des femmes et la Journée des travailleuses domestiques et employés de maison ont également été marquées par des événements dans les pays, notamment en Amérique latine, où ces fêtes existaient déjà.

Il a été question d'organiser une manifestation à l'instar de la Marche mondiale contre le travail des enfants de 1998-1999 qui avait été un élément décisif dans les efforts effectués en coulisse pour en arriver à la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. En effet, pour cette Convention, des marches et des manifestations, organisées à travers le monde, ont débouché sur une présence de masse lors des négociations à Genève en 1999. En fin de compte, l'idée d'une Marche mondiale pour les droits des travailleuses domestiques, en tant que telle, a été abandonnée faute de ressources.

Cependant, pour avoir gagné du terrain et élargi son cadre d'action, l'IDWN et ses alliés ont réussi à alerter les organisations des travailleuses domestiques et leurs supporters dans le monde entier et, d'un pays à l'autre, au fil des mobilisations et des actions, plus d'organisations et de supporters en sont arrivés à mieux connaître l'OIT, à savoir ce qu'est une convention et comment mieux s'y prendre pour l'obtenir. Un nombre important de leurs représentants ont même pu se rendre à Genève, en 2010 et 2011, pour suivre les discussions officielles (voir le chapitre 4).



2. L'OIT : enfin, les choses commencent à bouger

« Il est vrai que, dès 1948, puis à nouveau en 1965, l'OIT avait déjà exprimé ses préoccupations devant les mauvaises conditions de travail et l'absence de droits auxquels les travailleuses domestiques étaient confrontés. Ce n'est pas que l'OIT n'ait rien fait depuis, mais elle n'a pas subi assez de pression pour que des mesures significatives soient prises. »

C'est aux alentours de 2005 que de plus en plus de femmes employées de maison ont commencé à reconnaître la nécessité de s'organiser. Les associations de femmes travailleuses domestiques se sont multipliées, en particulier en Amérique latine et en Europe, et à mesure qu'elles ont commencé à sentir les limites de leurs formes d'organisation, elles se sont rapprochées du mouvement syndical. En outre, les débats sur les travailleurs migrants, en 2004, et les discussions sur l'élimination du travail des enfants ont également eu un impact... C'était donc la convergence de tous ces éléments qui ont déclenché une plus grande prise de conscience. »

Luc Demaret, chargé du portefeuille du travail domestique, BIT ACTRAV

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'organe des Nations Unies qui s'occupe de la protection et des droits des travailleuses à travers le monde. L'idée de conférer cette protection aux travailleuses domestiques/employées de maison n'avait en fait rien de nouveau à l'OIT. La question avait été soulevée pour la première fois, apparemment, dans les années 1930. Plus important encore, en 1948, la Conférence annuelle internationale du Travail (CIT) de l'OIT avait déclaré « [le] moment est venu de procéder à une discussion approfondie de ce sujet important » et demandé au Conseil d'administration d'envisager une convention pour protéger les travailleurs domestiques/employés de maison. Deux ans plus tard, cependant, le Conseil d'administration a écarté la question. Puis, de nouveau en 1965, la CIT « a exprimé ses préoccupations » et a souligné la nécessité, voire l'« urgence » d'assurer aux travailleuses domestiques au moins une protection de base. Encore une fois, cet appel n'a jamais reçu le suivi qui se devait.

En fait, dans les Conventions de l'OIT, les travailleuses domestiques ont été précisément exclus de certaines protections, par les soi-disant « clauses de flexibilité », y compris les protections en matière de santé et de sécurité au travail, la protection de la maternité, la fixation du salaire minimum ainsi que les soins médicaux et les indemnités de maladie. Même la Convention de 1973 sur l'âge minimum (n° 138) — qui est censée s'appliquer à tous les travailleurs — a donné aux gouvernements la marge de manœuvre nécessaire pour exclure les employés de maison mineurs, mettant ainsi les enfants en danger.

Pendant les 25 années suivantes, le peu qu'a fait l'OIT relativement aux travailleuses domestiques s'est limité largement à la recherche. Dans les années 1970, par exemple, il y avait une enquête sur les conditions d'emploi et de travail des travailleuses domestiques à travers le monde.

À propos de l'OIT, de la CIT, des conventions et des recommandations

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est une institution spécialisée des Nations Unies qui promeut la justice sociale et les droits relatifs à l'emploi ; elle est, à ce titre, la seule organisation « tripartite » (composée de trois parties) de l'ONU. Dans l'OIT, les représentants non seulement des gouvernements mais aussi des employeurs et des travailleurs s'engagent dans le « dialogue social ». Les trois parties participent au processus, intégralement, y compris dans les négociations et la prise de décision. L'OIT est très technique et suit des procédures et des règles strictes.

Son siège est à Genève, en Suisse. En juin, chaque année, l'OIT y organise une Conférence internationale du Travail (CIT) au cours de laquelle les trois parties déterminent les politiques de l'OIT, puis négocient et adoptent des normes internationales :

- **Conventions de l'OIT** : elles garantissent les droits du travail. Les gouvernements sont invités à « ratifier » chaque convention, à l'incorporer dans la législation nationale et, ensuite, à faire rapport à l'OIT sur la mise en œuvre et les progrès accomplis à cet égard.
- **Recommandations de l'OIT** : ce sont des lignes directrices à l'intention des gouvernements pour les aider à formuler leur législation du travail.

Pour faire établir une nouvelle convention et/ou une recommandation, le Conseil d'administration de l'OIT doit d'abord accepter que la question mérite d'être inscrite à l'ordre du jour. S'il l'accepte, le Bureau international du travail de l'OIT (BIT), les départements et les experts juridiques préparent un rapport sur la législation et la pratique en vigueur sur la situation en question (dans ce cas, le travail domestique) dans 183 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'OIT. Le BIT l'envoie aux Etats membres avec un questionnaire leur demandant leur avis sur ce que devrait contenir une norme possible. Partant des réponses reçues, l'OIT prépare un deuxième rapport (le rapport « brun ») comprenant les dispositions proposées pour une convention et/ou une recommandation. Ces rapports offrent des renseignements et des orientations en vue de la première discussion à la CIT.

Des résultats des premières discussions à la CIT est tiré un autre rapport (le rapport « bleu »), qui est envoyé aux Etats membres et auquel ces derniers doivent répondre dans un délai prescrit. Les réponses sont examinées par le Bureau de l'OIT et une version révisée de la norme proposée est communiquée. Ce processus s'achève juste à temps pour les discussions finales à la prochaine CIT, quand une décision concernant la convention et/ou la recommandation doit être prise.



Les écarts commencent à être comblés

C'est dans la deuxième moitié des années 1990 que l'activité a commencé à décoller à l'OIT, non qu'une stratégie consensuelle ait été établie. Dans les différents programmes et bureaux régionaux, le personnel du BIT, en particulier les femmes et ceux qui se souciaient des millions de travailleurs informels auxquels s'intéressait à peine l'OIT, pouvait voir les lacunes à combler. Qu'il soit question du travail des enfants, des travailleurs migrants, de la discrimination fondée sur le sexe ou du droit fondamental de ne pas être exploité, il était clair que les travailleuses domestiques méritaient attention.

Par exemple, une étudiante en droit, Adelle Blackett, alors stagiaire au programme de l'OIT Droit du travail et relations du travail, a étudié la réglementation du travail domestique dans le monde et a conclu qu'une meilleure réglementation « *a le potentiel de restaurer au travailleuses domestiques un peu de respect et de dignité* ». Elle allait devenir professeure à l'Université McGill, au Canada, et, par la suite, l'un des principaux conseillers techniques de l'OIT pour la Convention sur les travailleurs domestiques.

En 1998, le Bureau régional de l'OIT dans les Caraïbes a organisé en Jamaïque une conférence à laquelle ont participé les organisations de travailleuses domestiques, telles que la Confédération latino-américaine CONLACTRAHO et le syndicat NUDE de Trinité-et-Tobago. Il en est sorti une stratégie porteuse pour l'amélioration de la situation dans la région, et un « manuel de référence » a été publié. Cependant, la nécessité d'une Convention de l'OIT n'a pas été discutée lors de cette conférence.

À partir du milieu des années 1990, le programme de lutte contre les pires formes de travail des enfants (OIT-IPEC) a, dans un projet impliquant les syndicats de 15 pays, mis l'accent sur la question des enfants domestiques. Ses activités en Tanzanie, une « révélation », selon Vicky Kanyoka du syndicat CHODAWU, qui est devenue plus tard la coordonnatrice régionale de l'IDWN pour l'Afrique, ont permis aux syndicats de voir combien d'enfants domestiques il y avait. Le coup de projecteurs braqué sur le travail des enfants a conduit à d'importantes améliorations juridiques en Tanzanie, par exemple, les nouvelles lois reconnaissant les travailleuses domestiques comme des « travailleurs » leur ont également accordé le droit au salaire minimum et à la sécurité sociale. A l'issue de l'atelier mettant fin au programme mondial de l'OIT-IPEC, organisé à Genève en février 2006, les syndicats de 15 pays ont publié une déclaration incitant plus de syndicats à soulever la question des enfants domestiques.

Au début des années 2000, le programme Conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL) de l'OIT s'est également attaqué à la question. En janvier 2003, il a publié une étude analysant la situation juridique des travailleurs domestiques à travers le monde.

Entretemps, le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) a également commencé à dresser des plans d'activités en faveur du « travail décent pour les travailleuses domestiques ». Lors d'une réunion en 2006, par exemple, les spécialistes en la matière à l'OIT ont mis sur pied un « programme d'action de 10 ans » pour promouvoir la question au sein de l'OIT.

Dans un même temps, plusieurs programmes de l'OIT s'attaquaient à la forte croissance des flux de travailleuses domestiques migrants, le travail domestique étant l'une des voies de prédilection de la traite et de l'esclavage dans le monde. Le Programme d'action spécial de l'OIT contre le travail forcé (SAP-FL) a lancé plusieurs projets visant à mieux protéger les travailleuses domestiques migrants, dont ceux de l'Indonésie en 2006-2008. Le Programme de promotion de l'égalité entre hommes et femmes (GENPROM) a inclus les travailleuses domestiques dans son projet Femmes et migrations. De concert avec MIGRANT, la branche des migrations internationales de l'OIT chargée des questions des travailleurs migrants, GENPROM a mené des recherches sur le Moyen-Orient, une région qui compte aujourd'hui des centaines de milliers de travailleuses domestiques en provenance des pays asiatiques, dont beaucoup sont exploités par les agences de placement et les employeurs. Puis, en 2004, lors de la CIT de l'OIT, un comité tripartite a abordé le thème « Une approche équitable pour les travailleuses migrants dans une économie mondialisée » et a fait participer les travailleuses domestiques à leurs discussions. A plusieurs reprises, la nécessité de leur accorder une protection spéciale a été soulevée, bien que les conclusions finales n'en ait pas fait mention.

Quelques mois plus tard, cependant, lors d'un atelier sur les travailleuses domestiques migrantes, organisé pour les syndicats d'Amérique latine, les participants ont adopté la Déclaration de Montevideo qui prônait notamment l'idée d'une convention spécifique aux travailleuses domestiques :

« 6. Pour lutter ensemble avec les organisations syndicales dans tous nos pays, pour défendre la mise en œuvre des conventions de l'OIT et promouvoir une convention internationale garantissant les droits des travailleurs domestiques. »

Ainsi, vers le milieu des années 2000, la nécessité de protéger les travailleuses domestiques contre l'abus, y compris l'idée d'une convention assurant leurs droits, avait de plus en plus de partisans dans de nombreux programmes, départements et régions de l'OIT.

Informations complémentaires

BIT, « **Les conditions d'emploi et de travail des employés de maison dans les ménages privés : Enquête du BIT** », *Revue internationale du Travail*, no 102/4, 1970

Adelle Blackett, « **Specific Regulation of Domestic Work: International labour standards and comparative law examples** », ILO, 1996 (en anglais)

Adelle Blackett, « **Making Domestic Work Visible: The case for specific regulation** », ILO, *Labour Law and Labour Relations Programme* », WP 2, 1998.

José María Ramírez-Machado, « **Domestic Work, Conditions of Work and Employment: A legal perspective** », ILO TRAVAIL, *Conditions of Work and Employment Series No. 7*, janvier 2003 : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_travail_pub_7.pdf

Asha d'Souza, « **Moving towards Decent Work for Domestic Workers: an Overview of the ILO's Work** », ILO Working Paper No.2, 2010 : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@gender/documents/publication/wcms_142905.pdf



L'élan s'accélère

En janvier 2007, lorsqu'Anneke van Luijken, l'UITA et la CSI ont demandé à rencontrer les représentants de l'OIT à Genève pour élaborer des mesures concrètes en vue d'une telle convention, pas moins de cinq départements ont participé à cette réunion : ACTRAV (Bureau des Activités pour les Travailleurs), MIGRANT, IPEC (le travail des enfants), GENDER (l'égalité entre hommes et femmes) et NORMES (supervision de l'élaboration et la mise en œuvre des conventions et recommandations de l'OIT). Le fait que cette réunion ait eu lieu si rapidement et que la participation ait été aussi large a confirmé l'intérêt croissant au sein de l'OIT pour améliorer la situation des travailleurs domestiques dans le monde.

Lors de cette réunion, les représentants d'ACTRAV ont décidé de prendre les devants en mettant en branle les processus officiels nécessaires à une nouvelle convention de l'OIT. Étant l'organe chargé des activités des travailleurs au sein de l'OIT, ACTRAV a joué un rôle qui se révélerait déterminant dans l'établissement de la Convention.

En effet, ACTRAV a préparé un rapport en prévision d'une réunion du Conseil d'administration de l'OIT plus tard cette année-là. Il a accompagné cette préparation de nombreuses activités organisées en collaboration avec les syndicats internationaux pour assurer la liaison avec les autres départements de l'OIT et sensibiliser les syndicats à travers le monde. Par exemple, à peine deux mois après la réunion en janvier, ACTRAV a publié une édition spéciale de « Education ouvrière » centrée sur le thème « Un travail décent pour les travailleurs domestiques ».

En plus de ceux d'ACTRAV, les responsables de programme et membres du personnel d'autres départements de l'OIT — TRAVAIL, IPEC — ainsi qu'Anna Biondi du bureau de la CSI à l'OIT ont apporté une aide précieuse. Anneke van Luijken rapporte comment ils ont pu se libérer de leur horaire officiel pour lui donner des conseils sur le fonctionnement de l'OIT, l'orienter vers de nouveaux contacts ou de nouvelles pistes à suivre, et ainsi de suite. Ils se sont également mis en contact, les uns les autres, Manuela Tomei du programme TRAVAIL jouant t le rôle de « coordonnatrice officielle », selon Anneke. « Il y avait tant de bonne volonté, c'était remarquable. S'ils ne nous avaient pas guidés au travers des rouages, on n'aurait pas pu y arriver dans les délais. »

Au niveau officiel, le processus a été largement favorisé par le fait qu'il y avait du temps dans le programme de l'OIT pour discuter de nouvelles conventions (à l'item « Questions normatives »). En d'autres termes si l'OIT s'était penchée sur d'autres nouvelles conventions à l'époque, la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques aurait pris beaucoup plus de temps à établir.

Trouvant le moment propice, ACTRAV et le Groupe des travailleurs du BIT se sont donc employés à faire inscrire la question à l'ordre du jour de la 300e session du Conseil d'administration de l'OIT, qui devait se tenir au mois de novembre suivant et au cours de laquelle ils ont rallié le soutien de 10 Etats en faveur d'une nouvelle norme. Quatre mois plus tard, en mars 2008, lorsque le Conseil d'administration s'est réuni de nouveau, certains Etats ont encore fait valoir qu'il faudrait « plus d'informations », en essayant de limiter la question à une discussion générale plutôt que d'en faire l'objet de négociations officielles en vue d'établir une norme. Cependant, dans les mois qui ont suivi, les efforts de sensibilisation et de lobbying engagés par le programme TRAVAIL ont eu pour effet de rallier la majorité des 28 Etats siégeant au Conseil d'administration en faveur de cette idée. Le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a voté en bloc en faveur, comme l'ont fait d'autres pays comme l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Sri Lanka et la Russie.

Cet élan a conduit le Conseil d'administration de l'OIT à prendre une décision capitale, à savoir que « *le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques* » fera partie des questions normatives de la 99e session de la Conférence internationale du Travail qui se tiendra en juin 2010. Le Conseil d'administration a déclaré ceci : « *Il est largement reconnu que la situation des travailleuses et travailleurs domestiques, actuellement une grande préoccupation dans le monde, gagnera beaucoup du développement et de la mise en œuvre de normes internationales qui assurent les droits de l'homme, les droits fondamentaux des travailleurs et les conditions générales de travail* », en ajoutant notamment qu'ils « *s'imposaient depuis longtemps.* »

La question étant alors officiellement à l'ordre du jour de l'OIT, le processus officiel a commencé, tout cela en dedans d'une période de 18 mois seulement après la conférence internationale « *La protection des travailleuses domestiques !* ». Comme les organisateurs de la conférence l'ont fait remarquer, « *quand nous avons commencé à planifier la conférence de 2006, une telle convention semblait très loin et il y avait tellement de travail à faire* ». Mais à ce moment-là, elle était dorénavant à l'horizon, et les discussions officielles allaient commencer dans deux ans seulement. Ce qui était notable cette fois-ci, c'était que les travailleurs domestiques étaient en train de s'organiser et commençaient à construire un réseau mondial pour s'assurer d'y arriver.

Informations complémentaires

OIT ACTRAV, « **Un travail décent pour les travailleurs domestiques** », Education ouvrière, 4 mars 2007 : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@actrav/documents/publication/wcms_112466.pdf



« Un travail décent pour les travailleurs domestiques », rapports officiels de l'OIT

A la suite de la décision du Conseil d'administration de l'OIT de mars 2008, un groupe de travail du BIT a chargé des juristes et d'autres experts d'étudier la situation juridique des travailleurs domestiques dans le monde entier. Leur premier rapport « Droit et pratique », intitulé « Travail décent pour les travailleurs domestiques IV (1) », a été envoyé à tous les États membres, en avril 2009, avec le questionnaire à remplir et en les invitant également à fournir des informations au plus tard le 30 août 2009.

À partir des réponses reçues, le BIT a produit un deuxième rapport, « Travail décent pour les travailleurs domestiques IV (2) », en mars 2010, qui incorporait les réponses des États membres au questionnaire et dressait le projet d'une convention accompagné d'une recommandation. Ces rapports, source d'informations et de conseils, ont servi à préparer les premiers débats à la CIT en juin 2010 (voir page 62).

A suivi un troisième rapport, « Travail décent pour les travailleurs domestiques », Rapport IV(1) (appelé aussi le « rapport brun »), en août 2010, qui faisait état des résultats des négociations : un projet de convention et de recommandation d'accompagnement, avec les commentaires du Bureau de l'OIT. Il a été demandé aux gouvernements d'en donner leurs appréciations au plus tard en novembre 2010.

En mars 2011, à quelques mois des discussions finales, l'OIT a envoyé aux États membres deux autres rapports : l'un (connu sous le nom de « rapport bleu »), une étude des dernières réponses reçues; l'autre, une révision de ces deux instruments en projet. Ces deux rapports allaient constituer la base des discussions à la 100e CIT, en juin 2011, à laquelle devrait se décider l'issue du projet de convention (voir page 64).

Au fil des étapes de ce processus officiel, le réseau des organisations de travailleuses domestiques et de leurs partisans prenait de l'ampleur et s'employait à sensibiliser et à faire pression sur leur gouvernement au sujet de ces enjeux pour obtenir les meilleurs résultats possibles (voir pages 33-37).

Informations complémentaires

Les rapports officiels « brun » et « bleu » de l'OIT sur « Un travail décent pour les travailleurs domestiques » sont accessibles sur : www.ilo.org/ilc/ILCSessions/100thSession/on-the-agenda/decent-work-for-domestic-workers/lang-en/index.htm

3. En préparation pour les négociations

Dès que la discussion sur une Convention de l'OIT pour protéger les droits des travailleuses domestiques a été inscrite à l'ordre du jour de la CIT de 2010 et de 2011, l'urgence de galvaniser la construction et la mobilisation du réseau international des organisations de travailleuses domestiques s'est imposée. La Conférence de 2006 avait mis en avant un processus à deux volets : mobiliser les organisations de travailleuses domestiques pour obtenir la Convention de l'OIT conférant leurs propres droits et, dans le même temps, s'appuyer sur cette possibilité d'une Convention si importante à l'échelle mondiale pour aider à renforcer ces mêmes organisations sur le terrain, en rehaussant leur visibilité, leur voix et leur confiance.

La première réunion du Groupe de travail intérimaire du réseau a eu lieu à Genève en septembre 2008. Parmi les participants, certains avaient participé à la Conférence mondiale et voulaient rester engagés : CONLACTRAHO (Amérique latine), IPROFOTH (Pérou), NUDE (Trinité-et-Tobago), ADWN (Asie), SADSAWU (Afrique du Sud) et DWU (Etats-Unis). Pour élargir la représentation et la participation régionale, d'autres organisations se sont ajoutées : CHODAWU (Tanzanie) pour l'Afrique, NDWA (Etats-Unis) pour l'Amérique du Nord et SEWA (Inde), importante organisation de travailleuses domestiques dans ce grand pays d'Asie et membre à la fois du Comité exécutif de l'UITA et de son Comité des femmes.

Une partie clé de la réunion du Groupe de travail intérimaire a porté sur la nature du réseau que voulaient construire les représentantes des travailleuses domestiques. Le Groupe de travail intérimaire a confirmé qu'il voulait que le réseau soit doté d'un Comité directeur, pas seulement d'un Comité consultatif, et qu'il soit constitué seulement de représentantes des travailleuses domestiques. De cette manière, elles dirigeraient et orienteraient eux-mêmes les activités des organisations de soutien, y compris l'UITA et WIEGO, et celles des autres personnes engagées. Elles comprenaient clairement qu'elles auraient besoin d'autres appuis techniques, surtout en ce qui concernait la participation au processus de l'OIT, et ont désigné clairement des « techniciennes » ou « técnicas » dans la terminologie de CONLACTRAHO. Elles étaient résolues à ce que seuls les représentantes des travailleuses domestiques soient les actrices politiques du réseau et ne voulaient plus que d'autres parlent en leur nom.



Le deuxième élément clé à l'ordre du jour était une discussion du rôle que le réseau devrait jouer, en particulier en ce qui concernait le processus de l'OIT. Il a été décidé que le réseau devrait :

- ✓ *« Agir comme un groupe de pression, un organisme de surveillance de l'OIT et des gouvernements nationaux.*
- ✓ *Faciliter la communication entre les membres du réseau et l'OIT/syndicats internationaux, offrir une rétroaction au réseau et faire un retour auprès de l'OIT/syndicats internationaux.*
- ✓ *Mettre à disposition de tous les membres du réseau l'information sur les pratiques exemplaires dans différents pays.*
- ✓ *Canaliser des fonds vers certains membres du réseau qui peinent à survivre et/ou les aider à obtenir des fonds en les mettant en contact avec des bailleurs de fonds, en écrivant des lettres d'appui, etc.*
- ✓ *Faire circuler les déclarations de solidarité en vue des campagnes, y compris les lettres aux gouvernements.*
- ✓ *Soutenir les campagnes locales, nationales, régionales et internationales au moyen de ressources, d'information et autres pour en assurer la réussite.*
- ✓ *Appuyer les membres du réseau afin qu'ils puissent participer à des réunions et des rencontres internationales, y compris les futures réunions du Groupe directeur.*
- ✓ *Renforcer les capacités au sein du réseau en nous offrant plus d'outils pour faire notre travail quotidien. »*

Lors de la réunion, Luc Demaret d'ACTRAV a parlé des progrès accomplis à l'OIT à ce jour, dressé le calendrier des étapes du processus officiel et fait des suggestions quant à la façon dont les organisations de travailleuses domestiques pourraient mieux s'impliquer. Une étape clé consisterait à faire en sorte qu'un aussi bon projet de convention que possible soit incorporé dans le rapport (révisé) « Droit et pratique 2010 » (voir page 28). Pour cela, les organisations de travailleuses domestiques et les syndicats devraient s'assurer que l'équipe au bureau de l'OIT chargée d'encadrer le processus reçoive, dans les meilleurs délais, des informations de bonne qualité.

Anna Biondi, du bureau de la CSI à Genève et secrétaire au Groupe des travailleurs à l'OIT, a souligné la nécessité de chercher à connaître les points de vue et les arguments des gouvernements et des employeurs, en particulier, ceux qui étaient favorables, et a expliqué l'importance de s'en informer mutuellement afin de renforcer le pouvoir du réseau en coulisse. Ce partage des connaissances devrait inclure des arguments opposés, voire hostiles, ainsi que des contre-arguments efficaces. Comme elle l'a justement prédit, beaucoup, dans leurs arguments, pourraient bien vouloir se contenter d'une recommandation de faible portée plutôt qu'une convention. Elle a encouragé les organisations de travailleuses domestiques à entrer en contact avec les programmes et les bureaux de l'OIT dans leur propre pays.

Comme il a été mentionné (voir page 23), le fonctionnement de l'OIT repose sur le concept de « dialogue » entre les « partenaires sociaux », c'est-à-dire que les travailleurs négocient avec les gouvernements et les employeurs à l'instar d'une relation où les parties « sont sur un pied d'égalité ». Si pour de nombreux travailleurs, cette idée est déjà assez difficile à comprendre ou à accepter, elle est encore plus obscure pour les travailleuses domestiques étant donné que, historiquement, peu de gouvernements ou d'employeurs les ont acceptés comme des « travailleurs », encore moins reconnu leur contribution sociale et économique. Certaines travailleuses domestiques étaient sceptiques quant à la possibilité de négocier avec les gouvernements et les employeurs hostiles ou ignorants. « *Comment une convention peut-elle être préparée par des diplomates quand on sait ce qu'ils font de leurs employées de maison ?* », a demandé Guillermina Castellanos de l'Alliance nationale des travailleuses domestiques (National Domestic Workers' Alliance, NDWA) aux États-Unis.

Beaucoup d'organisations de travailleuses domestiques devraient aider à identifier qui, dans leur propre pays, s'engageait dans le processus de l'OIT—au nom du gouvernement, des employeurs, des travailleurs ou des conseillers techniques du gouvernement — et s'il y avait sur place un bureau de l'OIT qui pourrait apporter du soutien.

Les syndicats dans chaque pays, vu leur rôle officiel dans le processus de l'OIT, seraient des partenaires incontournables en ce sens qu'ils aideraient les travailleuses domestiques à faire pression sur leur gouvernement, les amenant à répondre favorablement à toutes les étapes du processus de l'OIT, et formeraient le Groupe des travailleurs en vue des négociations à la CIT de 2010 et de 2011. Si une convention était effectivement adoptée, ils seraient appelés à la promouvoir par la suite et à faire en sorte qu'elle soit « ratifiée » (c'est-à-dire incorporée dans la législation du pays) par leur gouvernement et mise en œuvre comme il se doit. Une leçon tirée de la Convention sur le travail à domicile (C177 de l'OIT, 1996) était que, plus d'une décennie après son adoption, seulement cinq pays l'avaient ratifiée et les syndicats n'en avaient plus parlé depuis. Les participants à cette réunion ont échangé des idées sur la façon d'assurer la liaison avec les syndicats, en particulier dans les pays où les travailleuses domestiques étaient encore exclus du droit de former des syndicats ou d'en devenir membres.

La réunion s'est également attardée sur la question de savoir comment assurer la participation des leaders des travailleuses domestiques à la CIT de 2010 et de 2011. Vu leur désir de parler pour eux-mêmes et vu la méconnaissance relative chez certains syndicats des revendications des travailleuses domestiques, trop peu serait accompli si le Groupe des travailleurs ne comptait que des responsables syndicaux mal informés sur le secteur. Barbro Budin, chargée de l'Égalité de l'UITA, a proposé que de gros efforts soient faits pour que les représentantes des travailleuses domestiques puissent faire partie des délégations nationales à la CIT. Certes, elles auraient besoin d'aide pour comprendre le langage et les processus très techniques, mais les syndicats devraient pouvoir y veiller.

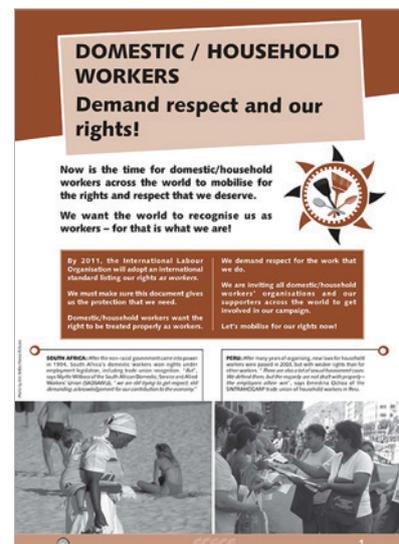
Pour la majorité des organisations de travailleuses domestiques dans le monde, il s'agirait d'un nouveau terrain. Comment pourrait-on les sensibiliser à tout cela, les encourager à s'impliquer, à élever leur voix et à prendre les devants dans le processus, armés de connaissances suffisantes pour le faire ? Étant donné leur isolement historique, voire leur exclusion, même au sein du mouvement syndical, ce serait un grand défi, mais d'autant plus passionnant.



Les travailleuses domestiques devraient rallier aussi d'autres partenaires parmi les réseaux de soutien aux migrants, des organisations de lutte contre l'esclavage et le travail abusif des enfants, les groupes de soutien aux femmes, les groupes confessionnels, les chercheurs universitaires, les journalistes et ainsi de suite. Ils auraient besoin de tout ce soutien pour en arriver à sensibiliser un large segment du public à la réalité de leur vie, à « sortir de l'ombre » et, surtout, à exercer sur le gouvernement une pression qui le ferait réagir favorablement. En effet, lorsqu'une convention arrive au vote final à une CIT, les gouvernements détiennent majoritairement les droits de vote, ce qui voudrait dire qu'il faudrait absolument convaincre le plus grand nombre possible de voter « oui ».

Par ailleurs, la vitesse du processus officiel en cours signifiait qu'il n'y avait, en 2009-2011, qu'un champ restreint pour sensibiliser les travailleuses domestiques, les syndicats et d'autres alliés dans le monde à la nécessité de s'impliquer, d'influencer les réponses de leur gouvernement et de préparer les leaders des travailleuses domestiques à la CIT à venir. Reste que, pour la grande majorité des travailleuses domestiques dans le monde, même ceux étant déjà actifs au sein d'organisations, l'OIT apparaissait comme une institution très « distante », peu connue, voire inaccessible. Le Réseau international des travailleuses domestiques (IDWN), en chantier, était encore embryonnaire.

Un appel à l'action a alors été lancé. S'appuyant sur la possibilité d'une convention internationale, le nouveau réseau IDWN a pu rallier et mobiliser les travailleuses domestiques de même que leurs organisations dans le monde entier. Suite à la réunion de septembre, la première brochure à l'appui de la campagne de l'OIT, « **Domestic/Household Workers : Demand Respect and Our Rights!** », produite en six langues à la fin de l'année 2008, a mis pleins feux sur le nouveau réseau international des organisations de travailleuses domestiques, de ses débuts à sa forme actuelle. En plus des informations sur l'OIT et la CIT, leurs structures et acteurs principaux, elle a donné une description pratique des conventions et recommandations, dressé le calendrier du processus vers la CIT de 2011, lorsque la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques serait mise au vote, puis encouragé les activités de sensibilisation, notamment auprès des syndicats pour gagner leur soutien. Enfin, cette brochure a avancé des suggestions permettant d'entrer en contact avec les gouvernements, les bureaux régionaux de l'OIT et même les organisations d'employeurs, si possible.



A l'époque, les ressources disponibles étaient encore très restreintes, mais c'était sans compter sur l'UITA, WIEGO et la SEWA dont le soutien a permis des apports de fonds supplémentaires. Peu de temps après la réunion de septembre 2008, les subventions de la FNV Mondiaal (qui avait soutenu la Conférence de 2006) et de CSC, le syndicat belge des travailleurs de l'alimentation (une affiliée de l'UITA de longue date), ont été reçues et ont permis le maintien d'Anneke van Luijken au poste de coordonnatrice du projet encore un an au moins.



L'année suivante, d'autres fonds furent reçus du Fonds néerlandais de l'OMD 3 (via WIEGO), de la Fondation des Droits de l'Homme au Travail, sans oublier les dons modestes de la part d'autres fondations de soutien. Autant de soutien qui, dès le début 2009, a permis l'embauche de trois coordonnatrices régionales pour l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique pour mieux implanter le réseau sur le terrain (voir page 40). Puis, en juin de cette année, le Groupe de travail intérimaire a pu se réunir à Genève pour établir le réseau officiellement et, surtout, participer pour la première fois à la Conférence internationale du Travail (voir page 38).

Renforcer les liens avec les syndicats

Pour les travailleuses domestiques, le soutien et la participation des syndicats seraient déterminants. Pour commencer, les syndicats répondent officiellement à l'OIT au nom des travailleuses et, comme le veulent les processus de l'OIT, les gouvernements sont censés consulter les syndicats officiellement reconnus ainsi que les employeurs lors de la compilation des réponses aux questionnaires. De plus, les syndicats se rendent à Genève, en juin, pour participer à la CIT et représenter les travailleuses lors des négociations.

Ainsi décrits, les syndicats seraient nécessaires pour persuader les gouvernements d'associer les représentantes des travailleuses domestiques aux consultations sur le projet de convention. Ils pourraient et devraient aider les travailleuses domestiques à se réunir avec des responsables du gouvernement, à apprendre à présenter leurs arguments et à négocier avec eux. Ils pourraient et devraient les informer sur ce qu'est l'OIT, son fonctionnement, ce qu'est une convention, et ainsi de suite. En deux mots, ils pourraient leur apporter beaucoup de soutien et d'encouragement.

De plus, il y avait la ferme volonté politique de faire en sorte que les représentantes des travailleuses domestiques participent directement aux négociations à la CIT et même au vote historique final pour une convention leur conférant des droits. Cela permettrait de faire de l'idée que les travailleuses domestiques peuvent se représenter eux-mêmes et être respectées pour le rôle qu'elles jouent une réalité. Cependant, dans le système de l'OIT, seuls les syndicats officiellement inscrits peuvent intégrer la délégation des travailleuses de leur pays. Dès lors, pour que les leaders des travailleuses domestiques puissent jouir de ce statut, les syndicats devraient les inclure dans leur délégation.

Dans un même temps, les délégations des travailleuses en viendraient à être mieux informées sur la réalité du travail domestique et les besoins des travailleuses domestiques. La délégation des travailleuses de chaque pays à une CIT est composée d'un délégué et de deux conseillers pour chaque question à l'ordre du jour (c'est-à-dire pour chaque comité). Ce sont généralement de hauts responsables syndicaux qui connaissent bien les aspects techniques et les procédures de l'OIT qui participent, mais ceux-ci pourraient ne pas s'y connaître dans le secteur en cours de discussion. Cette fois-ci, il serait crucial que les travailleuses domestiques puissent apporter des conseils détaillés au cours des discussions.

Beaucoup d'efforts furent déployés pour convaincre les syndicats d'inclure des représentantes des travailleuses domestiques dans la délégation officielle des travailleurs de leur pays. De fait, jamais auparavant avait-on mis un tel accent sur la participation des travailleuses réellement concernés aux discussions de la CIT, surtout à titre officiel.



Cependant, ce n'allait pas être facile. Certains syndicats étaient favorables en théorie, mais nerveux à l'idée de sortir du cadre de leurs schémas habituels pour accueillir un « intrus » dans leur délégation, quelqu'un dont le comportement pourrait échapper à leur « contrôle ». L'IDWN a dû leur écrire pour les rassurer.

Beaucoup d'autres syndicats à travers le monde n'étaient pas encore particulièrement conscients ou en faveur des organisations de travailleuses domestiques ou des droits de ces derniers. Fish Ip Pui Yu, coordonnatrice régionale de l'IDWN pour l'Asie s'en rappelle : « *Je me souviens de la CIT 2009 et du représentant syndical qui a dit : « Quand nous parlons des besoins des travailleuses domestiques, il faut aussi parler des besoins de leurs employeurs ». Je me sentais très frustrée. Pour de nombreux syndicats, c'était encore tout frais et nouveau. Comment pourraient-ils arriver à comprendre ? »*

Par ailleurs, entre les organisations de travailleuses domestiques et les syndicats officiels, il n'était pas politiquement facile dans tous les pays de forger des alliances vu la méfiance réciproque : d'un côté, les syndicats, qui sont (ou devraient être) des organisations démocratiques basées sur leurs adhérents, se trouvaient face à d'autres organisations qu'ils pouvaient considérer comme étant dirigées par des professionnels ou des cliques politiques; de l'autre, les associations ou réseaux de travailleuses pourraient trouver les syndicats bureaucratiques ou pas aussi démocratiques qu'ils le prétendent. Plutôt que de tomber dans les « récriminations » mutuelles, et considérant les contraintes de temps serrées qui feraient que tout retard puisse mettre en jeu l'issue, autant que possible ils devaient mettre leurs différends de côté et trouver des moyens de travailler ensemble.

A cette fin, la CSI et l'UITA — en consultation avec l'IDWN alors en pleine expansion — se sont mis à alerter le mouvement syndical dans le monde en les incitant à s'intéresser à la question. En avril 2009, lorsque le questionnaire officiel (voir page 28) a été envoyé, la CSI et l'UITA ont envoyé aussi des circulaires à leurs syndicats nationaux affiliés les appelant à s'impliquer et elles leur ont donné des idées sur la façon d'y répondre. Elles ont attiré l'attention sur les dates limites des réponses à l'OIT, fourni des informations techniques et donné des conseils sur la manière de réagir et la meilleure façon de faire pression sur les autres parties, à savoir le gouvernement et les employeurs, pour qu'ils répondent aussi comme il se doit. Plus important encore, elles ont exhorté les syndicats à prendre contact avec les organisations de travailleurs domestiques et à les faire participer.

Dans le même temps, l'OIT s'est aussi mise à alerter ses trois groupes d'intérêt — les syndicats, les gouvernements et les employeurs — dans le monde entier. Une édition spéciale de son magazine *Travail* (avril 2010), consacrée aux travailleuses domestiques et aux étapes à franchir vers une nouvelle norme, comprenait un article de Manuela Tomei, directrice du programme Conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL) de l'OIT. Les bureaux et les programmes de l'OIT dans différents pays ont, eux aussi, apporté un soutien précieux en mettant les organisations de travailleuses domestiques en contact avec les syndicats de même qu'avec les ministères et les chercheurs universitaires qui avaient des informations à partager. Ailleurs, l'OIT a assuré la formation pour faire en sorte que les travailleuses domestiques s'y impliquent ou encore a appuyé la sensibilisation du public au travers des médias.

Il fallait aussi, bien sûr, s'assurer que les organisations de travailleuses domestiques qui ne sont pas de syndicats officiels, ainsi que leurs partisans au sein des ONG, soient au courant de ce qui se passait et demeurent engagés. Dès lors, l'IDWN a encouragé tous les membres de son réseau à nouer des contacts avec les syndicats, leurs gouvernements et, dans la mesure du possible, les employeurs pour les convaincre du sérieux que le moment exigeait et, dans de nombreux cas, pour les aider à mieux comprendre les travailleuses domestiques et la nécessité d'un changement positif.

Tout cet effort s'est révélé très fructueux. La demande d'information que l'OIT a envoyée en 2009 (voir page précédente) a généré des réponses de 103 États membres, dont 75 gouvernements, un taux, dit-on, exceptionnellement élevé. Qui plus est, dans de nombreux pays, les organisations de travailleuses domestiques ont rapporté qu'ils avaient maintenant un statut et un profil bien meilleurs auprès des syndicats, des représentants du gouvernement et, parfois, des employeurs aussi. Ils étaient enfin consultés à propos des questions importantes pour eux et avaient le sentiment d'être pris au sérieux.

Informations complémentaires

Manuela Tomei, « **Travail décent pour les travailleurs domestiques : vers de nouvelles normes internationales** », Travail. La magazine de l'OIT, no 68, avril 2010 : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_141263.pdf

Deirdre McCann and Jill Murray, « **The Legal Regulation of Working Time in Domestic Work** », ILO TRAVAIL, Conditions of Work and Employment Series, No.27, 2010: www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2010/110B09_298_engl.pdf

Claire Hobden, « **Winning Fair Labour Standards for Domestic Workers: Lessons Learned from the Campaign for a Domestic Worker Bill of Rights in New York State** », ILO, GURN Discussion Paper No.14, 2010: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_149488.pdf



ETATS-UNIS

« La fédération syndicale AFL-CIO était inspirée par nos victoires face aux reculs à l'endroit des travailleurs, les immigrants en particulier. Les responsables nous ont vraiment aidés à nous tenir informés et nous avons eu régulièrement des réunions et des échanges téléphoniques. Ils se sont assurés de notre participation à toutes les réunions tripartites. L'examen des documents transmis par le gouvernement était incroyablement minutieux, et les responsables syndicaux et d'autres acteurs, comme le National Employment Law Project et l'Institute for Policy Studies, nous ont aidés à parcourir le tout, section par section. Nous avons même fait des « devoirs » entre les réunions et avons organisé notre propre consultation au sein de la NDWA pour établir nos propres priorités. L'AFL-CIO savait ce que c'était que de participer à la CIT et nous a aidés à comprendre les différents acteurs et le processus. »

Nos relations avec les syndicats demeurent solides à ce jour. Nous avons forgé de bonnes relations avec le Ministère du Travail aussi. L'une des responsables là-bas, Carol Pier, avait écrit un article sur les travailleuses domestiques alors qu'elle travaillait à Human Rights Watch, et elle a donné le feu vert à son personnel. Toute l'équipe du Ministère du Travail était super. Malheureusement, nous n'avons jamais pu établir une bonne relation avec le représentant américain des employeurs. »

Jill Shenker, Alliance nationale des travailleuses domestiques (NDWA), Etats-Unis

« Nous avons suivi une formation qui nous a permis de savoir comment participer aux débats, comment étudier et comment reconnaître les points les plus importants en lisant une convention... Nous avons également appris que nous faisons pression sur les Nations Unies... Nous avons appris à aborder les représentants gouvernementaux, à obtenir des informations et à rallier leur soutien. C'était donc une formation très utile en ce qu'elle nous a appris à convaincre les gens et à gagner leur soutien. Le Réseau international était magnifique. Je me rends compte maintenant à quel point Karin (Pape) nous a aidés en éclairant le processus dans son ensemble. »

Juana Flores, Alliance nationale des travailleuses domestiques (NDWA), États-Unis

Afrique du Sud

En Afrique du Sud, les travailleuses domestiques ont, depuis la chute de l'apartheid en 1994, les mêmes droits fondamentaux que les autres travailleurs. SADSAWU, le syndicat des travailleuses domestiques a été favorablement influencé par le fait que le Ministre du Travail avait participé à cette lutte et était ouvert aux syndicats. La fédération syndicale, COSATU, a favorisé le contact direct entre le ministère du Travail et SADSAWU et appuyé les revendications des travailleuses domestiques. SADSAWU a également encouragé le lobbying des militants pour l'égalité des sexes et les ONG de soutien aux travailleuses. Résultat : SADSAWU s'est vu consulté par le gouvernement et invité à donner ses réponses au questionnaire et aux rapports de l'OIT. « Vous devez donner la preuve que vous savez de quoi vous parlez », a fait remarquer Myrtle Witbooi, secrétaire générale de SADSAWU. Heureusement, le projet Droit social à l'Université de Western Cape (voir page 42) a pu aider à formuler leurs réponses aux documents officiels.

Trinité-et-Tobago

« Nous avons écrit une lettre au ministre du Travail et il a réuni toutes les parties prenantes. C'était une bonne réunion. J'ai pu y aller avec des travailleuses domestiques et elles ont pris la parole. Ainsi, le gouvernement a pu les entendre décrire la situation, et nous leur avons demandé de répondre au questionnaire. En fait, les syndicats ont dit que c'était la première fois que notre gouvernement répondait à un questionnaire ! Au début, le gouvernement avait déclaré qu'il rejeterait une convention, mais avant 2011 on a changé de gouvernement et un ancien leader syndical, Errol McLeod, est devenu ministre. Il a encouragé le gouvernement à s'engager et même influencé les employeurs à accepter l'idée d'une convention. »

Ida le Blanc, NUDE, Trinité-et-Tobago

Indonésie

En Indonésie, au début de 2010, une brève campagne menée dans le cadre du Projet de l'OIT concernant la lutte contre le travail forcé et la traite des travailleuses migrantes a réuni le réseau des travailleuses domestiques Jala-PR, les fédérations syndicales, les ONG et les ministères du gouvernement pour sensibiliser le public à la situation des travailleuses domestiques. Ils ont tenu des réunions et organisé des débats sur les ondes de radio locale.

Une « serviette » géante, faite de carrés cousus par les travailleuses domestiques dans différentes villes, a été produite. Par la suite, Jala-PRT l'a introduite au Parlement, clandestinement, pour mettre plus de pression sur les élus et la classe politique.

www.ilo.org/jakarta/whatwedo/eventsandmeetings/WCMS_122355/lang--en/index.htm



La CIT 2009 : une expérience pratique précieuse

Comme il apparaissait très important de préparer les représentantes des travailleuses domestiques au déroulement de la Conférence internationale du Travail, il a été décidé de faire participer à la CIT de 2009 quelques représentantes, choisis en grande partie du Groupe de travail intérimaire (voir page 29), par exemple, les représentants du SADSAWU (Afrique du Sud), du NUDE (Trinité-et-Tobago), du SINTTRAHOL (Pérou), du CHODAWU (Tanzanie), de la NDWA (Etats-Unis), de la CONLACTRAHO (Amérique latine et Caraïbes), et de l'ADWN (Asie).

Là, elles ont suivi les travaux d'un comité de normalisation particulier (VIH-SIDA), afin de connaître ses procédures et processus. Entre les sessions officielles, elles ont suivi des séances de formation par des responsables au BIT et Karin Pape, conseillère pour WIEGO Europe et spécialiste de l'OIT, qui allait bientôt devenir coordonnatrice par intérim de l'IDWN. Elles ont discuté de ce qu'elles avaient appris et de ce que signifierait leur participation aux travaux d'un tel comité l'année suivante. Pendant qu'elles étaient là, elles ont également pu faire pression sur leurs gouvernements et les représentants syndicaux pour que les représentantes des travailleuses domestiques fassent partie des délégations nationales de 2010 et de 2011.

« Nous apprenions en faisant, au jour le jour. C'était un peu effrayant. Mais Karin nous a aidés à nous imprégner en nous expliquant ce qui se passait et nous avons tenu jusqu'au bout. Puis je me suis dit «Maintenant, nous sommes prêts à y aller en 2010» »

Myrtle Witbooi, présidente de l'IDWN, et SADSAWU, Afrique du Sud

« Le soutien que nous avons reçu en 2009 était important, une grande idée, même si l'investissement en ressources était énorme. Des personnes clé à l'OIT ont vraiment fait la différence. Par exemple, Luc Demaret d'ACTRAV et Manuela Tomei du bureau TRAVAIL étaient très accueillants et accessibles. J'ai été très impressionnée par leur engagement et leur maîtrise des questions. Ils nous ont vraiment aidés à comprendre le processus. »

Jill Shenker, NDWA, Etats-Unis

« Les bâtiments de l'OIT et de l'ONU sont si impressionnants. Nous ne pouvions nous imaginer dans un tel établissement, encore moins participer au processus qui s'y déroule. Il est très compliqué à comprendre, et quand j'y suis allée en 2009, j'avais encore le sentiment que c'était un « tigre de papier » car, si les gouvernements ne respectent pas la norme établie, que pouvons-nous faire ? Mais, en apprenant davantage sur le processus, j'ai changé ma façon de penser, à savoir que la négociation suppose des parties différentes et qu'elle nous donne au moins une plateforme. Et notre personnel de soutien technique allait nous aider. Ce serait un processus décliné par étape et qui nous amènerait à coopérer au cours d'une période de temps, pas seulement d'un atelier de 2 ou 3 jours. »

Fish Ip Pui Yu, IDWN, coordonnatrice régionale, Asie

« C'était une expérience merveilleuse d'être à la CIT en 2009. Une autre travailleuse domestique, Gillian Atwell, y est allée avec moi. Les informations que nous a fournies ACTRAV sur les processus de l'OIT nous ont été précieuses. Nous nous sommes assis dans la galerie pour voir comment fonctionne un comité tripartite. Cela nous a donné un sentiment d'importance que d'être là, on s'est senties très influentes. Nous avons rencontré d'autres personnes venues du monde entier et avons échangé sur nos expériences aussi, ce qui nous a donné de la force, sachant que nous poursuivions les mêmes objectifs. Nous avons entendu parler des stratégies qui ont donné des résultats dans d'autres pays. Et cela nous a redonné confiance et beaucoup motivées. Quand nous sommes rentrées, nous avons eu des réunions pour informer les travailleuses domestiques. Elles aiment en apprendre d'une autre travailleuse domestique comme Gillian; cela leur donne envie de se joindre à la bataille. »

Ida le Blanc, NUDE, Trinité-et-Tobago

Alors qu'elles étaient à la CIT en 2009, les leaders des travailleuses domestiques ont également eu l'occasion de sensibiliser surtout les syndicalistes aux discussions qui commenceraient l'année suivante. Le groupe a tenu son propre événement en marge de la conférence et a participé à d'autres, comme une rencontre qu'a organisée le Comité international de coordination (CIC) sur les efforts d'organisation dans l'économie informelle. Là, elles ont avisé tout le monde au processus en cours en vue d'une Convention sur les travailleurs domestiques, ont fait savoir pourquoi elle était nécessaire et précisé le soutien que leur demandaient les travailleuses domestiques, tant dans leur pays d'origine que sur le plan international.

L'IDWN est lancé

Alors réunis à Genève pour la CIT en 2009, ce fut aussi pour les représentantes des travailleuses domestiques l'occasion de lancer officiellement le Réseau International des travailleuses domestiques (IDWN). Là, un Comité directeur, présidé par Myrtle Witbooi de SADSAWU (Afrique du Sud) et regroupant les représentantes et les coordonnatrices régionaux des organisations de travailleuses domestiques d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes a été mis sur pied (Malheureusement, l'Europe n'était pas représentée à ce moment-là dans l'IDWN). Les rôles des mandatrices et des coordonnatrices ont été définis et un plan d'action a été convenu.

Peu de temps après, à la mi-2009, Karin Pape, conseillère WIEGO Europe et syndicaliste allemande, est devenue coordonnatrice intérimaire du réseau. Ayant assisté à la CIT pendant de nombreuses années en tant que membre de la délégation des travailleurs allemands, et ayant servi d'agente de liaison WIEGO auprès de l'OIT, Karin avait une expérience de l'OIT et une connaissance de son fonctionnement interne qui se révéleraient un grand atout à l'IDWN dans cette période décisive menant à la CIT de 2010 et de 2011.

Dans l'intervalle, l'IDWN avait également trouvé les fonds nécessaires pour se doter de trois coordonnatrices régionales (Afrique, Asie et Amérique latine) qui, selon Karin, ont formé la



« colonne vertébrale » du réseau, coordonnant les activités des organisations de travailleurs domestiques et de leurs alliés dans ces régions.

Ces coordonnatrices régionales avaient déjà commencé à faire le suivi auprès des contacts existants des organisations de travailleuses domestiques et à en trouver de nouveaux tant que possible. Au cours de cette période, elles les ont réunies en ateliers régionaux et sous-régionaux, ont mené d'autres activités afin de faire connaître la mobilisation croissante et le processus à venir à l'OIT, et encouragé autant de personnes que possible à s'y engager. Elles ont passé du temps à recueillir les préoccupations et les besoins des travailleuses domestiques qui pourraient être synthétisés en revendications clés sur lesquelles l'IDWN mettrait l'accent lors des négociations comme en témoigne la « plateforme de revendications » à la CIT en 2010 (voir page 55). En plus des conseils sur la façon d'assurer la liaison avec les gouvernements et les syndicats afin d'alimenter le processus de consultation officielle de l'OIT, elles ont également expliqué ce que serait l'expérience à la CIT et exhorté les représentantes des travailleuses domestiques de tout faire pour y être à titre officiel. Certaines participantes à ces ateliers ont en effet participé à une ou plusieurs CIT par la suite (voir page 46).

En Afrique, par exemple, la coordonnatrice régionale de l'IDWN, Vicky Kanyoka (anciennement du syndicat CHODAWU en Tanzanie) avait, en 2009, réussi à entrer en contact avec neuf organisations de travailleuses domestiques (un chiffre qui a doublé en 2011). En 2009, elle a tenu des réunions sous-régionales avec celles-ci en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest et, en 2010, en Afrique du Sud. Par la suite, elle les a aidées à établir le contact avec les syndicats dans leur propre pays et à leur présenter leurs revendications. Le cas échéant, elle a envoyé des lettres aux fédérations syndicales pour leur présenter les organisations de travailleuses domestiques. Par ailleurs, elle a pris contact avec les conseils régionaux syndicaux SATUCC (Afrique du Sud) et EATUC (Afrique de l'Est) pour leur demander de soutenir le réseau en faisant pression sur les instances intergouvernementales régionales du SADC et de l'EAC.

Sachant qu'il était essentiel que les organisations de travailleuses domestiques puissent en arriver à influencer leurs gouvernements, Vicky a alors mis à leur disposition des lettres modèle de lobbying, a rendu visite à des représentants du gouvernement dans plusieurs pays africains et a envoyé des courriels aux ministres du Travail et à certains députés. À terme, les organisations de travailleuses domestiques à travers le continent, notamment dans les pays comme le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et l'Afrique du Sud, ont pris part aux consultations tripartites afin de discuter des réponses de leur pays aux questionnaires de l'OIT (voir page 28).

À l'approche de la CIT de 2010 et de 2011, Vicky a également aidé à convaincre les syndicats d'inclure les leaders des travailleuses domestiques dans les délégations officielles des travailleurs; elle a réussi dans une certaine mesure, puisque Evaline Mulo du syndicat KUDHEIHA au Kenya, en Afrique de l'Est (voir page 70), et Raimi Fatou du syndicat SYNEM au Bénin, en Afrique de l'Ouest, en ont fait partie.

Pendant ce temps, en Asie, la coordonnatrice régionale de l'IDWN, Fish Ip Pui Yu, a fait un travail similaire, ralliant le soutien des organisations de travailleuses domestiques, des syndicats, des alliés et des gouvernements, et elle a réussi à faire en sorte que Sonu Danuwar de NIDWU au Népal (voir page 60) devienne une conseillère officielle auprès de la délégation de son pays en 2011. Malheureusement, ses efforts dans d'autres pays asiatiques n'ont pas porté fruit : certains syndicats ont dit qu'il était trop difficile d'obtenir l'accord de leur gouvernement. D'autres ont tout simplement omis de répondre.

En Amérique latine, Marcelina Bautista, qui était à la fois la coordonnatrice régionale de l'IDWN et la secrétaire générale de la confédération régionale CONLACTRAHO (voir page 4), a également déployé des efforts dans sa région en ralliant le soutien public de nombreux gouvernements, même si la plupart des syndicats, bien que généralement favorables, ont refusé d'inclure les travailleuses domestiques dans leurs délégations. Mais il y avait des exceptions. La fédération syndicale CUT, au Brésil, a mandaté une forte délégation de travailleuses domestiques à la CIT. Et même si le manque de fonds voulait dire qu'elles dormiraient au sous-sol du bureau de l'UITA à Genève, elles étaient très heureuses de pouvoir prendre part aux négociations.

Un autre domaine de travail de l'IDWN a consisté à faire obtenir aux travailleuses domestiques une visibilité médiatique accrue dans leur propre pays. En Asie, la coordonnatrice régionale de l'IDWN, Fish Ip Pui Yu, a aidé les travailleuses domestiques à développer des contacts avec les journalistes afin qu'elles puissent accéder à la radio et à la télévision. Elle dit : « *Pour beaucoup de ceux qui étaient jusque-là invisibles à la société, établir des contacts avec les journalistes et savoir gagner leur intérêt étaient de nouvelles activités. Il y a aussi des différences culturelles. Certains, beaucoup moins enclins à se mettre en avant, avaient besoin de soutien pour s'affirmer davantage. J'ai donc pris des photos, les ai présentés à des gens, et ainsi de suite.* »

Il est vrai aussi que certains leaders des travailleuses domestiques avaient besoin de conseils pour éviter de parler seulement des abus et de l'injustice subis et pour arriver à gagner l'intérêt et le soutien voulus en mettant l'accent sur les possibilités réelles de changement constructif.

Devant cette approche stratégique, les journalistes et les producteurs d'émission de radio et de télévision se montraient prêts à s'engager sur cet enjeu. Par exemple, au Royaume-Uni, en août 2010, Justice pour les travailleuses domestiques (J4DW) a figuré dans « Britain's Secret Slaves » (Esclaves secrets de la Grande-Bretagne), une série documentaire bien connue du programme « Dispatches », qui dépeignait la situation particulièrement honteuse des travailleuses domestiques migrantes employées dans les résidences de diplomates à Londres (www.channel4.com/programmes/dispatches/episode-guide/series-69/episode-1). Dans certains pays, comme la Tanzanie, l'accès à la radio s'est révélé particulièrement utile vu que beaucoup de travailleuses domestiques écoutaient la radio tout en travaillant.

Au niveau international, cependant, le renforcement des liens entre les travailleuses domestiques n'allait jamais être facile en raison des différences linguistiques et ressources limitées. WIEGO a fait beaucoup pour favoriser la traduction et l'interprétation de l'anglais et l'espagnol. Barbro Budin à l'UITA a mis à contribution ses contacts francophones en Afrique de l'Ouest. Dans de nombreux pays asiatiques, cependant, aucune des langues européennes n'est familière, encore moins aux travailleuses domestiques, et les travailleuses domestiques en Asie de l'Est ont trouvé particulièrement difficile d'établir des contacts. Des services d'interprétation professionnelle de haute qualité, dit Fish Ip Pui Yu, sont donc indispensables. « *Sinon, elles se sentent déconsidérées, non respectées. Si elles n'arrivent pas à comprendre ce qui se passe, il est difficile pour eux de revenir en arrière et de connecter les travailleuses domestiques au niveau international.* » Et là encore, les interprètes professionnels « *ne savent pas nécessairement traduire ce que disent les travailleuses domestiques, surtout en ce qui a trait aux aspects culturels.* »



Fish rapporte que, pour surmonter ces barrières linguistiques dans sa région, elle a utilisé des images propres à permettre aux leaders de se connaître entre eux. Dans le même temps, des jeunes leaders comme Sonu Danuwar de NIDWU, au Népal, et Sayuti de Tunas Mulia, en Indonésie, ont pris l'initiative d'apprendre l'anglais pour pouvoir échanger et, plus important encore, exprimer elles-mêmes leurs idées au monde.

Grâce à des activités similaires en Europe, l'IDWN a soutenu les organisations de travailleuses domestiques dans le monde et les a encouragées à grossir leurs effectifs, à se montrer plus militantes et à établir des liens les unes avec les autres au-delà des frontières. L'IDWN a aussi contribué à renforcer les relations entre elles et les organisations internationales comme la FES (Allemagne) et le Solidarity Center (Etats-Unis) qui pourraient apporter du soutien matériel au développement de leurs activités.

Collecte de données

Les données et informations sur le travail domestique, bien qu'améliorées, avaient encore besoin d'être renforcées. L'IDWN et ses partisans savaient qu'il fallait rendre encore plus visible le secteur et son immense contribution économique et sociale, surtout s'ils voulaient convaincre les opposants et les sceptiques de la nécessité d'une convention. WIEGO et l'UITA en avaient déjà fait l'expérience lors des négociations (1995-1996) ayant mené à la Convention de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs à domicile (C177). En effet, les employeurs avaient tenté de faire croire que les travailleuses à domicile ne constituaient pas un groupe important et qu'une norme internationale n'était donc pas nécessaire.

S'agissant du travail domestique, les différents programmes et bureaux de l'OIT dans le monde (voir pages 24 et 25) avaient produit des rapports et fiches d'information sur les différents aspects du secteur, tels que les enfants domestiques ou les travailleuses domestiques migrantes, ou sur des pays particuliers, comme l'Indonésie et le Ghana. Des ONG internationales, telles que Human Rights Watch, en avaient fait de même tout comme des chercheurs universitaires qui avaient travaillé avec les organisations de travailleuses domestiques dans diverses parties du monde. Par exemple Yuniyanti Chuzafah (PhD) de l'Université de Leiden (Pays-Bas) et d'autres spécialistes membres du Réseau universitaire de femmes arabes avaient étudié la situation des travailleuses domestiques migrantes au Moyen-Orient. Marie Goldsmith Connolly (PhD) de l'Universidad Autónoma Metropolitana à Mexico avait travaillé pendant de nombreuses années dans les pays d'Amérique latine. Bridget Anderson, professeure de l'Université d'Oxford à Campas avait collaboré avec les travailleuses domestiques migrantes au Royaume-Uni. Dans un même temps, en Afrique du Sud, le professeur D'Arcy Du Toit et Fairuz Mullagee (PhD) de l'Université de Western Cape, chargées du projet de recherche sur les travailleuses domestiques, et la professeure Jennifer Fish de l'Université Old Dominion aux Etats-Unis, avaient travaillé avec le syndicat SADSAWU.

Reste, cependant, qu'il fallait broser un tableau sur le contexte global, ainsi que développer des éléments d'information inattaquable pour contrer les arguments que certains gouvernements et employeurs allaient probablement soulever. WIEGO était particulièrement bien placée pour prêter main forte en raison de son réseau de chercheurs universitaires qui travaillent déjà sur l'économie informelle, surtout sur les travailleuses. WIEGO s'est mise donc à enrichir la base de connaissances sur le travail domestique et à diffuser des rapports de recherche sur son site Web en complément de ce que faisaient l'OIT et d'autres acteurs.

Prouver justement combien de personnes travaillaient dans ce secteur s'est révélé une immense tâche car, dans le monde entier, la plupart des gouvernements n'avaient jamais recueilli de données sur le nombre de travailleuses domestiques, sans parler de leur contribution économique, par exemple, au produit intérieur brut (PIB). Certains opposants à une convention pourraient en fait invoquer l'argument selon lequel elle ne s'appliquerait qu'à peu de gens et n'était donc pas de la première importance.

Au début de 2009, WIEGO a publié une fiche d'information contenant les données connues sur les travailleuses domestiques dans le monde. Bien plus, cette publication a montré qu'on en savait encore peu sur les chiffres réels et fait mieux connaître les organisations et les revendications des travailleuses domestiques. L'année suivante, en prévision des premières discussions à la CIT en 2010, l'IDWN a demandé aux chercheurs de l'Université de Kassel, en Allemagne, de produire un résumé des données mondiales recueillies à ce jour et WIEGO en a produit un portant sur le secteur en Amérique latine. L'année d'après, le Bureau du travail de l'OIT a également produit une enquête statistique. Désormais, personne ne pouvait nier que des millions de personnes, principalement des femmes, travaillaient comme domestiques dans les maisons privées à travers le monde.

Entretemps, d'autres sujets, tels que la réglementation de la durée du travail dans les ménages privés, en venaient à faire l'objet de très vifs débats. En 2010, le bureau du travail de l'OIT a publié à ce sujet une étude comprenant une loi modèle à l'intention des décideurs. En mai 2011, peu de temps avant les discussions finales, le Bureau du travail de l'OIT a publié des notes d'information sur d'autres questions comme les salaires associés au travail domestique ainsi que la mesure de la contribution sociale et économique du secteur.

Une autre question épineuse allait être probablement celle de la santé et la sécurité au travail (SST). WIEGO l'examinait dans l'optique des travailleuses du secteur informel et s'est intéressée aux travailleuses domestiques dans le cadre de certains travaux qu'elle a commandés sur deux pays : le Brésil et la Tanzanie. Ces études ont non seulement mis à jour les types de risques auxquels les travailleuses domestiques sont exposées au travail, mais aussi montré que la plupart des travailleuses domestiques ne sont pas encore au courant des droits juridiques, quels qu'ils soient, et avaient peu de contacts avec les autorités à propos de la question, une situation qui tenait malheureusement plus aux attitudes négatives des responsables et au manque de ressources qu'à des impossibilités d'ordre juridique ou pratique. De fait, dans certains pays comme la Suède et l'Uruguay le travail domestique bénéficiait déjà de droits légaux et d'un régime d'inspection, incluant dans le cas des petites fermes qui sont aussi des espaces à la fois de travail et d'habitation.



Ces travaux signifiaient que les organisations de travailleuses domestiques dans le monde entier et leur réseau, l'IDWN, avaient des liens étroits avec des chercheurs universitaires et s'employaient à les développer davantage. Ces chercheurs se révélaient d'un immense soutien, surtout lors des négociations mêmes, en apportant des informations précieuses et irréfutables face aux opposants (voir page 58).

Informations complémentaires

OIT-IPEC, « **Domestic Labour: Global Facts and Figures in Brief** » on child domestic workers, 2007: www.ilo.org/ipsec/areas/Childdomesticlabour/lang--en/index.htm

WIEGO, « **Informal Workers in Focus: Domestic Workers** », janvier 2009 : http://wiego.org/sites/wiego.org/files/resources/files/WIEGO_Domestic_Workers_0.pdf

IDWN/IUF/WIEGO, « **Domestic Workers in Latin America: A Statistical Profile** », 2010: http://wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/Tokman_WIEGO_WP17.pdf

IDWN, « **Domestic Workers Worldwide: Summary of statistical data and estimates** », 2010: www.idwn.info

Helen Schwenken et Lisa-Marie Heimeshoff (dir.), « **Domestic Workers Count: Global data on an often invisible sector** », Kassel University Press, 2011: www.uni-kassel.de/upress/online/frei/978-3-86219-050-8.volltext.frei.pdf

OIT TRAVAIL, « **Estimations mondiales et régionales concernant les travailleurs domestiques** », Note d'information 4, mai 2011 : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_159558.pdf

Manuela Tomei, directrice du programme TRAVAIL de l'OIT, a diffusé en mai 2011, peu avant les négociations finales à la CIT en vue de la Convention sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, une courte vidéo expliquant comment l'adoption d'un tel instrument profiterait aux travailleurs domestiques dans le monde : <http://www.youtube.com/watch?v=gP9i2YxMwWc>

Jamaïque

« Les documents de l'OIT ont été envoyés au Bureau of Women's Affairs de la Jamaïque, et nous avons été consultées, mais nous ne savions pas grand-chose de l'OIT. Nous n'avions pas été instruits de ces choses-là.

Ida, de Trinité, et moi avions l'habitude de nous écrire mais nous avons perdu le contact. Elle a écrit à notre Bureau of Women's Affairs et j'ai vu sa lettre et je lui ai écrit de nouveau. Elle nous a envoyé des informations sur l>IDWN et la CIT, et elle a dit : «Vous devez vous joindre au mouvement. Il n'y a pas de fonds de prévu, mais essayez de trouver un moyen d'y aller». Alors, j'ai consulté les sites Web de l'OIT et de l>IDWN pour m'informer moi-même et informer nos membres. J'ai aussi écrit à Karin à l>IDWN, et elle m'a envoyé un dossier d'information.

En 2010, j'ai écrit à notre ministre du Travail et dit qu'il était impératif d'avoir dans la délégation une représentante des travailleuses domestiques. Le ministre en a convenu et m'a nommée conseillère à la délégation des travailleurs jamaïcains. Nous étions déjà en liaison avec les syndicats, et il n'y avait donc pas de problème. Nous avons également eu des consultations avec les employeurs pour nous assurer de leur soutien indéfectible en faveur d'une convention.

Cependant, quand je suis arrivé à la CIT en 2010, tout était nouveau pour moi. Je n'ai reçu aucune préparation de qui que ce soit. Mais je n'étais pas ignorante non plus. J'étais allée en ligne pour m'informer sur les différents types de sessions et de comités. Et la représentante des employeurs de la Jamaïque était très serviable. Elle m'a aidée à obtenir la carte d'autobus à Genève et à m'inscrire à la conférence. Elle m'a dit en quoi il était important d'obtenir l'information officielle chaque matin et de savoir quand et où les réunions allaient avoir lieu.

Je tiens à remercier tout le monde, l>IDWN, l'UITA, WIEGO, la CSI, l'OIT, la FES, ONU Femmes, le gouvernement de la Jamaïque, la représentante des employeurs. Ils nous ont tenus par la main, et je leur dis chapeau ! Je remercie également les Jamaïcains qui nous ont soutenus. Lorsque nous sommes à la radio ou qu'on parle de nous dans les journaux, le public écrit et appelle maintenant et demande « Pourquoi mettent-ils autant de temps à la ratifier ? »

Shirley Pryce, Association jamaïcaine des employées de maison (JHWA), Jamaïque

Voir page 57 pour en lire plus sur ce que Shirley a dit de ce que c'était que de prendre la parole dans la salle de la plénière de l'ONU et de voter pour la Convention.



4. Y être et atteindre notre but !

En juin 2010, il était temps d'amorcer les négociations sur le projet de convention et de recommandation sur le « travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques ». À mesure que les représentantes des travailleuses domestiques arrivaient à Genève, l'excitation et l'anticipation nerveuse étaient à leur comble ou presque.

Il a fallu beaucoup de travail et de préparation pour les y amener. En plus des actions de sensibilisation, des efforts de création d'alliances et autres, il y avait de nombreux obstacles pratiques qui devaient être surmontés, en particulier la recherche de fonds nécessaires pour faire venir autant de représentantes des travailleuses domestiques que possible. Une fois encore, des organisations comme la FES (Allemagne) et les syndicats affiliés à l'UITA ont prêté main forte au même titre que le Solidarity Center (Etats-Unis), le Congrès du travail du Canada et d'autres encore.

Autre obstacle à surmonter : des nombreuse représentantes des travailleuses domestiques n'avaient pas de passeport et chaque travailleuse avait aussi besoin d'un visa pour entrer en Suisse. Elles devaient donc se rendre aux bureaux des passeports et à l'Ambassade de Suisse dans leur capitale, et il fallait venir en aide à beaucoup d'entre eux pour tout régler. Dans certains pays, l'obtention d'un passeport et d'un visa pouvait nécessiter quatre jours de congé, sans compter que certaines ambassades suisses ont cherché à savoir pourquoi une cuisinière ou une travailleuse domestique voudrait se rendre à Genève et qu'il a fallu les persuader de leur accorder un visa.

Faut-il mentionner les trois semaines nécessitées pour prendre part à la Conférence internationale du Travail (CIT) à Genève ? Certaines travailleuses ont dû négocier ingénieusement avec leur employeur pour pouvoir s'absenter. Dans certains cas, au dernier moment, les employeurs n'ont pas du tout voulu les laisser voyager à l'étranger. Ailleurs, d'autres employeurs ont accepté de leur accorder un congé annuel et/ou un congé sans solde. À terme, heureusement, en 2010 et 2011, plusieurs dizaines de travailleuses domestiques du monde entier ont pu se rendre à Genève pour prendre part à ce processus historique.

Malgré toute la préparation antérieure dans le pays d'origine, le fait d'être là en train de participer à de longues discussions de nature technique et juridique était pour beaucoup de travailleuses domestiques une grande nouveauté, sans oublier que les débats officiels à la CIT sont régis par de nombreuses règles qui ne sont pas du tout faciles à saisir. Par ailleurs, de multiples réunions journalières étalées sur deux semaines les attendaient, une perspective qui pouvait bien intimider les débutantes ; d'autres représentantes des travailleuses domestiques avaient pu mieux se préparer en assistant à la CIT de 2009 (voir page 38). Mais en 2010 et 2011, il y avait chaque fois plus de travailleuses pour lesquelles c'était une nouvelle expérience. Ainsi, pour les initier, l'IDWN organisait chaque année une pré-réunion de deux jours à l'édifice de l'UITA à Genève. Là, les représentantes des travailleuses domestiques et les membres de leur groupe de soutien technique se retrouvaient pour mieux se connaître les uns les autres, discuter de leurs rôles respectifs et obtenir des précisions sur ce qui allait se passer.

« Les gens qui travaillent au sein de l'OIT nous ont aidés à comprendre les termes techniques comme 'tripartite' et ils ont expliqué le processus de vote. Ils nous ont aussi donné des conseils sur la façon de nous conduire au cours des discussions, en particulier la nécessité de garder le silence, une chose difficile pour nous... Ici aux Etats-Unis, nous n'hésitons pas à exprimer nos points de vue... Ces ateliers étaient d'une grande valeur en ce que nous y avons appris à écouter et à parler au niveau international. Nous avons appris à reconnaître les différents points de vue et à comprendre le contexte de différents pays. Ils sont très importants et nous ont aidés à négocier avec succès. »

Guillermina Castellanos, l'Alliance nationale des travailleuses domestiques (NDWA), Etats-Unis

Le temps venu, l'IDWN a distribué un ordre du jour des deux semaines à venir de même que des cartes indiquant les différents bâtiments du complexe des Nations Unies à Genève, l'horaire des bus, les informations sur le processus d'inscription, entre autres. Ceux qui avaient été là auparavant ont donné des conseils sur l'ordre du jour compliqué des réunions. Par exemple, pour savoir exactement quand et où se tiendrait chaque réunion le jour même, tout le monde devrait se procurer un exemplaire du bulletin quotidien que l'OIT publie chaque matin. Les participantes doivent savoir où elles peuvent ou ne peuvent pas s'asseoir, selon qu'elles ont le statut officiel de « déléguée » ou sont seulement « observateurs ». Elles doivent respecter l'horaire et, s'elles font partie de délégations officielles, doivent rester présents tout au long des discussions, au cas où une question serait mise au vote. Ont été discutées là également les manifestations publiques à Genève, que l'IDWN entendait organiser en collaboration avec les sections syndicales locales, les réunions parallèles qui seraient organisées par des organisations de soutien (voir page 61) et qui représenterait l'IDWN à chacune d'entre elles.

Il apparaissait essentiel de faire en sorte que chacun puisse suivre le processus complexe, à mesure qu'il se déroulait, et continuer à se sentir concerné. Le Groupe des travailleurs s'est réuni à 9 h 00 chaque matin pour faire le point sur les négociations, mais comme il y avait beaucoup d'informations techniques à absorber en une heure seulement, l'IDWN, dès 8 h 00, chaque jour de ces deux semaines commençait sa propre réunion au cours de laquelle les représentantes des travailleuses domestiques et le personnel de soutien technique pouvaient échanger des mises à jour et faire de leur mieux pour clarifier toutes les questions. Et si des occasions d'allocutions se présentaient, elles en prenaient note également et décidaient qui allait les prononcer. Les idées et suggestions recueillies lors des réunions de l'IDWN étaient ensuite transmises par les représentantes des travailleuses domestiques à leurs propres délégations ainsi qu'au porte-parole du Groupe des travailleurs (voir page 51), et vice versa.

Ce processus a permis aux participantes de développer une analyse commune de la situation et de la meilleure stratégie, puis de garder les travailleuses domestiques et leurs revendications à l'avant-plan au fil des négociations. Ces réunions ont également attiré les travailleuses domestiques qui faisaient partie de leur propre délégation, mais n'avaient pas encore noué de liens avec l'IDWN.



D'autre part, l'IDWN a pris des dispositions pour qu'un grand nombre de représentantes des travailleuses domestiques et de membres de l'équipe de soutien technique soient logés dans le même gîte avec cuisine, situé de l'autre côté de la frontière, en France. Là, elles ont pu partager des chambres, faire des courses ensemble, la cuisine aussi, socialiser et se connaître mieux les unes les autres et se concerter en matière de transport. Certains soirs, elles se sont retrouvées pour chanter ensemble et lire des poèmes (voir page 49). Elles ont également échangé des idées et des informations sur les processus techniques de la journée. Autant d'interactions, source de soutien mutuel, qui leur ont permis aussi de tisser des liens d'amitié, de se sentir solidaires et de gagner en confiance face au processus, une expérience extraordinaire pour eux et pour l'avenir du réseau.



Photo: WIEGO

Le poème de Guille

Guillermina Castellanos, membre de l'Alliance nationale des travailleuses domestiques (NDWA) aux Etats-Unis, a composé ce poème alors qu'elle assistait à la CIT en juin 2011:

*Nous voici réunis à nouveau avec fierté et dignité
En train de négocier une Convention pour toutes les nations
Oui, cette année, 2011, nous allons réussir
Allons-y, allons-y, à l'OIT, avec allégresse.*

*Travaillons comme trois parties, nous allons réussir
Parce que nous savons la Convention nécessaire
Pour changer la situation des femmes et des enfants
Nous travaillons avec Halima et sa délégation.*

*Nous aurons la Convention et la Recommandation
Oui, nous aurons la Convention et la Recommandation
Avec sous-amendements, sous-alinéas, nous y arriverons
Allons camarades, répandons la nouvelle.*

*Le travail décent est la recommandation
Travaillant ensemble, nous changerons la situation
Vive la Convention et la Recommandation
Viva, Viva la Convention et la Recommandation*

*Nos femmes et nos enfants vont triompher
Allons dire aux gouvernements de passer aux actes
Et assurez-vous qu'ils votent la ratification
Nous devons nous organiser pour changer la situation*

*Allons, allons à l'OIT
Nous ne pouvons plus nous arrêter
Nous ne pouvons arrêter notre lutte
Allons ensemble organiser les travailleuses.*



« Porteurs fiers du 'badge T' »

L'effort déployé par l'IDWN pour faire entrer les leaders des travailleuses domestiques dans les délégations officielles à la CIT (voir page 33) s'est révélé un franc succès.

En 2010, il y avait à peu près 11 travailleuses domestiques qui étaient des « porteuses fiers du 'badge T' », pour reprendre les mots de Karin Pape alors coordonnatrice de l'IDWN, le « badge T » se référant à la lettre « T » dans « Trade Union Delegate » (délégué syndical). Les représentants du Groupe des employeurs et du Groupe des gouvernements avaient aussi un badge similaires (« E » pour « employeur » et « G » pour « gouvernement »). Porter le badge « T » signifiait que les leaders des travailleuses avaient un statut officiel qui les habilitait à jouer un rôle à part entière et avaient donc le droit de s'asseoir dans la salle principale aux côtés des délégués des travailleurs de leur pays. C'était vraiment donner aux travailleuses domestiques le respect et la reconnaissance qu'elles méritent.

À la deuxième ronde de discussions en 2011, il y en avait encore plus, soit quelque 20 représentantes des travailleuses domestiques au sein des délégations officielles des travailleurs. Certains ont été même mandatées par leur délégation d'appuyer sur le bouton quand est venu le temps du vote final, c'est-à-dire celui de voter pour leur Convention.

Les délégations syndicales de l'UITA et de la CSI étaient aussi composées de représentantes des travailleurs domestiques. Selon les règles de la CIT, cela signifiait qu'elles pouvaient prendre part aux débats officiels, y compris les séances du Groupe des travailleurs, mais sans droit de vote.

En outre, il y avait à la CIT d'autres représentantes des travailleuses domestiques qui avaient pu y assister grâce aux organismes de soutien comme WIEGO, Migrant Forum in Asia (MFA), Human Rights Watch et Anti-Slavery International. Ces derniers et leurs sympathisants aux rangs des ONG, des militants et des universitaires occupaient une aile de la galerie des observateurs. Là, ils ont suivi les débats de près, attentivement, heure après heure, jour après jour, pendant les deux semaines qu'ont duré les travaux du Comité tripartite.



Photo: WIEGO

Le directeur général de l'OIT, Juan Somavia, donnant une suite favorable à la demande de Marty Chen, coordonnatrice internationale WIEGO, a invité l'IDWN à venir le rencontrer le 6 juin 2010, en marge de la CIT, et lui a exprimé combien il était impressionné par le nombre de représentantes des travailleuses domestiques présents. Pour lire le récit intégral : <http://idwnilo.wordpress.com/2010/06/06/meeting-with-juan-somavia-director-general-of-the-ilo/> (en anglais)

Le déroulement des négociations

Quand une nouvelle norme est en cours de négociation, cela se fait au sein d'un Comité tripartite, c'est-à-dire que les représentants des trois parties — les gouvernements, les employeurs et les travailleurs — sont assis, chaque groupe dans des zones séparées de la salle, pour en discuter et en débattre. Ces parties doivent décider de la forme que prendra la nouvelle norme : sera-t-elle une convention (qui est juridiquement contraignante à l'égard des gouvernements) et/ou une recommandation (qui donne aux gouvernements des lignes directrices). Une fois qu'elles ont pris cette décision, le texte est alors discuté mot à mot, phrase par phrase, article par article avec, en marge, des sous-amendements et sous-sous-amendements proposés, puis rejetés ou acceptés, allant parfois jusqu'à exiger un vote. Le Comité tripartite se réunit à raison de deux ou trois heures chaque matin et chaque après-midi, pendant environ huit jours, et même le soir quand la pression augmente avec le temps qui file.

De même, il est important de s'assurer que tous les travailleuses domestiques ayant droit de vote soient présents à toutes les séances du Comité tripartite, quelle qu'en soit la durée, sinon, toute partie hostile, gouvernement ou employeur, voyant qu'il y a moins de représentants de travailleurs présents dans la salle pourrait en profiter pour demander un vote. Le vote est soumis à un régime très compliqué avec une « pondération » entre les trois parties pour refléter la présence effective lors de la session.

Dans un Comité tripartite, tous les représentants des gouvernements ont le droit de prendre la parole en séance. Mais seul le porte-parole du Groupe des employeurs, d'une part, et le porte-parole du Groupe des travailleurs, d'autre part, peuvent prendre la parole au nom des groupes respectifs.

Ainsi, dans le Comité tripartite appelé à discuter de la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques, il appartenait au porte-parole du Groupe des travailleurs de présenter tous les arguments au nom des déléguées des travailleuses. Pour les deux CIT, Halimah Yacob de Singapour a joué ce rôle. Elle s'est révélée une négociatrice très expérimentée et ingénieuse, à la fois bien informée de la situation des travailleuses domestiques et sensible à la nécessité d'apporter une amélioration radicale en terme de respect de leurs droits en tant que travailleurs.



Photo: J. Fish



Ensemble, nous avons réussi !

Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux

En tant que porte-parole du Groupe des travailleuses, elle a pu compter sur un groupe conseil (« Bureau » dans la terminologie de l'OIT) constitué de représentants d'ACTRAV, le bureau de soutien aux travailleurs de l'OIT, de la CSI et de quelques-unes des délégations de travailleurs issues de différentes régions du monde. Le Bureau conseil auprès de Halimah Jacob lors de ces discussions comprenait Pia Stalpaert du syndicat CSC (Belgique), Myrtle Witbooi de SADSAWU (Afrique du Sud), présidente de l'IDWN et membre de la délégation des travailleurs de son pays. Ces conseillères ont réussi à lui transmettre des informations et des réflexions sur la stratégie issue des réunions de l'IDWN, et vice versa. De cette manière, elle s'est dégagé un tableau montrant l'évolution des positions, les domaines où les obstacles persistaient, et ainsi de suite.

« Ce fut, pour moi, une expérience merveilleuse. Chaque soir, après les réunions, la leader du Groupe des travailleuses Halimah Jacob demandait, à moi, Pia et d'autres, 'Pensez-vous que c'est ce qu'il faut faire ?' Ou encore, alors que nous étions au Comité, elle nous faisait glisser des notes. Elle ne faisait rien sans nous consulter. Marieke (de la CSI) était excellente aussi. Par la suite, je donnais un compte rendu aux travailleuses lors des réunions que l'IDWN tenait chaque matin. » (Voir page 47)

Myrtle Witbooi, présidente, IDWN, et secrétaire générale, SADSAWU, Afrique du Sud

Avant que le Comité tripartite ne se réunisse, chaque partie tient sa propre réunion de groupe pour discuter de sa stratégie. Ainsi, chaque matin, les travailleuses domestiques et le personnel technique passaient à toute vitesse, sans détour, de la réunion de l'IDWN à la réunion du Groupe des travailleuses domestiques pour entendre Halimah Jacob et ses conseillères faire le point sur la situation et la stratégie, puis en donner leurs appréciations. De là, elles regagnaient le Comité tripartite pour suivre les négociations. Elles faisaient la même chose dans l'après-midi. C'était un travail épuisant mais, de cette façon, tout le monde avait une très bonne compréhension du déroulement des négociations. Certains jours, il fallait aussi assister aux réunions du Groupe des travailleurs, réuni au complet, pour entendre parler des progrès dans les négociations sur d'autres thèmes se déroulant en même temps.

Regarder et suivre les progrès...

Dès l'amorce de la première ronde de négociations en 2010 et au fil des discussions, les partisans assis à la galerie des observateurs ont exprimé tant leur enthousiasme que leur déception tantôt par des applaudissements et des acclamations, tantôt par des soupirs et des gémissements. Mais, avertis par le président du Comité que leurs réactions étaient contraires aux règles de la procédure officielle, elles ont continué à suivre les débats en silence, sans manquer toutefois de faire ressentir leur présence. Et, d'une session à l'autre, alors que les délégués quittaient la salle à l'heure des pauses-repas ou à la fin de la journée, ils se sont mis à chanter, à applaudir et à acclamer. Les chansons entonnées en chœur leur remontaient le moral et les motivaient à tenir le coup au cours des longues sessions officielles.

« Ma mère était fille de cuisine. Mon père était garçon de jardin. C'est pourquoi je suis syndiqué, syndiqué, syndiqué. »

Chanson d'Afrique du Sud

L'IDWN a encouragé tous les représentantes des travailleuses domestiques à garder trace des interventions de leur propre gouvernement au cours des sessions et à en parler au représentant après dans les couloirs et à la cafétéria. Elles ont ainsi soulevé des points, apporté des éléments d'information, incité les gouvernements favorables à prendre la parole, afin que leur position fasse partie du compte rendu officiel, et contesté les points de vue de leurs opposants.

« Je n'ai pas eu le temps de lire tous les documents. Mais je pouvais savoir qui avait dit quoi lors des négociations et suivre cette personne à l'heure du déjeuner et contester ses assertions grâce à toute la connaissance que j'ai de ce qu'est la vie d'une travailleuse domestique. »

Marissa Begonia, Justice pour les travailleurs domestiques (J4DW), Royaume-Uni, et membre de la délégation des travailleuses du Royaume-Uni à la CIT de 2011



Photo: WIEGO



Ensemble, nous avons réussi !

Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux

Main dans la main pour l'emploi domestique équitable

Assise à la galerie des observateurs, en 2012, aux côtés des travailleuses domestiques, était Betsey McGee, employeuse américaine et bénévole à Hand in Hand (Main dans la main), un réseau d'employeurs, de membres de leur famille et d'alliés qui s'emploient à faire en sorte que les travailleuses domestiques bénéficient de conditions d'emploi équitables et réalisables.

Hand in Hand a été fondé à New York, aux Etats-Unis, dans le but de promouvoir un meilleur soutien aux personnes ayant besoin de services à domicile et aux prestataires de ces services. Le réseau collabore avec de nombreux groupes de travailleuses domestiques, à travers les Etats-Unis, y compris l'Alliance nationale des travailleuses domestiques, ainsi que les groupes confessionnels, féministes, de personnes âgées, de personnes vivant avec des incapacités et d'autres encore, qui croient que les soignants et les familles qui les emploient ont un intérêt commun, celui d'une relation mutuellement bénéfique. Comme le dit Betsey, *« l'expérience nous a appris qu'il faut, pour avoir la tranquillité d'esprit au moment de confier nos proches aux soins de quelqu'un d'autre, nous assurer que les soignants soient satisfaits de leurs conditions et modalités de travail et que nous le soyons aussi. »*

Lors des discussions à la CIT, Betsey aurait souhaité que quelqu'un demande à ce que se lèvent toutes les personnes dans l'auditoire si elles employaient une travailleuse domestique. Pour plusieurs, ce n'est que grâce aux travailleuses domestiques qu'ils peuvent travailler hors de la maison et venir à Genève. Mais, vu la structure du débat, il ne leur était pas permis de parler des enjeux personnels que revêtaient les questions soumises à l'examen.

À l'échelle mondiale, les employeurs de travailleuses domestiques qui veulent « faire la bonne chose » tardent pourtant à se faire entendre et à se rassembler en nombre suffisant pour collaborer avec les groupes de travailleuses domestiques et trouver et promouvoir plus largement les meilleures pratiques. *« Même les employeurs sympathiques à la cause n'abordent pas facilement ce sujet. Nous devons réfléchir davantage à la manière dont nous pouvons les amener à mieux s'exprimer et mieux faire connaître ce qu'ils en pensent »*, estime Fish Ip Pui Yu, coordonnatrice régionale de l'IDWN pour l'Asie.

Mais Hand in Hand prend les devants pour montrer que cette idée est bonne et peut faire changer les choses. À preuve, lors d'un événement parallèle organisé à Genève par l'IDWN et la FES, Betsey a accepté d'aborder la question de la protection sociale pour les travailleuses domestiques, montrant qu'il existe des employeurs progressistes qui agissent, prennent la parole et encouragent les autres.

<http://domesticemployers.org>

L'IDWN et ses alliés ont également fait ressentir la présence des travailleuses en distribuant des informations imprimées. En 2010, il y avait la « Platform of Demands » (Plateforme de revendications) (voir page 40) et la recherche statistique (voir page 43) pour faire comprendre aux délégués l'importance du secteur. À la CIT de 2011, l'IDWN a produit « Myths and Realities about Domestic Workers: What THEY say and what WE say » (Mythes et réalités à propos des travailleurs domestiques : ce qu'on en dit et ce que nous disons), une publication qui, sous la plume de Celia Mather, dresse les principaux arguments invoqués par les parties hostiles en 2010 et donne aux travailleuses domestiques des contre-arguments, recueillis en mars 2011 dans le cadre d'entrevues et d'un atelier avec les travailleuses domestiques en Afrique du Sud.

Aux publications de l'IDWN et de WIEGO, il fallait ajouter les dépliants et brochures des organisations de travailleuses domestiques et de leurs partisans dans le monde. Il y avait aussi des notes d'information de la CSI, vitrine des revendications des travailleuses domestiques, mais formulées dans le langage du BIT. De cette façon, les représentants des trois parties à la CIT ont pu lire les informations et les arguments dans des styles variés et ne pouvaient alors les ignorer ou prétendre les réfuter sans avancer de preuves convaincantes.

Par ailleurs, ces publications ont contribué à faire réaliser la force et la présence des organisations de travailleuses domestiques mobilisées et se coordonnant au sein du réseau au niveau international, pas seulement dans la salle de négociation elle-même. La « Plateforme » ne comptait alors pas moins de 105 organisations et syndicats de travailleuses domestiques dans 44 pays, que l'IDWN avait répertoriés en 2010.

Jamais dans l'histoire des discussions à la CIT y avait-il eu une telle présence et une telle participation des travailleuses réellement concernés. Cette présence a exercé de la pression sur tous les responsables officiels — au sein du Groupe des gouvernements, du Groupe des employeurs et du Groupe des travailleurs — pour qu'ils prennent la décision qui s'impose.

Informations complémentaires

IDWN, « Platform of Demands », juin 2010

IDWN, « Domestic Workers Worldwide: Summary of available statistical data and estimates », juin 2010

IDWN, « Myth and Realities about Domestic Workers: What THEY say and what WE say », juin 2011

Les publications de l'IDWN se trouvent sur : www.idwn.info/publication.php



Ensemble, nous avons réussi !

Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux

Au fil des discours officiels

Les délégués officiels à la CIT ont le droit de parler au nom de leur pays lors des séances plénières dans la grande salle des Nations Unies, et leurs discours sont consignés dans le compte rendu de la CIT. Les délégués peuvent se désister en faveur d'un autre membre de leur délégation et certains l'ont fait volontiers pour laisser la place à un leader des travailleuses domestiques, qui agissait aussi comme leur conseillère. De même, les représentants d'ONG accréditées (officiellement inscrites) avaient des occasions de s'adresser au Comité tripartite.

Réussir à donner la parole aux leaders des travailleuses domestiques revenait en effet à rehausser leur « visibilité » au niveau le plus élevé possible. Conscient de ce fait, l'IDWN a saisi toutes les occasions possibles pour que cela se produise, il y avait aussi au sein du réseau une coordination stratégique pour déterminer qui prendrait la parole et quand pour varier ainsi les interventions par pays, par région et par sujet.

En 2010, Guillermina Castellanos Mendoza de la NDWA (Etats-Unis), travailleuse domestique depuis l'âge de cinq ans, et une partie de la délégation de l'UITA ont fait une présentation liminaire au Comité tripartite. Elle en dit : « *en tant que travailleuses domestiques, nous sommes victimes de nombreux abus... Le discours que j'ai prononcé à la CIT était mon expérience la plus douloureuse comme être humain. Mais elle m'a aussi donné une grande force en tant que femme et organisatrice* ». Vicky Kanyoka de la Tanzanie (coordonnatrice de l'IDWN en Afrique et membre de la délégation de l'UITA) a réfuté les arguments selon lesquels seuls les pays « nantis » pouvaient se permettre la protection des travailleuses domestiques en exposant fièrement les lois et les bonnes pratiques dans son propre pays.

L'année suivante, Ida Le Blanc du Syndicat national des employés de maison (NUDE) de Trinité-et-Tobago est montée à la tribune pour contester l'idée que les travailleuses domestiques devraient être « sur appel », 24 heures sur 24, pour assurer la santé et la sécurité de leur employeur alors que certains soutenaient encore qu'il était impossible de tenir compte des lois sur la santé et la sécurité pour ces travailleurs. Evaline Mulo de KUDHEIHA, du Kenya, est allée plus loin en expliquant que, dans son pays, les travailleuses domestiques sont couvertes par les lois du travail et qu'il y a déjà un régime d'inspection du travail visant les maisons privées. De son côté, Fish Ip Pui Yu, coordonnatrice régionale de l'IDWN en Asie, a souligné la nécessité d'une protection juridique pour les travailleuses migrants aussi citant à titre d'exemple le fait que l'Indonésie envoie à des pays lointains des millions de femmes indonésiennes comme travailleuses domestiques migrantes. Sulistri, membre de la délégation des travailleurs de l'Indonésie, a insisté sur la nécessité de réglementer efficacement les agences de placement en emploi, qui recrutent et font embaucher les travailleuses domestiques migrantes, si l'on veut mettre fin à l'abus et à l'exploitation de ces derniers.



Photo: WIEGO

Vers la fin des discussions de 2011, Shirley Pryce, membre de l'Association des employées de maison de la Jamaïque et de la délégation des travailleurs de son pays, en a fait le bilan et a fait des remerciements au nom des travailleuses domestiques dans le monde entier : « *Je me suis sentie si fière d'être là, dit-elle, assise en attendant de monter à la tribune, où tous les drapeaux du monde allaient m'entourer. Par la suite, j'ai envoyé des photos à nos membres, et j'ai entendu dire que l'une d'elle a fondu en larmes. Une travailleuse domestique s'adressant à l'ONU, cela n'arrive pas ! Nous étions si heureux d'être reconnus.* »

Mais, ailleurs, tout ne s'est pas fait en douceur. Marcelina Bautista, secrétaire générale de CONLACTRAHO, la confédération régionale des organisations de travailleuses domestiques d'Amérique latine, et participante à la CIT grâce au parrainage d'un syndicat du Mexique, son pays, se rappelle qu'en 2010, les représentants du gouvernement ont insisté sur la nécessité de réviser son discours et qu'en 2011 (la même année où elle a reçu le Prix international des droits de l'homme de la FES, ONG syndicale allemande), sa délégation ne lui a pas du tout donné le droit d'en faire un.

Le jour avant le vote final en 2011, le rapport du Comité tripartite fut présenté à la réunion plénière et, là, les délégués désignés parmi les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs avaient la possibilité de résumer leurs arguments. Malin Ackholt, membre du Comité exécutif de l'UITA et parlant au nom de la délégation des travailleuses suédoises, a rappelé à tous les avantages que l'emploi décent apporterait également aux employeurs et à leurs familles. Myrtle Witbooi, membre de la délégation des travailleurs d'Afrique du Sud et présidente de l'IDWN, a de nouveau rappelé les abus auxquels les travailleuses domestiques continueraient à faire face si aucune loi n'était adoptée pour les protéger. Elle a exprimé la gratitude de l'IDWN à tous ceux et celles qui, grâce à leurs efforts assidus, ont contribué à préparer l'avènement de ce moment historique. Enfin, María del Carmen Cruz, parlant au nom de la délégation des travailleuses du Costa Rica, a rappelé les bonnes pratiques, déjà en place dans le monde entier, dont les gouvernements encore sceptiques pourraient s'inspirer. Ces pratiques étaient le fruit d'un dialogue social constructif comme la convention et la recommandation qui seraient bientôt mises au vote.



Informations complémentaires

Certains discours prononcés par les représentantes des travailleuses domestiques à la CIT de 2010 et de 2011 peuvent se trouver sur le blog correspondant de l'IDWN, sur : www.idwnilo.wordpress.com

Ou encore, ils peuvent être récupérés parmi les comptes rendus provisoires des 99e et 100e sessions de la CIT sur : www.ilo.org/ilc/ILCSessions/lang--en/index.htm

Soutien technique

Au cours des deux CIT, l'IDWN s'est également assuré de la présence de techniciens pour aider les représentantes des travailleuses domestiques de quelque manière que ce soit. Tous les gens du réseau comprenaient clairement que ces techniciens étaient là pour appuyer les travailleuses domestiques et leur faciliter la tâche plutôt que de les supplanter.

La rédaction de discours en était un exemple : « *Les travailleuses domestiques se voyaient demander ce qu'ils voulaient dire et ce qui, à leur avis, était important à tel stade. Et la rédactrice — Celia Mather — trouvait alors, conjointement avec chaque travailleuse, la 'bonne' formule et l'aidait à structurer les discours* », explique la coordonnatrice de l'IDWN, Karin Pape. Dans de nombreux cas, le discours était limité à un délai strict de cinq minutes. Dès lors, la travailleuse répétait son discours, avec Celia, pour s'assurer du délai imparti et éviter l'embarras de se voir interrompre par le président sous les coups impitoyables de son marteau. Ensuite, le discours était dactylographié et remis à temps au bureau de la CIT pour qu'il fasse partie du compte rendu officiel.

Un réseau d'universitaires a également apporté aux négociations un appui inestimable. Certains étaient assis dans la galerie des observateurs, d'autres communiquaient par courrier électronique. L'IDWN a établi la liaison avec eux et le porte-parole du Groupe des travailleuses, Halimah Yacob, qui a beaucoup apprécié ce soutien inattendu. Sa stratégie consistait à prendre le contre-pied des arguments avancés, méthodiquement, plutôt que de réagir simplement par un « oui » ou « non », en offrant des éléments d'information inattaquables dans le but de convaincre le plus grand nombre possible. Au fil des négociations, elle a relevé des sujets épineux, tels que le droit et la pratique en matière de santé et de sécurité au travail, les inspections du travail et les heures de travail, et les chercheurs se sont employés à lui fournir des preuves à l'appui pour ses arguments. Souvent, elles avaient seulement 24 heures pour s'exécuter. « *Nous nous précipitions pour aller faire des recherches et apporter des réponses propres à infléchir le débat dans l'autre sens* », se rappelle D'Arcy Du Toit, professeure de droit de l'Afrique du Sud ayant dirigé l'équipe. « *La première année, ce n'était pas si facile, mais la deuxième année, nous nous sommes mieux organisés, avec Fairuz Mullagee, Helen Schwenken et Jennifer Fish sur place, Lisa-Marie Heimeshoff à l'Université de Kassel en Allemagne étant en coulisses. Tout se faisait à un rythme effréné et délicat, mais sur certains points, je suis heureuse de savoir que nous avons apporté des informations et arguments pertinents* ». Les chercheuses ont également profité de l'occasion offerte par la CIT en 2011 pour lancer leur nouveau Réseau de recherche sur les droits des travailleuses domestiques (voir page 80).

De même, lors des discussions, les membres du groupe de soutien technique ont également pris des notes pour informer la coordonnatrice de l'IDWN et éclairer les réunions quotidiennes de l'IDWN sur les développements importants. Le 14 juin 2011, juste après la fin des discussions de fond, l'IDWN a pu produire sa propre note d'information sur le projet de convention et de recommandation. De plus, pour s'assurer que tous les travailleuses domestiques présentes puissent continuer à suivre les débats complexes, le personnel de WIEGO, de la NDWA et de l'IDWN a veillé à la traduction et à l'interprétation entre l'anglais, l'espagnol et le chinois.

Désireuse de tenir les membres et sympathisants de l'IDWN informés des discussions en cours, c'est-à-dire à l'échelle du réseau mondial, Jennifer Fish, professeure aux Etats-Unis, a pris l'initiative de mettre en place un blog offrant des discours, des photos et des séquences vidéo.

Pour sensibiliser les gens au-delà du réseau et braquer les projecteurs sur les négociations à la CIT de 2011, WIEGO a embauché Isabel Garcia-Gill, consultante de presse, et envoyé sa directrice des communications à Genève. Profitant de ses contacts internationaux et se concertant avec d'autres membres du réseau et de l'équipe de soutien sur place, ainsi qu'avec le Bureau de presse de l'OIT, Isabel a contribué à la sensibilisation et à l'intérêt accrus des médias comme en témoigne une manchette en première page et en page centrale du quotidien genevois *Le Temps*.

« La longue marche vers la dignité », d'Isabel Garcia-Gill, *Le Temps*, Genève, 11 juin 2011 : <http://www.letemps.ch/Page/Uuid/9f014bd4-93a1-11e0-a123-2e43139ff26e>



Le jour du vote final, l'IDWN a diffusé un communiqué de presse et rapidement, l'adoption de la Convention a été reconnue comme une immense victoire et a fait des travailleuses domestiques les chouchous des médias. À mesure qu'ils se rassemblaient à l'extérieur de la salle où l'OIT tenait sa conférence de presse, toutes les caméras se sont braquées sur eux, la victoire aux lèvres, le chant au cœur (voir page 69). Les journalistes ont interviewé des leaders comme Evaline Mulo de KUDHEIHA, du Kenya, et bien d'autres.



Ensemble, nous avons réussi !

Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux

L'événement a été repris par les grands médias du monde, notamment l'Associated Press, la BBC, l'AFP, ABC News et The Economist, et beaucoup d'autres encore au niveau national. Dans les jours et semaines qui ont suivi, l'équipe WIEGO a recensé la couverture médiatique à travers le monde dans différentes langues et l'a diffusée dans le réseau IDWN de même que sur le site WIEGO : <http://wiego.org/news-events>



Dans les rues de Genève

En 2010 et 2011, pour mieux sensibiliser le public, l'IDWN est également descendu dans la rue, à Genève, notamment au centre-ville où l'IDWN et les sections syndicales locales se sont rassemblés (2010). Là, devant la foule, Sonu Danuwar, présidente du Syndicat indépendant des travailleuses domestiques du Népal (NIDWU), présidente du Réseau des travailleuses domestiques d'Asie (ADWN) et vice-présidente de l'IDWN, a parlé de sa propre expérience en tant que travailleuse domestique, et ce dans l'anglais qu'elle avait récemment appris. Deux jours plus tard, l'IDWN a organisé un autre rassemblement en plein air, cette fois-ci à la « Broken Chair », une sculpture en forme de chaise géante sur la Place des Nations à Genève.

En 2011, l'IDWN s'est réuni de nouveau dans les rues de Genève aux côtés du syndicat local UNIA pour marquer le 20^e anniversaire de la grève des femmes en Suisse pour l'égalité salariale. Un « tablier » géant de Hong Kong a été déployé afin que tous puissent le voir. Quelque 3500 travailleuses domestiques de Hong Kong avaient mis dans des carrés cousus ensemble les empreintes de leur main de même que leur nom. Déployé au-dessus des rues étroites du centre-ville de Genève, ce tablier géant était un spectacle impressionnant.



Photo: WIEGO

Il y avait également des événements en marge, organisés par des organismes de soutien, où des représentantes de l'IDWN ont été invitées à prendre la parole et qui ont contribué à rehausser le profil de leurs enjeux parmi les participants à la CIT appelés à débattre d'autres questions. Par exemple, en 2010, de nombreuses organisations catholiques, dont la Commission allemande Justice et Paix / Kolping International, le Centre Catholique International de Genève (CCIG), Caritas Internationalis, la Commission internationale catholique pour les migrations et le Migrant Forum in Asia (MFA), ont organisé un séminaire sur le rôle que les organisations confessionnelles peuvent jouer pour sensibiliser leurs congrégations qui comprennent de nombreux employeurs de travailleuses domestiques. L'année suivante, le MFA a tenu une réunion sur les travailleurs migrants, dont les travailleuses domestiques, en situation irrégulière. Par ailleurs, l'IDWN a organisé à l'intention des syndicats et des partisans une séance d'information sur son réseau, afin de faire comprendre ce qu'est l'IDWN et pourquoi il est important d'unifier les travailleuses domestiques dans le monde. Il a également organisé un atelier d'une journée pour mettre en commun des stratégies d'organisation des travailleuses domestiques.



Photo: WIEGO



Ensemble, nous avons réussi !

Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux

Les négociations officielles de 2010

Lorsque l'IDWN et ses partisans ont vu pour la première fois le projet de convention transmis par le BIT au début de 2010 à l'issue du processus de consultation officielle (voir page 28), ils étaient heureux, mais savaient que les détails feraient l'objet de longues négociations et se sont fait à l'idée qu'ils ne pourraient pas avoir tout ce qu'ils voulaient. Cependant, pour l'heure, le projet élaboré par les experts de l'OIT reflétait en grande partie leurs revendications. Il y avait manifestement à l'égard d'un instrument international assurant leurs droits fondamentaux beaucoup de soutien. Mais serait-il suffisant pour en arriver à une convention, et pas seulement à une recommandation ?

Dès que le Comité tripartite a entamé les négociations le 2 juin 2010, il est vite devenu clair à quel point celles-ci seraient âpres. Le premier débat litigieux portait sur la question de savoir si l'instrument serait une convention prévoyant des obligations juridiques pour les gouvernements et assortie d'une recommandation — ce qu'espérait l'IDWN — ou juste une recommandation ne donnant aux gouvernements que des lignes directrices. Les travailleuses domestiques et leurs partisans n'étaient pas surpris d'entendre que le Groupe des employeurs et de nombreux gouvernements soutenaient fermement qu'il devrait en résulter au final une recommandation, et non une convention. Ils voulaient certainement se soustraire aux obligations juridiques d'une convention. Cependant, dès le début, une majorité claire s'est prononcée en faveur d'une convention, plus contraignante. La première bataille était gagnée !

C'était aussi un énorme succès ! Ce soir-là, l'IDWN s'est réuni dans un restaurant à Genève pour fêter cette victoire. Au milieu des sourires et des embrassades partagées, tellement on peinait à y croire, les émotions ont fait surface alors que des leaders racontaient les mauvais traitements qu'ils avaient subis et l'histoire de la lutte, longue et difficile, qui les avait conduits à ce moment.

Puis ont suivi des discussions de fond sur le projet de convention. Chaque mot a été négocié, donnant lieu parfois à des débats compliqués quant à leur sens et implications. Parfois, il y avait des prises de position alors qu'une partie était prête à céder sur un point pour gagner autre chose. C'était souvent dans un langage juridique très formel. Le texte était projeté à l'écran (en anglais, français et espagnol) au-dessus de la table principale. Ainsi, tout le monde pouvait voir les modifications en cours de discussion, parfois avec des sous-amendements, voire des sous-sous-amendements ! Tout ce qui se disait était simultanément rendu dans les huit langues officielles de la CTI (anglais, français, espagnol, allemand, russe, arabe, japonais et chinois) par les interprètes assis dans leurs cabines surplombant la salle.

Lors des discussions de 2010, le Groupe des employeurs était peu coopératif. Le Groupe des travailleurs savait que le Groupe des employeurs était divisé, certains délégués des employeurs se voulant beaucoup plus sympathiques. Cependant, leur porte-parole, Kamran Rahman du Bangladesh, n'avait cessé de défendre les points de vue de ceux qui étaient contre un instrument juridique contraignant. À mesure que les discussions avançaient, son approche négative avait fini par agacer certains gouvernements et les avait peut-être même amenés à adopter une position plus conciliante.

D'autres gouvernements ont continué à manifester leur opposition à une convention pour les droits des travailleuses domestiques. Les gouvernements et le porte-parole des employeurs ont usé de nombreux arguments pour tenter de limiter l'issue à une simple recommandation. Ils sont revenus souvent à la nécessité d'être « pragmatique » et de « prendre en compte la nature spécifique du travail domestique », comme si cela signifiait que ce secteur était imperméable à la réglementation du travail. Bien entendu, le ménage privé est un lieu de travail tout autre comparativement à un bureau, à une usine ou à une ferme. Mais à vouloir insister sur « le droit à la vie privée de chaque ménage », ils ont fini par dire que la vie privée des employeurs était plus importante que la protection des travailleuses contre les abus et, dans un même temps, que les travailleuses domestiques ne devraient pas jouir du droit à la vie privée ou que ce droit ne comptait pas dans leur cas.

Certains opposants à une convention étaient obsédés, semblait-il, par un problème de définition et de réglementation des heures de travail alors que, dans leur esprit, les travailleuses domestiques doivent se montrer disponibles la plupart du temps. Un représentant de gouvernement a demandé comment fixer les heures de travail d'une aide familiale dans le cas où on aurait besoin d'elle pour venir en aide à une personne âgée qui tombe du lit au milieu de la nuit. Cette question a rendu furieux un leader des travailleuses domestiques qui a dit plus tard : « bien sûr, nous serions prêts à aider dans une telle situation, même lorsque nous ne sommes pas de service. Ce serait nier notre humanité que de laisser entendre autre chose. Une telle situation ne devrait avoir aucun impact sur nos heures de travail qui sont réglementées. Nous devons pouvoir prendre congé de notre travail ». En fait, le temps de disponibilité ou temps sur appel avait déjà été considéré au « temps de travail » dans la Convention de l'OIT sur la durée du travail (C30 de 1930, Commerce et Bureaux), ainsi que dans la C172 de 1991 sur les conditions de travail dans les hôtels et restaurants. Mais le Groupe des employeurs et certains gouvernements ont continué à résister. Peut-être ont-ils voulu créer un précédent consistant à ne plus voir le temps de disponibilité compter comme du temps de travail.

Souvent aussi, le Groupe des employeurs et certains gouvernements ont tenté d'insérer des phrases comme « tel que défini par les lois et pratiques nationales ». Parfois, ces mentions pouvaient être nécessaires. Toutefois, si le texte venait à en compter trop, les gouvernements se croiraient autorisés à l'interpréter comme ils voudraient plutôt que de se plier à une norme internationale.

Que d'autres gouvernements se soient montrés beaucoup plus bienveillants, dès le début, était encourageant pour les représentants des travailleuses domestiques. C'était le cas surtout des pays comme l'Australie, le Brésil, l'Afrique du Sud et la Namibie (qui ont parlé tous les deux au nom du groupe des pays africains) et les Etats-Unis. Tout au long des débats, leurs représentants ont adopté une approche positive des questions en essayant de trouver des solutions et en offrant des exemples de pratiques exemplaires. Qui plus est, ils se sont consultés les uns les autres, un élément « critique pour aider à résoudre quelques-uns des problèmes plus épineux », précise Bob Shepard, représentant du gouvernement américain aux négociations.

Leur approche positive a eu manifestement une incidence sur les autres gouvernements. Parfois, aux Nations Unies, les gouvernements agissent de concert sous forme de blocs régionaux. C'était le cas aussi, de temps à autre, des 54 gouvernements africains représentés par Virgil Seafield d'Afrique du Sud et des représentants de gouvernement de pays d'Amérique latine favorables qui ont parlé au nom du GRULAC, un groupe de 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Peu à peu, leur approche constructive a commencé à faire changer l'état d'esprit des sceptiques.



La porte-parole du Groupe des travailleurs, Halimah Jacob, a fait du bon travail, elle aussi, en avançant beaucoup d'arguments et d'exemples concrets prenant les opposants à contre-pied. Par exemple, elle s'est appuyée sur la législation et les bonnes pratiques déjà en place dans certains pays. Le « travail domestique », disait-elle, n'était pas trop difficile à définir juridiquement, vu que certains pays l'avaient déjà fait dans leurs lois. La réglementation accrue ne ferait pas perdre des emplois, car il n'y avait aucune preuve de cela dans les pays, tels que l'Afrique du Sud, où les travailleuses domestiques jouissaient de protections juridiques. De meilleurs salaires pour les travailleuses domestiques ne réduiraient pas seulement la pauvreté, ils stimuleraient aussi la croissance économique en raison du pouvoir d'achat accru des travailleuses domestiques. Contrairement à ce que disent certains employeurs, les travailleuses domestiques font face à de multiples risques pour la santé et la sécurité, et la protection juridique est possible. Déjà en Uruguay et en Suède, il existait d'innovateurs régimes d'inspection du travail dans les maisons privées. De plus, dans la Convention de l'OIT sur le secteur agricole (n° 129 de 1969), l'inspection du travail s'applique au domicile du travailleur ou de l'employeur et prévoit des protections contre les violations de la vie privée.

Le débat suscité par chaque mot du texte a duré plus de 10 jours en 17 séances de travail du Comité tripartite, ponctuées par de nombreuses modifications proposées et parfois soumises au vote.

Heureusement, la décision principale à l'issue des discussions de la CIT de 2010 était en faveur d'une convention assortie d'une recommandation, et pas seulement une recommandation. À la prochaine CIT, en 2011, lorsque les négociations sur le texte ont repris, cette décision de base a été acceptée comme le point de départ.

Les négociations officielles de 2011

À la CIT de 2011, les deux semaines de négociations entamées dès le 1er juin devaient confirmer la décision prise l'année précédente en vue d'une convention assortie d'une recommandation et, par la suite, permettre d'en négocier les dispositions particulières. Les opposants continuant à prôner un instrument aussi faible que possible avançaient l'argument selon lequel un faible instrument serait plus facile à adopter et à mettre en œuvre par plus de pays. Cet argument n'était pas au goût des travailleuses domestiques qui continueraient alors à avoir moins de droits que les autres travailleurs, ce qui a renforcé la détermination du Groupe des travailleurs lors des négociations.

Cette fois-ci, le Groupe des employeurs a joué un rôle beaucoup plus constructif. Paul Mackay, son nouveau porte-parole de la Nouvelle-Zélande, a, dès le premier matin, donné aux travailleuses domestiques et à leurs partisans des raisons de se réjouir lorsqu'il a déclaré que le Groupe des employeurs accepterait le vote de l'année précédente pour une convention et qu'il négocierait avec « *pragmatisme et réalisme* », signifiant ainsi une approche beaucoup plus constructive des négociations.



« En 2011, sachant qu'une convention avait la préférence de la majorité, le Groupe des employeurs a adopté un point de vue pragmatique visant à s'assurer que la convention éventuelle serait pratique, utile et adoptable par une majorité de pays... Les employeurs, par définition, doivent s'adapter à l'évolution en cours, sinon ils risquent de voir leurs affaires périlcliter... Cela signifiait qu'ils devaient participer de façon constructive et significative à l'approche voulue par la majorité plutôt que de rester à l'écart des échanges et d'avoir peu ou pas d'impact. Le Groupe des employeurs a travaillé à s'assurer que la réglementation et la protection soient raisonnables dans les circonstances et n'empiètent pas indûment sur les droits des ménages à gérer leurs affaires de famille. »

Paul Mackay, porte-parole du Groupe des employeurs lors des discussions tripartites
« Travail décent pour les travailleurs domestiques », CIT, juin 2011

Les négociations n'en étaient pas moins rudes pour autant. Les opposants ont à plusieurs reprises tenté d'écarter des parties du texte du projet de convention qui obligeaient les gouvernements à la mise en œuvre, pour les insérer dans la recommandation qui ne leur donnerait seulement que des orientations.

Certains gouvernements ont tenté d'exclure la protection des travailleuses domestiques recrutés et placés par les agences d'emploi, en disant qu'elle serait en conflit avec la Convention sur les agences d'emploi privées (n° 181) adoptée en 1997. Or, il se trouve que les travailleuses domestiques employés par des agences peu réglementées, notamment les travailleuses migrantes, sont parmi les plus vulnérables à la violence. Au terme de quelques négociations difficiles, il a été ajouté au projet de convention des dispositions précisant que ces travailleuses sont visées aussi, que les gouvernements doivent s'assurer qu'elles sont protégées et mettre en place des mécanismes permettant d'enquêter sur les plaintes, les allégations d'abus et les pratiques frauduleuses par les agences d'emploi privées qui placent les travailleuses domestiques.

D'autres questions encore délicates portaient sur les heures de travail, le « temps de disponibilité » et la santé et la sécurité au travail, qui avaient été discutées l'année précédente (voir pages 63 et 64), ainsi que l'accès des travailleuses domestiques à la sécurité sociale. Cependant, d'énormes progrès furent accomplis. Le « temps de disponibilité » a été assimilé au temps de travail et le droit des travailleuses domestiques à un milieu de travail sain et sûr, au même titre que les autres travailleurs, y compris le droit aux prestations de maternité, a été affirmé.

Le texte de la Convention précise bien que, dans ces domaines, « les particularités du travail domestique » peuvent être prises en compte. Ailleurs, il dit que les mesures que prend un gouvernement « pourront s'appliquer progressivement », c'est-à-dire que personne ne s'attend à ce qu'elles soient appliquées intégralement ou immédiatement. Cependant, d'autres volets de la négociation ont conduit à l'ajout d'une nouvelle phrase, à savoir que tout processus décliné par étape doit se faire « en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives et, s'il y en a, avec les organisations représentatives des travailleuses domestiques et des employeurs de travailleuses domestiques ». Ainsi, un gouvernement ne peut pas se permettre d'agir tout bonnement à sa guise, mais doit travailler de concert avec les employeurs, les syndicats et les organisations de travailleuses domestiques. De fait, cette mention est très importante, car c'était la première fois qu'une convention de l'OIT soulignait expressément la nécessité de consulter les travailleuses concernés.



Le texte final était donc le fruit d'une négociation longue et épineuse. Comme l'IDWN l'a dit dans sa note d'information à l'issue des discussions de 2011 (voir page 75), « le vote pour cette Convention sur le travail décent pour les travailleuses domestiques est le point d'aboutissement de deux semaines complètes de négociations de fond entre les trois partenaires, menées au fil des 17 séances de travail du Comité tripartite, parfois tard dans la nuit. Les délégations officielles des gouvernements, des employeurs et des travailleurs ont débattu du projet de convention et de recommandation, paragraphe par paragraphe, mot par mot. Il y avait 263 amendements au texte proposé, sans compter les sous-amendements et sous-sous-amendements ! »

Malgré tous ces efforts pour parvenir à un texte raisonnable pour une convention qui protège les travailleuses domestiques contre l'abus, leur confère les mêmes droits fondamentaux que les autres travailleurs et se veuille aussi réaliste, il y avait encore certains gouvernements qui tenaient à le rejeter en essayant jusqu'au dernier moment de persuader d'autres à faire de même. Le gouvernement britannique, par exemple, soutenait qu'en refusant d'accepter une convention, il prenait une position plus « honorable », ajoutant que de nombreux autres gouvernements susceptibles de voter en faveur d'une convention le feraient de mauvaise foi vu qu'ils n'avaient aucune intention de la ratifier. Le dernier jour, peu avant le vote, Luc Demaret de l'ACTRAV à l'OIT a donné à l'IDWN une note d'information, « Dix bonnes raisons de la ratifier », pour que le réseau s'en serve dans ses dernières tentatives de convaincre tant de gens qu'il le pourrait.

Mais quel serait l'issue du vote final ? Même les responsables expérimentés de l'OIT ne pouvaient dire si la majorité requise des deux tiers serait atteinte.

Informations complémentaires

Un clip vidéo de Myrtle Witbooi, présidente de l'IDWN, en train de remercier tout le monde de leur rôle, en particulier Halimah Yacob, porte-parole du Groupe des travailleuses lors des discussions au sein des comités, est disponible ici : www.youtube.com/watch?feature=endscreen&v=73Rzstx3pX0&NR=1

« Ce fut deux années de discussions très difficiles, car nous étions ambitieux et voulions discuter de deux instruments en même temps, c'est-à-dire une Convention et une Recommandation. La première année, le Groupe des employeurs s'est montré intraitable, et la pression était tout simplement immense. Mais, au cours de la deuxième année, j'ai commencé à me réjouir de ce que le bon sens et la bonne volonté ont prévalu et les négociations, bien que difficiles, étaient certainement moins acrimonieuses. »

Halimah Yacob, porte-parole du Groupe des travailleuses lors des discussions tripartites
« Travail décent pour les travailleurs domestiques »

Le vote historique

Au 16 juin 2011, toutes les négociations étaient terminées et il était temps de passer au vote final sur le projet de convention sur le travail décent pour les travailleuses domestiques et la recommandation qui l'accompagnait. Le fait que ce vote soit intervenu lors de la 100e session de la CIT en souligne encore plus le caractère historique.

D'autant plus que ce vote a eu lieu, non au sein du Comité tripartite où les négociations se déroulaient, mais dans la grande salle plénière des Nations Unies. Étaient appelés à voter tous les représentants officiels des gouvernements, des employeurs et des travailleurs assis au premier étage de la grande salle, face au directeur général du BIT à la table de présidence. Au-dessus de tous ces dignitaires, à la galerie des observateurs, étaient réunis au complet cette fois-ci les représentantes et les partisans des travailleuses domestiques, tous un peu nerveux et impatients d'en connaître l'issue. Pour toutes les personnes présentes, c'était une expérience inoubliable. C'était encore plus vrai pour les travailleuses domestiques dans les délégations officielles, en particulier ceux qui avaient le droit de vote.

« C'était moi qui était autorisée à voter... C'était très important pour moi, parce que je n'avais jamais imaginé que je représenterais tous les travailleuses domestiques aux Etats-Unis. »

Juana Flores, Alliance nationale des travailleuses domestiques (NDWA), États-Unis

« C'était tellement magnifique que moi, une travailleuse domestique, je puisse ainsi contribuer. J'avais été tellement abusée, et le fait de pouvoir appuyer sur ce bouton et opérer ce changement m'a rendue très émotive, très fière. »

Shirley Pryce, Association des employées de maison de la Jamaïque (JHWA), Jamaïque

Après que les votes eurent été exprimés, les représentantes et les partisans des travailleuses domestiques pouvaient difficilement attendre d'en connaître le résultat. La grande salle plénière tomba dans un silence éloquent.

Lorsque le vote fut finalement annoncé, l'émotion, après un effort aussi intensif depuis si longtemps, était à son comble. Les représentantes des travailleuses domestiques de même que leurs partisans étaient stupéfaits par le résultat. C'était une grande victoire.

C189 : 396 voix pour, 16 contre, 63 abstentions



Sous la pluie d'applaudissements et les acclamations qui s'ensuivirent, il y eut beaucoup de larmes et d'étreintes. Au plancher de la grande salle plénière, la plupart des membres des délégations de pays — représentant les trois parties — se sont joints aux applaudissements spontanés. Puis, ils ont tourné la tête vers le haut au moment où une bannière que les travailleuses domestiques avaient apportée clandestinement dans la galerie des observateurs a été déployée. On pouvait y lire « **C189 – Congratulations! Now comes the domestic work for governments: RATIFY – IMPLEMENT!** » (C189 – Félicitations ! Maintenant vient le travail domestique pour les gouvernements : RATIFIER – METTRE EN ŒUVRE !)

Les agents de sécurité sont arrivés et tout le monde s'attendait à ce qu'ils s'emparent de la bannière de l'IDWN. Mais, au grand étonnement de tous, ils l'ont étendue à l'entrée de la grande salle plénière. Là, les travailleuses domestiques se sont rassemblées en chantant pour les caméras. Parallèlement, on s'apprêtait à annoncer aussi le résultat du vote pour la recommandation d'accompagnement, à nouveau en leur faveur :

R201 : 434 voix pour, 8 contre, 42 abstentions



Photo: WIEGO

Au grand plaisir des travailleuses domestiques, le directeur général de l'OIT, Juan Somavia, a quitté la salle pour venir les féliciter.



Photo: WIEGO

« Je crois que les délégués à venir se souviendront fièrement de cette journée et diront : c'était à la 100e CIT où les racines d'une nouvelle ère de justice sociale ont commencé à émerger, où la dignité des travailleuses domestiques a été confirmée... »

Juan Somavia, directeur général de l'OIT, dans son discours de clôture de la 100e CIT le 16 juin 2011; voir la vidéo du discours sur : www.youtube.com/watch?v=LVA23jFNpY

« J'ai le sentiment qu'un bébé est né, que j'en suis la mère. Aujourd'hui, le 16 juin, une journée d'émotion, consacre enfin la liberté des travailleuses domestiques à travers le monde. »

Hester Stephens, SADSAWU, Afrique du Sud, dans « C189: Conventional Wisdom »

« C'est un moment historique. C'est ce que la société nous devait... pour toutes les injustices qui ont été commises à notre endroit pendant des décennies. »

Ernestina Ochoa, IPROFOTH, Pérou, dans « C189: Conventional Wisdom »

« C189: Conventional Wisdom », un film réalisé en 2012 par Jennifer Fish et Sisi Sojourner Productions, comprend des clips vidéo et des photos prises à la CIT de 2010 et de 2011, de même que des entrevues avec des leaders des travailleuses domestiques, des extraits d'allocution, des manifestations de rue, le moment du vote final et les réjouissances.

Version abrégée de 7 minutes : www.youtube.com/watch?v=z6YhxN1af8w

Version complète de 21 minutes : <http://wiego.org/resources/video-c189-conventional-wisdom>



À mesure que les nouvelles se répandaient à travers le monde, les travailleuses domestiques et les organisations d'employeurs à New York sont descendus dans les rues pour se réjouir : www.youtube.com/watch?v=2PrpLXA0g0Y.

« Le vote marque le début de la justice sociale pour les travailleuses domestiques dans le monde entier. Quand l'adoption de la Convention a été annoncée, j'ai rejoint un grand groupe de travailleuses domestiques à la conférence et on a commencé à chanter et à danser dans la jubilation voulue par le moment. Je ne me suis jamais sentie si heureuse dans ma vie. La Convention est la meilleure chose qui pouvait se produire en faveur des travailleuses domestiques dans le monde. Elle va changer notre vie. »

Evaline Mulo, KUDHEIHA, Kenya, propos tirés d'une entrevue « The Beginning of Social Justice for Domestic Workers Internationally » (Le début de la justice sociale pour les travailleuses domestiques internationalement), Solidarity Center, Etats-Unis, 2011 : www.solidaritycenter.org/content.asp?contentid=1257

IDWN, « Evaline Mulo Brings Kenya Experience to the Discussions » (Evaline Mulo apporte son expérience du Kenya aux discussions), 2011 : <http://idwnilo.wordpress.com/2011/06/07/evelyn-mulo-brings-kenyan-experience-to-the-discussions>

KUDHEIHA, « Organising Domestic Workers in Kenya: A success story and a call to action » (Les efforts d'organisation des travailleuses domestiques : une histoire de réussite et un appel à l'action), 2012 : www.solidaritycenter.org/Files/kenya_kudheiha_dwguide2012.pdf

« Nous l'avons obtenue parce que nous y avons travaillé. Nous avons rassemblé nos forces et exhorté les autres à s'engager. Personne ne nous l'a donnée. C'est le fruit de nos propres efforts.

Maintenant, nous l'avons, mais il reste encore beaucoup à faire pour que les lois soient abrogées et qu'elle (la Convention) soit mise en œuvre. Mais nous avons fait l'histoire. Maintenant, notre gouvernement (indonésien) doit suivre l'exemple des autres pays qui ont déjà établi des contrats de travail, des heures de travail, le salaire minimum et ainsi de suite. Il ne faut pas nous prendre pour des 'imbéciles'. Il est temps maintenant que le gouvernement passe à l'action ! »

Sayuti de Tunas Mulia, syndicat des travailleuses domestiques, Jogjakarta, Indonésie

« Je suppose qu'en fin de compte tout le monde a reconnu que la décence humaine fondamentale dicte la nécessité d'une norme internationale pour protéger les travailleuses les plus vulnérables, les femmes qui pourraient être nos proches, à savoir des mères, des épouses, des filles, des amies ou des voisines.

Les honneurs vont aux leaders des travailleuses domestiques qui ont travaillé sans relâche pour me venir en aide et soutenir notre travail, pas seulement au moment des conférences de l'OIT pendant deux ans, mais même quand ils étaient de retour dans leur pays. Je dois dire que nous avons préparé, organisé et présenté nos arguments et coordonné nos actions très bien ! Bravo, consœurs ! Nous avons rêvé l'impossible et réalisé l'inimaginable ! »

Halimah Yacob, porte-parole du Groupe des travailleuses lors des discussions tripartites « Travail décent pour les travailleurs domestiques »



« La C189..., gagnée de haute lutte, est une véritable victoire pour toutes les personnes impliquées. Ce progrès n'a été possible que grâce à l'effort de toutes les parties et au rôle capital des travailleuses domestiques eux-mêmes. C'était extraordinaire de voir comment les syndicats ont pris cette lutte à cœur et comment ils ont laissé les travailleuses domestiques en prendre la tête... Puis, quand la C189 a été adoptée, on avait le sentiment que c'était une victoire pour tous. »

Diana Holland, présidente du Comité des femmes de la CSI et secrétaire générale adjointe pour l'égalité du syndicat Unite, Royaume-Uni, dans la newsletter de l'IDWN, février 2012

Gros plan sur Marieke Koning, chargée des questions d'Égalité à la CSI et membre du Bureau conseillant la porte-parole du Groupe des travailleurs, le 16 juin 2011 :
www.ituc-csi.org/spotlight-interview-with-marieke?lang=en

« Cet instrument a établi très clairement que les travailleuses domestiques sont des travailleurs et qu'ils ont droit à une protection juridique minimum au même titre que toutes les autres catégories de travailleurs. »

Manuela Tomei, directrice, bureau TRAVAIL de l'OIT

« Un petit pas pour l'OIT. Un grand pas pour l'humanité. »

Luc Demaret, bureau ACTRAV de l'OIT, dans « C189: Conventional Wisdom »

« ONU Femmes travaillera en étroite collaboration avec l'OIT, d'autres organismes des Nations Unies, les gouvernements et toutes les parties prenantes pour appuyer la mise en œuvre des protections sociales et du travail à l'intention des travailleuses domestiques. Ce n'est pas seulement la bonne chose à faire. C'est une question de justice sociale et de dignité. Il s'agit d'une reconnaissance tant attendue du travail extraordinaire accompli par 52,6 millions de travailleurs domestiques, femmes et hommes, dans monde entier. Ils le méritent tout simplement. »

Michelle Bachelet, directrice exécutive ancienne, ONU Femmes : [www.unwomen.org/2011/06/address-by-michelle-bachelet-on-the-occasion-of-the-ilo-convention-and-recommendation-on-domestic-workers/](http://www.unwomen.org/2011/06/address-by-michelle-bachelet-on-the-occasion-of-the-adoption-of-the-ilo-convention-and-recommendation-on-domestic-workers/)



« Nous estimons qu'il s'agit là d'une étape importante dans la reconnaissance des droits des travailleuses domestiques : un travail décent pour les travailleuses domestiques et les droits humains pour les travailleurs domestiques. Nous sommes ravis, et nous espérons que le Brésil sera l'un des premiers pays à ratifier la Convention. »

Escorel de Moraes, représentant du gouvernement du Brésil, interviewé sur la chaîne ILOTV (« Domestic Workers International Labour Standard Adopted ») : www.youtube.com/watch?v=Xslely3foQQ

« L'Australie est très fière d'avoir participé à l'élaboration de cette Convention et Recommandation historiques pour les travailleuses domestiques, et nous rendons hommage à chacun des 100 millions de travailleurs domestiques dans le monde, y compris ceux qui ont participé à ces travaux; nous reconnaissons les travailleurs domestiques pour les professionnels qu'ils sont et les félicitons d'avoir eu le courage de se lever et de revendiquer cette reconnaissance en tant que travailleurs légitimes, souvent contre vents et marées. »

Louise McDonough, représentante du gouvernement de l'Australie :
<http://idwnilo.wordpress.com/2011/06>

« Tous les travailleurs, indépendamment de leur origine ou de leur rôle, ont droit à un traitement équitable au regard des normes de base établies à l'échelle mondiale. À mon avis, il n'y a ni place ni raison pour la discrimination ou l'abus à l'égard d'aucun travailleur, peu importe ce qu'il fasse pour gagner sa vie. »

Paul Mackay, porte-parole du Groupe des employeurs lors des discussions tripartites « Travail décent pour les travailleurs domestiques » à la CIT, juin 2011

« L'expérience a été très positive et enrichissante, je sens que j'ai beaucoup appris et je suis très reconnaissante d'avoir eu la chance de participer... Pour la première fois de ma vie, j'ai réalisé qu'il était possible d'avoir un accord contraignant entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs. Nous avons travaillé assidûment sur chaque disposition... Malgré cela, c'était très satisfaisant lorsque la Convention et la Recommandation ont été adoptées. C'est vraiment une grande victoire ! Maintenant, les travailleuses domestiques à travers le monde ont les mêmes droits fondamentaux au travail que les autres travailleurs. »

María del Carmen Cruz, ASTRADOMES, Costa Rica, et secrétaire générale actuelle de CONLACTRAHO; propos tirés de sa déclaration remerciant l'ONG Pact d'avoir aidé à participer à la CIT de 2011 : www.pactworld.org/cs/latin_america/el_salvador/pact_supports_ilo_convention_to_include_domestic_workers

“« C'était notre école.

En 2009, nous sommes allés à la CIT pour entendre ce que les gouvernements et les travailleurs se disaient et voir comment se déroulaient les discussions tripartites. Ils nous ont présentés à Luc et à d'autres responsables à l'OIT qui ont dissipé nos doutes. Ils nous ont expliqué ce que sont les conventions, les processus, la façon de se positionner et même les moments pour prendre la parole. Nous avons appris dans la pratique quand il fallait parler et se taire.

Le Réseau s'est employé à faire en sorte que nous puissions participer à des rencontres clés. Je suis allée à Jakarta (Indonésie) pour parler des travailleuses domestiques et en Hongrie pour parler avec les employeurs et les représentants des gouvernements européens. C'était la meilleure façon de nous former et de nous engager. Nos collègues au sein du Réseau ont clairement indiqué que nous parlions pour nous-mêmes et nous ont donné tous les outils pour le faire.

C'était vraiment enrichissant. À mesure que vous apprenez plus et acquérez plus d'expérience, vous avez moins peur de défendre vos droits. Cet apprentissage a renforcé mes capacités, m'a permis d'intervenir dans d'autres forums et de savoir comment écouter et revendiquer.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui étaient derrière nous, qui se sont mobilisés et ont fait en sorte que nous puissions être là, qui ont tout fait pour nous mettre à l'aise, qui nous ont aidés à avoir la confiance de prendre la parole lorsque nous devons le faire et être là où nous devons être. Si vous me demandiez d'y aller encore une fois, je le ferais bien, parce que je me considère maintenant comme une 'experte' (rires). Nous nous sommes fait beaucoup d'amis et le processus a été particulièrement fructueux. »

Marcelina Bautista, ancienne secrétaire générale, CONLACTRAHO, Amérique latine



C189 et R201 : un sommaire

La **Convention (C189)** commence par reconnaître la « *contribution significative des travailleurs domestiques à l'économie mondiale* » et souligne que ce travail est « *sous-évalué et invisible et qu'il est effectué principalement par des femmes et des jeunes filles, dont beaucoup sont des migrantes ou appartiennent aux communautés défavorisées* ».

Elle affirme que les travailleurs domestiques ont les mêmes droits fondamentaux que tous les travailleurs, à savoir :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
- l'élimination de toute forme de travail forcé;
- l'abolition effective du travail des enfants;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Les gouvernements ont le devoir de prendre des mesures pour s'assurer que les travailleurs domestiques jouissent de ces droits fondamentaux.

La Convention précise également que les gouvernements doivent établir l'âge minimum de recrutement des travailleurs domestiques, âge qui ne peut être inférieur à celui des autres travailleurs, et prendre des mesures pour garantir que les travailleurs domestiques bénéficient d'une protection efficace contre toutes formes d'abus, de harcèlement et de violence. D'autres mesures permettront de s'assurer que les travailleurs domestiques (liste non exhaustive) :

- bénéficient de conditions d'emploi équitables, ainsi que de conditions de vie décentes et respectueuses de la vie privée;
- soient informés des conditions d'emploi, de préférence par voie de contrat écrit;
- soient libres de s'entendre avec leur employeur sur la question de savoir s'ils résident ou non dans le ménage;
- n'aient pas à rester dans le ménage pendant leur repos journalier ou hebdomadaire, ou encore leur congé annuel;
- jouissent des mêmes heures de travail normales, de la rémunération des heures supplémentaires, des périodes de repos et des congés annuels que les autres travailleurs;
- aient un repos hebdomadaire d'au moins 24 heures consécutives;
- soient couverts par la législation sur le salaire minimum;
- jouissent du droit à un milieu de travail sain et sûr;
- aient accès aux prestations sociales, y compris les prestations de maternité;
- soient protégés contre les pratiques abusives des agences d'emploi privées qui recrutent ou placent les travailleurs domestiques, y compris les travailleurs domestiques migrants, par exemple, celles de prélever des frais sur la rémunération des travailleurs;
- aient un accès effectif aux tribunaux ou à d'autres mécanismes de règlement des différends.

Nombre de dispositions soulignent les « *caractéristiques particulières du travail domestique* ». Certaines disent que les mesures peuvent être appliquées « *progressivement* ». Il est vrai que dans de nombreux pays, il faudra peut-être adopter de nouvelles approches si l'on veut que les travailleurs domestiques jouissent de tous leurs droits en matière d'emploi. Mais nous devons maintenir la pression pour que ces mots ne soient pas interprétés de manière à entraver le progrès.

La **Recommandation (R201)** d'accompagnement se lit comme un « plan de mise en œuvre » de la Convention en ce qu'elle donne aux gouvernements de nombreuses lignes directrices détaillées relativement à l'emploi des travailleurs domestiques. Elle prévoit, entre autres, des moyens d'assurer des conditions de vie décentes pour les travailleurs domestiques vivant au domicile de l'employeur, la promotion de contrats de travail modèle, la communication d'information aux travailleurs domestiques migrants, la mise en place de lignes d'écoute téléphonique dans les langues parlées par les travailleurs migrants, et la promotion de la formation des travailleurs domestiques en matière de santé et de sécurité au travail.

Extrait de la note d'information de l'IDWN « **About the proposed new International Convention for Domestic Workers' Rights** » (À propos de la nouvelle convention internationale pour les droits des travailleurs domestiques), Genève, 14 juin 2011 : <http://idwnilo.files.wordpress.com/2011/06/idwn-briefing-on-proposed-convention-for-domestic-workers-140611.pdf>

Informations complémentaires

Programme TRAVAIL, OIT, « Convention no 189 : Questions et réponses », 10 août 2011 disponible en anglais, espagnol, tagalog, français, indonésien et portugais : www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS_161104/lang-en/index.htm

« Je me souviens que ma mère me disait qu'elle était 'domestique' et je me demandais pourquoi elle se qualifiait ainsi. Si quelqu'un sortait avec un domestique, cela n'avait rien de bon. Cette humiliation a duré pendant des décennies et, malheureusement, persiste.

Vous pouvez donc comprendre à quel point je me sens fière d'être écoutée à l'OIT. Notre travail est d'une grande valeur et l'a été depuis des siècles. Les gens ne pouvaient pas faire leur travail sans notre aide. Nous sommes aussi nécessaires que tout autre travailleur. »

Juana Flores, Alliance nationale des travailleurs domestiques (NDWA), Etats-Unis



5. La Convention des travailleuses et travailleurs domestiques... et maintenant ?

16 juin : Journée internationale des travailleuses domestiques

L'anniversaire de la C189, qui correspond à la date du vote, est devenu une journée internationale pour marquer la victoire et maintenir la pression en faveur d'un changement réel dans la vie de tous les travailleuses domestiques.

À ce propos, l'IDWN a préparé une vidéo d'anniversaire (2012) diffusée sur www.youtube.com/watch?v=DWsKUTuWLdk, et les rapports d'activités à travers le monde pour cette journée se trouvent sur www.idwn.info

Depuis l'adoption de la C189 et de la R201, une immense victoire à bien des égards, l'effort a consisté pour l'essentiel à répandre les nouvelles et à encourager les travailleuses domestiques et leurs partisans à se mobiliser pour la ratification. C'est-à-dire que les dispositions de la C189 doivent maintenant être transposées dans le droit d'autant de pays que possible.

Déjà, lors la CIT, l'IDWN avait commencé à planifier une campagne de ratification de la C189, de même que sa mise en œuvre, et à élaborer des projets visant à renforcer le réseau. Très vite, l'IDWN s'est mis à les mettre en œuvre et a uni ses forces avec le mouvement syndical mondial.

La CSI en collaboration avec l'IDWN, d'autres confédérations syndicales internationales et des groupes de défense des migrants et des droits de l'homme, n'ont pas tardé à lancer une campagne baptisée « 12 x 12 ». Objectif : faire ratifier la C189 dans 12 pays d'ici 2012, à savoir dans la première année après l'adoption de la Convention. C'était un objectif ambitieux, mais la campagne a rapidement pris de la vitesse, preuve de la force et de la vitalité des organisations des travailleurs domestiques. L'IDWN a diffusé les nouvelles au sein de son réseau au moyen de son site Web, de bulletins électroniques et de vidéos, afin d'inciter surtout les organisations des travailleuses domestiques qui tardaient à descendre dans l'arène. Ces dernières et leurs sympathisants syndicaux se sont mobilisés dans pas moins de 92 pays pour faire pression sur leur gouvernement.



« Si vous pouvez nous laisser entrer chez vous, pourquoi pas dans la loi ? »

Slogan des travailleuses domestiques au lancement de la campagne « 12 x 12 » :
www.youtube.com/watch?v=2H9fIK_lyU0

À la date du présent article, huit pays ont ratifié la C189 et plusieurs autres encore se sont dits prêts de le faire. Une douzaine de pays ou davantage, s'ils ne l'ont pas déjà fait, sont en train de revoir leurs lois sur l'emploi et la sécurité sociale pour donner plus de protections aux travailleuses domestiques (voir page 1).

Carte interactive WIEGO indiquant les pays qui ont ratifié la C189 : <http://wiego.org/wee/domestic-workers-leadership>

La C189 représente ce que les travailleuses domestiques et leurs partisans en attendaient, à savoir un instrument de changement.

Pour la suite des choses, l'accent devra être mis sur la mise en œuvre immédiate et sur le long terme de ces lois, nouvelles ou abrogées, et pour cela il faudra créer et renforcer plus d'organisations de travailleuses domestiques.

En reconnaissance de son succès dans la mobilisation victorieuse des travailleuses domestiques, l'IDWN s'est vu décerner en 2013 le **Prix de l'Homme George Meany-Lane Kirkland** par la fédération syndicale AFL-CIO aux Etats-Unis.

IDWN

L'IDWN, fort du soutien de l'UITA et de WIEGO, poursuit sa stratégie à deux volets consistant à faire mieux connaître cette réalisation importante au niveau international pour ensuite venir impulser les efforts d'organisation des travailleuses domestiques sur le terrain. Chaque succès local incite encore plus de travailleuses domestiques ailleurs à faire la même chose comme en témoigne, depuis 2011, le nombre de nouvelles organisations de travailleuses domestiques ayant vu le jour en Égypte, au Cameroun, au Cambodge et en Thaïlande, par exemple. Il s'agit de la seule façon, selon l'IDWN, de garantir le respect durable des droits conquis de haute lutte par les travailleuses domestiques.

« Je suis invitée à visiter de nombreux pays au nom de l'IDWN et je rencontre beaucoup de travailleuses qui n'ont jamais entendu parler de notre Convention. Mais je les entends dire : 'Nous revendiquons nos droits !' Je leur fais savoir comment nous pouvons y arriver. »

Myrtle Witbooi, présidente, IDWN

C'est ainsi que l'IDWN entend s'assurer que la victoire que représente la C189 ne tombe pas progressivement dans l'oubli, pour que ce vote ne soit pas en vain. Bien au contraire, la convention doit inciter de plus en plus de travailleuses domestiques à se mobiliser pour leurs droits et le respect.



En août 2011, Karin Pape a quitté ses fonctions de coordonnatrice intérimaire du Réseau et a été remplacée par Elizabeth Tang, leader syndicale expérimentée et organisatrice des travailleuses domestiques à Hong Kong. Grâce aux activités menées par cette leader ainsi que par celles des coordonnatrices régionales et du Comité directeur, sans oublier ses newsletters régulières et son site Web actif, l'IDWN a pu tenir les travailleuses domestiques informées des progrès accomplis dans le monde entier, soutenant leurs efforts et leur volonté de s'organiser localement.

L'IDWN est, à son tour, en train de se muer en organisation basée sur ses adhérents et se prépare en vue de sa conférence fondatrice en Uruguay, du 26 au 28 octobre 2013. Cette évolution marque sa volonté d'être une organisation dotée d'une structure démocratique, responsable devant ses organisations membres.

L'UITA

L'UITA apporte à l'IDWN un soutien vital en lui faisant bénéficier de ses ressources et de son expérience. Elle continue également de promouvoir l'organisation des travailleuses domestiques et de défendre leurs intérêts au travers de ses projets mondiaux et au sein de ses syndicats affiliés dans le monde entier. En Indonésie, par exemple, l'UITA Région Asie-Pacifique aide le syndicat Tunas Mulia à se renforcer au travers des groupes communautaires et à muscler ses opérations en augmentant le nombre de ses membres cotisants.

L'UITA s'emploie également à promouvoir la ratification de la Convention 189 et à faire en sorte que les législations nationales soient modifiées dans un sens progressiste et que les modifications apportées soient mises en œuvre comme il se doit. Par exemple, elle a incorporé les dispositions de la C189 concernant la santé et la sécurité au travail dans un projet SST qu'elle mène dans sept pays francophones en Afrique de l'Ouest.

Heureusement, en mai 2012, le Congrès de l'UITA a confirmé que ce soutien aux efforts d'organisation des travailleuses domestiques devrait se poursuivre. Certains syndicats des travailleuses domestiques sont affiliés à l'UITA depuis longtemps (voir page 15) et le nombre de ceux qui sont vivement encouragés à le faire va croissant. L'affiliation leur donnera, collectivement, un statut officiel dans la structure mondiale du syndicat, en tant que secteur. Bien plus, elle signifie que les organisations des travailleuses domestiques ont une double appartenance, c'est-à-dire qu'elles sont à la fois membres de l'IDWN et de l'UITA. Le Syndicat national des employés de maison (NUDE) à Trinité-et-Tobago, SYNEMAG au Burkina Faso et SNTDGM-CNTS au Sénégal ont été les premiers à s'affilier à l'UITA.

WIEGO

WIEGO continue aussi à soutenir les efforts d'organisation des travailleuses domestiques en diffusant régulièrement les dernières actualités mondiales en la matière. Sur son site Internet, WIEGO souligne les réussites et les défis que connaissent encore les travailleuses domestiques : <http://wiego.org/informal-economy/domestic-workers-%E2%80%93-progress-and-ongoing-struggle> Dans sa série « Vie des travailleurs » (octobre 2012), WIEGO met pleins feux sur les travailleuses domestiques et leur syndicat, ISDEN, au Mozambique : <http://wiego.org/publications/domestic-workers-organizing-patience-industry>

Dans ses documents de formation à l'appui des efforts d'organisation, WIEGO accorde aux travailleuses domestiques une place de choix en faisant d'eux l'un de ses secteurs clés. L'un de ces documents, « **The Only School We Have: Learning from Organizing Experiences across the Informal Economy** », co-écrit par Chris Bonner et Dave Spooner, a été publié en 2012 : <http://wiego.org/resources/only-school-we-have-learning-organizing-experiences-across-informal-economy>

En 2012, WIEGO a obtenu du gouvernement néerlandais (FLOW) plus de fonds pour mener avec l'IDWN, l'une des organisations partenaires, un nouveau projet baptisé « Sécurisation des droits économiques des femmes travailleuses du secteur informel ». Puisque ce projet vise aussi à renforcer les organisations de travailleuses domestiques WIEGO a été amené à contribuer, par exemple, au Congrès fondateur de l'IDWN en octobre 2013 (voir page 78). En Afrique, WIEGO apporte du soutien technique au Réseau des travailleuses domestiques en Afrique, lancé le 16 juin 2013, date du deuxième anniversaire de la C189, lors d'une conférence en Afrique du Sud, en présence de 95 représentantes des travailleuses domestiques de 17 pays africains. Parallèlement, en Europe, Karin Pape coordonne les activités visant à encourager les syndicats dans 15 pays européens à organiser davantage les travailleuses domestiques, à devenir membres ou à travailler avec l'IDWN et à faire en sorte que leurs gouvernements ratifient la C189 et adoptent les modifications législatives nécessaires.



Photo: WIEGO



Ensemble, nous avons réussi !

Comment les travailleuses domestiques dans le monde ont acquis leur statut et leurs droits internationaux

Human Rights Watch

Human Rights Watch demeure très engagé, en particulier en mettant l'accent sur la protection juridique des 15,5 millions d'enfants travailleuses domestiques dans le monde entier ainsi que des migrants. Le 12 juin 2013, Journée mondiale contre le travail des enfants, par exemple, l'organisation s'est associée au programme conjoint OIT-IPEC (voir page 24) pour organiser des événements dans 60 pays : www.hrw.org/topic/womens-rights/domestic-workers

Anti-Slavery International

Anti-Slavery International a mis en œuvre dans six pays — le Pérou, le Costa Rica, la Tanzanie, le Togo, l'Inde et les Philippines — un programme de lutte contre le travail des enfants en tant que travailleuses domestiques : www.antislavery.org

ONU Femmes

ONU Femmes travaille, comme l'avait déclaré sa secrétaire générale, Michelle Bachelet (voir page 72), à mieux faire connaître la C189, en ce qui a trait notamment aux travailleuses domestiques migrantes. Dans les ateliers qu'elle organise depuis dans certains pays/régions, elle invite les leaders des travailleuses domestiques à prendre la parole et, de concert avec la CSI, a co-produit une trousse d'information comprenant surtout des études provenant de travailleuses domestiques, de dirigeants syndicaux, d'employeurs et de pouvoirs publics de la Bolivie, de New York, des Philippines et de l'Afrique du Sud.

ONU Femmes et la CSI ont lancé une nouvelle publication intitulée « Domestic Workers Count Too: Implementing Protections for Domestic Workers :» (Les travailleurs domestiques comptent aussi : mise en œuvre des protections pour les travailleurs domestiques), mars 2013 : www.ituc-csi.org/ituc-and-un-women-join-forces-to

Réseau de recherche sur les droits des travailleuses domestiques (RN-DWR)

Le RN-DWR, lancé lors de la CIT en 2011 (voir page 58), compte maintenant quelque 100 chercheurs ou « universitaires activistes » dans le monde entier. Il encourage la collaboration et s'emploie toujours à mieux connaître le secteur en publiant dans son bulletin électronique trimestriel des projets de recherche, des campagnes et des publications. Sachant que les travailleuses domestiques ont souvent le sentiment de servir de cobayes aux chercheurs qui les « utilisent » comme source d'information mais rendent rarement des comptes, le RN-DWR s'emploie à « créer des liens durables et de confiance entre les chercheurs engagés et les travailleuses domestiques organisés »,

selon la professeure Helen Schwenken de l'Université de Kassel, en Allemagne. Actuellement, en collaboration avec les organisations des travailleuses domestiques en Afrique du Sud et aux Pays-Bas, il mène un projet participatif de recherche visant à développer la capacité des travailleuses domestiques à faire de la recherche : <http://domestic-work-research.org>

L'OIT

Les services et bureaux de l'OIT ont produit des notes de synthèse sur la C189 et la R201, donnent des conseils techniques pour ceux qui sont chargés de modifier les lois de leur pays afin de mieux protéger les travailleuses et travailleurs domestiques et collectent des données de meilleure qualité sur la taille et la nature du secteur du travail domestique dans le monde et dans des pays particuliers. Par ailleurs, pour encourager plus de travailleuses domestiques à s'organiser, ils continuent d'appuyer la publication de documents de sensibilisation et de manuels de formation. La plupart de leurs publications sont en plusieurs langues.

OIT, **Page traitant de sujets liés aux travailleurs domestiques** : <http://www.ilo.org/global/topics/domestic-workers/lang--fr/index.htm>

OIT, « **Convention n° 189. Travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques** », un court feuillet d'information, août 2011 : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_163731.pdf

OIT, « **Convention n° 189 & Recommandation 201 concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques** », novembre 2011 : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_168268.pdf

OIT, « **Convention 189 & Recommendation 201 at a Glance** », décembre 2011 : www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS_161104/lang--en/index.htm

OIT, « **Effective Protection for Domestic Workers: A Guide to Designing Labour Laws** », OIT, mai 2012 : www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_173365/lang--en/index.htm

OIT, ACTRAV, « **Un travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques. Manuel à l'usage des syndicalistes pour promouvoir la convention no 189 de l'OIT et organiser les travailleuses et travailleurs domestiques** », 2012 : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_189699.pdf

Elsa Ramos-Carbone, « **Decent Work for Domestic Workers in Asia and the Pacific: Manual for trainers** », OIT, juin 2012 : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---sro-bangkok/documents/publication/wcms_184194.pdf

OIT, « **Domestic Workers across the World: Global and regional statistics and the extent of legal protection** », janvier 2013 : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_173363.pdf



6. Enseignements clés à tirer par d'autres travailleurs

Dans ce chapitre, les leaders des travailleuses domestiques ainsi que les autres partisans de l'IDWN et les syndicats font entendre ce qu'ils aimeraient transmettre à d'autres travailleurs et à leurs organisations par suite de leurs efforts de mobilisation en vue de la C189.

- ✓ **Il n'y a pas d'alternative : les travailleurs, y compris les travailleurs domestiques, doivent s'organiser.**

« Nous devons nous organiser comme jamais auparavant. »

Myrtle Witbooi, présidente, IDWN, et secrétaire générale, SADSAWU, Afrique du Sud

Si les travailleuses veulent que leurs droits du travail soient respectés, ils doivent s'organiser.

Les travailleuses domestiques ont montré que même les travailleurs les plus marginalisés et les plus isolés peuvent le faire.

- ✓ **Il faudra encourager les travailleuses à se mobiliser eux-mêmes dans la mesure du possible**

Les travailleuses peuvent et doivent faire entendre eux-mêmes leurs revendications et leur vécu. Cela encourage les autres à mieux comprendre leur situation et contribue à renforcer le soutien à leur cause.

Cette expérience pratique est aussi le meilleur moyen pour eux d'apprendre à s'organiser. Bien entendu, à ce propos, certains travailleurs pourraient avoir besoin de soutien et de formation. Cependant, ce renforcement des capacités ne peut ni ne doit se limiter à un moment ou à telle personne, mais doit profiter aux travailleurs à l'échelle de l'organisation, en tant qu'entité démocratique, ce qui constitue la seule façon d'assurer la réussite à long terme.

- ✓ **La réussite est à portée de main lorsque chacun joue un rôle constructif, sans que personne n'essaie de s'imposer ou de s'attribuer tout le mérite.**

« Dans notre cas, toutes les travailleuses domestiques étaient sur la même longueur d'onde. Parfois, il arrive que certaines organisations veuillent se voir reconnaître tout le mérite. Cela ne doit pas être une priorité. L'essentiel est qu'il y ait une voix concertée... C'est dans cet esprit qu'il faut agir. »

Juana Flores, Alliance nationale des travailleuses domestiques (NDWA), États-Unis

On peut accomplir tant de choses au travers d'une équipe engagée pour autant que chacun y apporte ses propres forces et qu'on agisse ensemble, qu'il s'agisse d'établir des plans d'action, d'élaborer des stratégies, de mettre en commun des informations ou réactions. Cela signifie aussi qu'il faut trouver des leaders capables d'exprimer clairement les revendications et d'inspirer les autres à faire avancer la cause, mais aussi des leaders qui sachent bâtir et travailler eux-mêmes au sein de cette équipe.

- ✓ **Les syndicats peuvent et doivent trouver des approches originales pour inclure les travailleurs du secteur informel dans leurs structures et activités.**

Comme l'a montré cette mobilisation en faveur des droits des travailleuses domestiques, de nouveaux modèles d'organisation syndicale ouverts aux travailleurs informels ne sont pas seulement possibles, mais peuvent être mutuellement bénéfiques. Les travailleuses du secteur informel ont gagné en soutien, visibilité et accès aux coulisses formelles du pouvoir. Pendant ce temps, les syndicats peuvent tirer parti de l'énergie, de l'enthousiasme et de l'engagement de nouveaux groupes de travailleurs, surtout à l'heure des compressions budgétaires et de reculs manifestes.

« La C189..., gagnée de haute lutte, est une véritable victoire pour toutes les personnes impliquées. Ce progrès n'a été possible que grâce à l'effort de toutes les parties et au rôle capital des travailleuses domestiques eux-mêmes. C'était extraordinaire de voir comment les syndicats ont pris cette lutte à cœur et comment ils ont laissé les travailleuses domestiques prendre la tête... Nous devons tirer de cette expérience tous les enseignements possibles et encourager tous les syndicats affiliés à organiser les travailleuses domestiques. Cela renforcera non seulement les travailleuses domestiques, mais aussi l'ensemble du mouvement syndical, au pays et au niveau international. »

Diana Holland, présidente du Comité des femmes de la CSI et secrétaire générale adjointe pour l'Égalité du syndicat Unite, Royaume-Uni.

En fait, dans le mouvement syndical mondial, le succès de la mobilisation en faveur de la C189 sert souvent comme exemple de ce qui peut être accompli lorsque les travailleurs informels sont bien organisés et agissent de concert avec les travailleurs du secteur formel et leurs syndicats.



✓ **Il faudra forger des alliances et travailler ensemble.**

En plus des alliances à forger au sein des syndicats, il existe de nombreuses autres organisations du mouvement ouvrier (associations, ONG et réseaux de toutes sortes), des groupes de femmes, des groupes de défense des droits humains, des groupes confessionnels de même que des professionnels du travail, des chercheurs universitaires, des journalistes et autres encore qui sont peut-être prêts à participer et à y apporter leur contribution. Il est également possible de trouver des alliés au sein des bons gouvernements et même parmi les employeurs impartiaux.

« Ce qui nous a aidés le plus, c'est que nous avons pu créer des réseaux, unir nos forces, éviter la duplication des tâches, orienter nos efforts vers une même cause et planifier avec le même objectif à l'esprit. »

María del Carmen Cruz, secrétaire générale, CONLACTRAHO, Amérique latine

« Je crois que l'unité, l'alliance et le travail d'équipe sont essentiels comme en témoigne avec brio le travail qu'a fait le réseau international pour en arriver à une Convention. Au sein de l'IDWN, tout le travail a été fait ensemble, tout le monde a travaillé de concert — des traducteurs aux facilitateurs, en passant par ceux qui nous ont donné des conseils et appris des choses. L'alliance et l'unité sont les conditions de base à remplir si l'on veut bénéficier à tous. Lors des CIT, nous avons mis de côté l'intérêt personnel et orienté nos efforts vers l'adoption de la Convention. La lutte doit être collective. »

Marcelina Bautista, ancienne secrétaire générale, CONLACTRAHO, Amérique latine, et coordonnatrice régionale, IDWN

✓ **Ouvrir la collaboration internationale à autant de gens que possible, grâce à un emploi plus imaginatif des communications interlangues .**

Nous devons penser de façon plus créatrice à la manière de communiquer en dehors des langues « communes » telles que l'anglais, l'espagnol, le français, le portugais, le russe et le chinois. Cela peut se faire, par exemple, en utilisant et en développant plus de technologies de traduction, de supports visuels, et autres éléments.

- ✓ **Pour gagner plus de partisans, il faut apprendre à négocier, à se préparer et à présenter ses arguments clairement.**

« La négociation et les procédures s’y rattachant prennent du temps. Dès lors, il faut bien maîtriser les questions et se montrer patient aussi. »

Vicky Kanyoka, IDWN, coordonnatrice régionale, Afrique

La première étape consiste à bien se préparer en maîtrisant les arguments clés et en se dotant d’informations de bonne qualité pour les appuyer. Cela suppose qu’il faudra savoir qui vous pourrez convaincre, qui sont vos adversaires éventuels et quels seront leurs principaux arguments. Il est important de présenter vos arguments, sans aliéner inutilement qui que ce soit, et de pressentir autant les moments où il est bon de concéder un point que ceux où il faut maintenir le vôtre.

« Nous devons nous montrer fermes sur ce que nous voulons, mais patients aussi en essayant de ne pas contrarier tel ou tel. Les employeurs des travailleuses domestiques sont au fond les membres du grand public. Ils ne sont donc pas dans la même situation que d’autres travailleurs, par exemple les salariés d’entreprise qui, s’ils contrarient leurs employeurs, bénéficient du soutien du public. Il convient de construire des arguments, de tisser des récits et d’essayer de faire en sorte que les gens puissent se mettre à votre place... »

Fish Ip Pui Yu, IDWN, coordonnatrice régionale, Asie

- ✓ **Prendre part activement et de manière officielle à une rencontre internationale peut renforcer la visibilité et les relations au pays, notamment auprès des responsables gouvernementaux.**

« Nous organiser à l’échelle internationale nous rend plus forts, même dans nos pays respectifs. Parce que nous avons été à la CIT, notre ministre a vu que nous étions reconnus à l’échelle internationale et cela a fait prendre conscience aux responsables que nous étions des parties prenantes et devons avoir voix au chapitre. Ils savent que nous sommes bien informés grâce à nos liens internationaux. Lorsque nous parlons, ils nous respectent en quelque sorte. »

Ida le Blanc, NUDE, Trinité-et-Tobago



Informations complémentaires

Chris Bonner, Barbro Budin et Karin Pape, « **ILO Convention on decent work for domestic workers: from promise to reality?** », *International Union Rights*, volume 18, numéro 3, 2011

Laura Alfes, « **Occupational Health and Safety: Domestic Workers** », WIEGO, décembre 2011 : http://wiego.org/sites/wiego.org/files/resources/files/OHS_DW_Eng_2012.pdf

Chris Bonner et Karin Pape, « **Campaign for an International Convention on Decent Work for Domestic Workers** », annexe II de l'Étude de cas WIEGO de M. Chen, C. Bonner, M. Chetty, L. Fernandez, K. Pape, F. Parra, A. Singh et C. Skinner, « Urban Informal Workers: Representative Voice & Economic Rights », dans le *World Development Report* de la Banque mondiale, 2013 : http://wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/WDR2013_Urban_Informal_Workers.pdf

Karin Pape, « **ILO Convention C189 – A good start for the protection of domestic workers** », *Progress in Development Studies (PiDS)*, 2013 (à venir)

Outre les nombreuses sources d'informations fournies dans cette publication, il y en a bien d'autres, y compris les plus récentes et celles des organisations et pays, trop nombreuses pour en donner la liste ici, mais qui sont accessibles, pour la plupart, via les sites Web suivants :

Pages thématiques de WIEGO sur les travailleurs domestiques :

<http://wiego.org/informal-economy/occupational-groups/domestic-workers>

<http://wiego.org/wee/voice-domestic-workers>

<http://wiego.org/related/publications/52/16%2B15/27>

Page thématique de l'OIT sur les travailleurs domestiques :

<http://www.ilo.org/global/topics/domestic-workers/lang--fr/index.htm>

IDWN: www.idwn.info/publication.php

RN-DWR: <http://domestic-work-research.org>

Personnes interviewées et consultées pour cette publication

Les personnes suivantes ont très aimablement consenti à être interviewées et/ou consultées, en personne, par téléphone ou par email, et contribué ainsi à cette publication.

Elizabeth Tang	IDWN, coordonnatrice	Hong Kong
Karin Pape	WIEGO, ancienne coordonnatrice IDWN et coordonnatrice régionale IDWN, Europe	Allemagne
Anneke van Luijken	ancienne coordonnatrice, IRENE et IDWN	Pays-Bas
Myrtle Witbooi	présidente, IDWN et SADSAWU	Afrique du Sud
Jill Shenker	IDWN, Comité directeur, et NDWA	États-Unis
Juana Flores	Comité directeur de l'IDWN, et Mujeres Unidas	États-Unis
Ida le Blanc	Comité directeur de l'IDWN, et NUDE	Trinidad-et-Tobago
Sayuti	Comité directeur de l'IDWN, et Tunas Mulia	Indonésie
Fish Ip Pui Yu	IDWN, coordonnatrice régionale, Asie	Hong Kong
Vicky Kanyoka	IDWN, coordonnatrice régionale, Afrique	Tanzanie
Marcelina Bautista	IDWN, coordonnatrice régionale, Amérique latine et anciennement, CONLACTRAHO et CACEH	Mexique
Guillermina Castellanos	NDWA	États-Unis
María del Carmen Cruz	CONLACTRAHO et Astradomes	Costa Rica
Shirley Pryce	JHWA	Jamaïque
Lita Anggraini	Jala-PRT	Indonésie
Margo Legault et Myriam Dumont Robillard	Association des aides familiales du Québec	Canada
Chris Bonner	programme WIEGO Organisation et représentation	Afrique du Sud
Dan Gallin	Global Labour Institute	Suisse
Barbro Budin	UITA, chargée de promotion de l'égalité	Suisse
Adwoa Sakyi	UITA, coordonnatrice du projet régional des femmes africaines	Ghana
Halimah Yacob	porte-parole du groupe Travailleurs, CIT 2010	Singapour
Paul Mackay	porte-parole du groupe Employeurs, CIT 2011	Nouvelle-Zélande
Betsey McGee	Hand in Hand	États-Unis
D'Arcy Du Toit	Université de Western Cape	Afrique du Sud
Helen Schwenken	Université de Kassel	Allemagne





Development Cooperation
Ministry of Foreign Affairs

